REVUE

DES

DEUX MONDES

QUATRIÈME SÉRIE

IMPRIMERIE DE H. FOURNIER ET Cᵉ.
RUE DE SEINE, 14 BIS.

REVUE

DES

DEUX MONDES

TOME DIX-SEPTIÈME.

QUATRIÈME SÉRIE

PARIS

AU BUREAU DE LA REVUE DES DEUX MONDES

RUE DES BEAUX-ARTS, 10

1839

CONSIDÉRATIONS

SUR

L'HISTOIRE DE FRANCE.

DES SYSTÈMES HISTORIQUES,

DEPUIS LE XVIe SIÈCLE JUSQU'A LA RÉVOLUTION DE 1789.

SECONDE PARTIE.[1]

III.

Système de Mably. — Timidité de la science. — Travaux de Bréquigny. — Question du régime municipal et de l'affranchissement des communes. — *Théorie des lois politiques de la France*, par Mlle de La Lézardière. — *Qu'est-ce que le tiers-état?* pamphlet de Sieyes. — L'assemblée nationale constituante. — Accomplissement de la révolution. — *Abrégé des Révolutions de l'ancien gouvernement français*, par Thouret.

Jamais époque ne parut plus favorable aux progrès de la connaissance intime des divers élémens de notre histoire que les années qui suivirent 1750. Montesquieu venait de révéler avec génie ce qu'il y a d'enseignemens pour les peuples dans l'étude historique de leurs institutions nationales; de grands travaux d'érudition, entrepris sous le patronage du gouvernement, ralliaient ensemble et complétaient les travaux individuels des savans du XVIIe siècle; le *Recueil des his-*

(1) Voyez la livraison du 15 décembre 1838.

toriens de la France et des Gaules et celui des *Ordonnances des rois*, commencés, l'un en 1738, l'autre en 1723, se poursuivaient collatéralement (1). Des recherches exécutées à la fois sur différens points de la France, et qui devaient s'étendre de plus en plus, rassemblaient dans un dépôt unique, le cabinet des chartes, tous les monumens de législation royale, seigneuriale ou municipale épars dans les archives publiques ou privées du royaume (2). L'on n'avait pas encore vu un tel nombre de documens originaux publiés, ou mis, par leur réunion, à la portée des hommes studieux. Le temps paraissait donc venu pour qu'un regard plus pénétrant fût jeté sur les origines et les révolutions de la société française, pour que nos diverses traditions, rendues précises par la science, fussent rapprochées, conciliées et fixées, d'une manière invariable, dans une théorie qui serait la vérité même. Tout cela semblait infaillible, et pourtant il n'en arriva rien. Au contraire, il se fit, dans la manière d'envisager le fond et la suite de notre histoire, une déviation qui la jeta tout d'un coup aussi loin que possible de la seule route capable de conduire au vrai. Cette déviation, du reste, fut nécessaire; elle tenait à des causes supérieures au mouvement de la science elle-même, à un mouvement universel de l'opinion qui devait agir sur tout et laisser partout son empreinte.

Déjà se préparait dans les idées l'immense changement qui éclata dans les institutions en 1789. L'instinct d'une rénovation sociale, d'un avenir inconnu qui s'avançait et auquel rien, dans le passé, ne pouvait répondre, lançait fortement les esprits hors de toutes les voies historiques. On sentait d'une manière vague, mais puissante, que l'histoire du pays, celle des droits ou des priviléges des diffé-

(1) Le premier de ces recueils, *Rerum Gallicarum et Francicarum scriptores*, forme aujourd'hui 19 volumes, qui ont eu pour éditeurs : 1° dom Bouquet, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur (8 volumes, publiés de 1738 à 1752); 2° dom Haudiguier, dom Poirier, dom Housseau et dom Précieux, de la même congrégation (3 volumes, de 1757 à 1767); 3° dom Clément et dom Brial (2 volumes, de 1781 à 1786); 4° après la création de l'Institut, dom Brial seul (5 volumes, de 1806 à 1822); 5° MM. Daunou et Naudet, qui ont publié le tome 19° d'après le manuscrit laissé par dom Brial. — Le *Recueil des Ordonnances des rois* forme pareillement 19 volumes, qui ont eu pour éditeurs : 1° M. de Laurière (1 volume, publié en 1723); 2° M. Secousse (7 volumes, de 1729 à 1750); 3° M. de Villevault (1 volume, publié en 1755, d'après le manuscrit laissé par Secousse); 4° M. de Bréquigny, associé à M. de Villevault, mais en réalité travaillant seul (5 volumes, de 1763 à 1790); 5° après la création de l'Institut, M. de Pastolet (5 volumes, de 1811 à 1835).

(2) Ce dépôt fut créé, en 1762, par M. Bertin, ministre de la maison du roi. Des arrêts du conseil (8 octobre 1763 et 18 janvier 1764) réglèrent l'ordre du travail et pourvurent aux dépenses qu'il exigeait. Voy. la notice de M. Champollion-Figeac *Sur le Cabinet des Chartes et Diplômes de l'histoire de France*, 1827.

rens corps de l'état, des différentes classes de la nation, ne pouvait fournir à l'opinion que des forces isolées ou divergentes, et que, pour fondre ces classes si long-temps ennemies ou rivales dans une société nouvelle, il fallait un tout autre élément que la tradition domestique. Au-delà de tout ce que nous pouvions ressaisir par la tradition, au-delà du christianisme et de l'empire romain, on alla chercher dans les républiques anciennes un idéal de société, d'institutions et de vertu sociale conforme à ce que la raison et l'enthousiasme pouvaient concevoir de meilleur, de plus simple et de plus élevé. C'était la démocratie de Sparte et de Rome, abstraction faite de la noblesse et de l'esclavage qu'on laissait de côté, ne prenant du vieux monde que ce qui répondait aux passions et aux lumières du monde nouveau. En effet, l'idée du peuple, dans le sens politique de ce mot, l'idée de l'unité nationale, d'une société libre et homogène, ne pouvait être clairement conçue, frapper tous les yeux, et devenir le but de tous les efforts que par une similitude plus ou moins forcée entre les conditions de l'état social moderne et le principe des états libres de l'antiquité; l'histoire de France ne la donnait pas. Il fallait que cette histoire fût dédaignée ou faussée, pour que l'opinion publique prît son élan vers des réformes dont le but final était marqué dans les secrets de la Providence.

Au XVIe siècle, la renaissance des études classiques avait amené, par toute l'Europe, une invasion subite, mais passagère, des idées et des maximes politiques de l'antiquité. Ce mouvement, poussé à l'extrême en France, durant les guerres civiles qu'amena la réformation, et interrompu ensuite par le repos des partis religieux et la forte administration de Richelieu et de Louis XIV, fut repris, à la fin du XVIIe siècle, sous des formes d'abord voilées par la fiction et la poésie. Fénelon, cette ame ardente pour le bien général, cet esprit qui devina tant de choses que l'avenir devait réaliser, et qui, le premier, initia la nation à ses nouvelles destinées, offrit aux imaginations rêveuses le monde antique, l'Égypte et la Grèce, comme les modèles de la perfection et des vertus sociales. Au charme de ces illusions poétiques, succéda, pour continuer, avec plus de sérieux, le même pouvoir sur les esprits, une version de l'histoire de l'antiquité sobrement embellie par la plume naïve de Rollin. Chrétien comme Fénelon, Rollin jeta sur les rudes et austères vertus des républiques païennes, un reflet de la morale de l'Évangile; il fit aimer des caractères qui, peints avec des couleurs complètement vraies, n'eussent excité que la surprise ou une froide admiration. Le prodigieux succès

de son histoire ancienne, et de ce qu'il publia de l'histoire romaine, fraya le chemin à ceux qui vinrent après lui, avec plus de conscience de ce qu'ils faisaient, poursuivre la même œuvre, d'une manière bien autrement directe, par la logique et par l'éloquence. Le premier de ces avocats de la société antique contre le monde moderne, l'abbé de Mably, trouva des auditeurs préparés, et quelques ames déjà ouvertes à l'enthousiasme des grandes vertus et du dévouement civiques. Il fixa par la démonstration et le raisonnement, il érigea en principes sociaux, les choses que la poésie et le simple récit avaient fait aimer et admirer. Il prêcha la liberté, l'égalité sociale et l'abnégation patriotique; il présenta le bonheur de tous comme fondé sur l'absence du luxe, l'austérité des mœurs et le gouvernement du peuple par lui-même; il fit entrer dans le langage usuel les mots de patrie, de citoyen, de volonté générale, de souveraineté du peuple, toutes ces formules républicaines qui éclatèrent avec tant de chaleur et d'empire dans les écrits de Jean-Jacques Rousseau (1).

Mably, logicien froid, mais intrépide, non content d'attirer les esprits hors de l'histoire nationale, résolut de la transformer elle-même, de lui imposer son langage, et de la faire servir de preuve à ses maximes de gouvernement. Telle fut la tentative qui donna naissance à l'ouvrage intitulé *Observations sur l'histoire de France*, ouvrage dont la première partie parut en 1765, et la seconde vingt-trois ans après (2). L'auteur de cette nouvelle théorie historique différa surtout de ses devanciers, en se plaçant en dehors de toutes les opinions traditionnelles, et en appelant les faits sur le terrain de ses propres idées et de sa croyance individuelle. Ne prenant de chaque tradition de classe ou de parti que ce qui lui convenait, il n'en rejeta aucune, et les employa toutes, mutilées et tronquées à sa guise. Son système, formé capricieusement de lambeaux de tous les autres, n'eut rien de neuf que sa phraséologie empruntée à la politique des anciens. Aussi n'entreprendrai-je pas d'en donner le sommaire complet; ce serait tomber dans une foule de redites, dont rien ne compenserait l'ennui. J'ai pu résumer les systèmes de Boulainvilliers et de Dubos, ils sont tout d'une pièce, et dans cette unité il y a quelque chose d'imposant. Chacun d'eux, en outre, est sorti des entrailles

(1) Voyez, sur ces deux écrivains, d'admirables pages de M. Villemain, *Cours de Littérature française*, tome II, leçons 1re et 2e.

(2) Dans l'édition de 1765, publiée par l'auteur, l'ouvrage s'arrêtait au règne de Philippe de Valois et contenait 4 livres. La suite forma 4 nouveaux livres dans l'édition posthume de 1788.

de l'histoire de France; mais il n'en est pas de même pour celui de Mably, fruit d'une inspiration étrangère à notre histoire, composé d'emprunts disparates faits aux théories précédentes, et de capitulations peu franches et rarement habiles avec la science contemporaine.

Le propre de ce système, son caractère essentiel est, je le répète, de mêler et de confondre des traditions jusque là distinctes, de rendre commune au tiers-état la démocratie des anciens Franks, et d'abandonner, pour ce même tiers-état, son vieil héritage de liberté, le régime municipal romain. L'abbé de Mably admet, avec Boulainvilliers, une république germaine transplantée en Gaule pour y devenir le type idéal et primitif de la constitution française, et, avec Dubos, la ruine de toute institution civile par l'envahissement de la noblesse. Il part du même point que François Hotman, d'une nationalité gallo-franke, pour arriver à sa conclusion politique, le rétablissement des états-généraux. S'il n'érige pas, comme le publiciste du XVIe siècle, les Franks en libérateurs de la Gaule, le choix libre des lois personnelles a pour lui la même vertu que cette délivrance, celle de faire un seul et même peuple des conquérans et des vaincus. La tradition romaine se trouve ainsi éliminée sans aucun détriment, et même avec une apparence de profit pour les classes qui l'avaient conservée durant des siècles avec tant de fidélité, et maintenue si énergiquement par l'organe de leurs avocats et de leurs publicistes. Ce qui ressort de plus clair au milieu de cette confusion historique, c'est la prédilection de l'auteur pour la forme démocratique du gouvernement des Franks au-delà du Rhin, telle qu'on peut l'induire du livre de Tacite, et la découverte, sous Charlemagne, d'un gouvernement mixte de monarchie, d'aristocratie et de démocratie avec trois états, clergé, noblesse et peuple, prenant part à la formation des lois dans des assemblées constitutionnellement périodiques. Après avoir bâti cet idéal de gouvernement monarchique, Mably le montre avec regret incapable de durer, comme il avait montré, avec des regrets semblables, la république des Franks incapable de se soutenir après la conquête de la Gaule. Tous ses raisonnemens là-dessus, fondés sur des considérations puisées dans la lecture des politiques de l'antiquité, sur les vices et les vertus des peuples, sur la passion de la gloire et celle des richesses, sur l'imprévoyance et la prévoyance de l'avenir, sont vides, creusement sonores, et parfaitement inapplicables aux temps et aux hommes (1).

(1) *Observations sur l'histoire de France*, liv. I et II.

L'abbé de Mably ne fait aucun effort pour éluder ou atténuer le fait de la conquête. Il en avoue toutes les violences, mais avec cette singulière apologie : « L'avarice des empereurs et l'insolence de leurs « officiers avaient accoutumé les Gaulois aux injustices, aux affronts « et à la patience. Ils ne sentaient point l'avilissement où la domi- « nation des *Français* (1) les jetait, comme l'aurait fait un peuple « libre. Le titre de citoyens romains qu'ils portaient n'appartenait « depuis long-temps qu'à des esclaves (2). » Parti de là, il entre en plein système, en établissant pour toute personne vivant sous la domination franke, la prétendue faculté de changer de loi, et dès-lors la race gallo-romaine s'absorbe pour lui politiquement dans la société de ses vainqueurs (3). « Un Gaulois, dit-il, après avoir déclaré qu'il « renonçait à la loi romaine pour vivre sous la loi salique ou ripuaire, « de sujet devenait citoyen, avait place dans les assemblées du « champ de mars, et entrait en part de la souveraineté et de l'admi- « nistration de l'état... (4). » Le point capital est atteint, mais une grave difficulté se présente. Comment expliquer la distinction légale qui subsiste jusqu'au x[e] siècle entre les Franks et les Romains? L'auteur ne s'en émeut guère; ses réminiscences des rhéteurs anciens lui viennent en aide, et il ajoute avec une assurance imperturbable : « Malgré tant d'avantages attachés à la qualité de Français, il est « vrai que la plupart des pères de famille gaulois ne s'incorporèrent « pas à la nation française et continuèrent à être sujets. On ne con- « cevrait pas cette indifférence à profiter de la faveur de leurs maîtres, « si l'on ne faisait attention que la liberté que tout Gaulois avait de « devenir Français lavait la honte ou le reproche de ne l'être pas. « Le long despotisme des empereurs, en affaissant les esprits, les avait « accoutumés à ne pas même désirer d'être libres (5). »

Le Charlemagne de l'abbé de Mably est, de même que celui du comte de Boulainvilliers, le restaurateur des assemblées nationales; mais, en outre, il a des vertus que le publiciste gentilhomme ne s'était pas avisé de lui prêter, c'est un philosophe ami du peuple. « Quelque humilié que fût *le peuple* depuis l'établissement des sei- « gneuries et d'une noblesse héréditaire, il en connaissait les droits

(1) Montesquieu et Dubos s'étaient gardé de ce ridicule anachronisme; ils avaient toujours écrit *les Francs*.

(2) *Observations sur l'histoire de France*, édition de 1788, tom. I, pag. 245.

(3) Voyez plus haut chapitre II, pages 762 et suivantes.

(4) *Observations sur l'histoire de France*, tom. I, pag. 248.

(5) *Ibid.*, pag. 249. — Remarques et preuves, pag. 315 et 316.

« imprescriptibles, et avait pour lui cette compassion mêlée de respect « avec laquelle les hommes ordinaires voient un prince fugitif et « dépouillé de ses états. Il fut assez heureux pour que les grands « consentissent à laisser entrer *le peuple* dans le champ de mars, qui « par là redevint véritablement l'assemblée de la nation.... Il fut « réglé que chaque comté députerait au champ de mars douze re- « présentans choisis dans la classe des rachimbourgs ou, à leur dé- « faut, parmi *les citoyens les plus notables de la cité*, et que les avoués « des églises, qui n'étaient alors que des *hommes du peuple*, les ac- « compagneraient (1). » Ce portrait du premier empereur frank et cette interprétation de quelques articles de ses capitulaires sont de grandes extravagances, et pourtant j'ai à peine le courage de les qualifier ainsi. Il y eut de la puissance morale dans ces rêves d'une représentation universelle des habitans de la Gaule aux assemblées du champ de mai, et d'un roi s'inclinant, au VIIIe siècle, devant la souveraineté du peuple. Ils infusèrent au tiers-état cet orgueil politique, cette conviction de ses droits à une part du gouvernement, qui jusque-là n'avaient apparu que chez la noblesse. C'étaient de singulières illusions, mais ces chimères historiques ont contribué à préparer l'ordre social qui règne de nos jours, et à nous faire devenir ce que nous sommes.

Une fois que l'abbé de Mably, prêtant ses idées à Karle-le-Grand, a érigé, par les lois de ce prince, le peuple en pouvoir politique, le peuple, ou, comme il le dit lui-même, ce qui fut depuis le tiers-état, devient le héros de son livre. Il suit la destinée de ce souverain déchu, rétabli, et déchu de nouveau, avec une affection qui s'inquiète peu des tortures qu'elle fait subir à l'histoire. Il signale d'abord, comme un grand vice dans les institutions carolingiennes, la prétendue division de l'assemblée nationale en trois ordres distincts et indépendans l'un de l'autre; puis, sous les successeurs de Charlemagne, il voit, ce sont ses propres expressions, les trois ordres cesser de s'entendre et le peuple n'être plus compté pour rien. En analysant le reste de l'ouvrage, on y trouve, pour thèses principales, les propositions suivantes : « Le peuple tomba dans un entier asservissement par la ré- « volution qui rendit héréditaires les grands offices, et souveraines « les justices des seigneurs. — L'affranchissement des communes et « la ruine du gouvernement féodal lui rendirent quelque liberté dans

(1) *Observations sur l'histoire de France*, tom. II, pag. 78, 81. — Remarques et preuves, pag. 295, 299.

« les villes. Il profita de ces changemens qui ne furent pas son ou-« vrage, mais il ne recouvra pas ses anciens droits politiques. — Une « ombre de ces droits reparut au XIVe siècle dans les états-généraux. « Ces assemblées ne furent qu'une image imparfaite de celles que « Charlemagne avait jadis instituées. — Les états-généraux de 1355 « et ceux de 1356 montrèrent quelque connaissance des droits de la « nation; mais l'incapacité et l'imprévoyance de ces deux assemblées « rendirent infructueux les efforts qu'elles firent pour le rétablisse-« ment de la liberté (1). » Telle est, pour l'auteur des *Observations sur l'histoire de France*, la série des grands faits politiques; toutes les autres considérations ne sont à ses yeux que secondaires. Pour employer le langage de l'école, ce sont là ses prémisses, et voici sa conclusion énoncée par lui-même, conclusion qui renferme tout l'esprit du livre et embrasse à la fois, pour la France, le passé et l'avenir. « En détruisant les états-généraux pour y substituer une « administration arbitraire, Charles-le-Sage a été l'auteur de tous « les maux qui ont depuis affligé la monarchie. Il est aisé de démon-« trer que le rétablissement de ces états, non pas tels qu'ils ont été, « mais tels qu'ils auraient dû être, est seul capable de nous donner « les vertus qui nous sont étrangères et sans lesquelles un royaume « attend, dans une éternelle langueur, le moment de sa destruc-« tion (2). »

Ce vœu du publiciste ne tarda guère à se réaliser; le rétablissement des états-généraux eut lieu en 1789, et il fut aussitôt suivi d'une immense révolution qui renouvela la société, balayant tout ce qu'il y avait d'ancien dans les institutions de la France, les états-généraux comme le reste. C'était le but de la Providence, le grand dessein à l'accomplissement duquel travaillèrent, sans le connaître, les écrivains du XVIIIe siècle, par la philosophie et par le sophisme, par le faux et par le vrai, par l'histoire et par le roman. Il y a plus de roman que d'histoire dans le système de Mably, mais qu'importait à ses contemporains? Ce qu'ils demandaient, ce qu'il leur fallait, c'était l'excitation révolutionnaire, non la vérité scientifique; c'est ce qu'on doit se dire, en jugeant ce livre pour lui marquer exactement sa place. L'auteur n'avait aucune science des antiquités nationales; les études de toute sa vie avaient roulé sur l'antiquité classique et sur la diplomatie moderne. Il fit tardivement et rapi-

(1) *Observations sur l'histoire de France*, liv. III, chap. I et VII; liv. IV, chap. III; liv. V, chap. II et III.
(2) *Ibid.*, tom. VI, pag. 213.

dement la revue des monumens de notre histoire; mais l'idée systématique de son livre fut antérieure à toute recherche des documens originaux, et conçue d'après des ouvrages de seconde main. Il eut pourtant la prétention de donner ses idées pour la voix de l'histoire elle-même, et de présenter une longue série de textes qui rendissent témoignage pour lui.

Tel est l'objet des *remarques et preuves* placées à la fin de chaque volume, et où se mêle, à des citations textuelles, la défense polémique des principales assertions de l'auteur. Il y a ainsi, dans l'ouvrage, deux parties distinctes : l'une, l'exposition dogmatique, raide, guindée et sentencieuse; l'autre, la discussion, accompagnée de preuves, plus simple, plus claire, mais dépourvue de suite, d'ordre et de profondeur. Cette seconde portion du livre semble appliquée à la première comme des étais mis contre un bâtiment qui, de lui-même, ne resterait pas debout. Là se trouve le titre le plus sérieux de l'abbé de Mably à la réputation d'interprète de notre histoire, et toutefois ses *remarques et preuves* ne sont guère qu'un assemblage de négations ou d'affirmations téméraires, de doutes capricieux, d'attaques presque toujours gratuites contre des opinions antérieures, et d'allégations peu intelligentes des documens originaux. L'abbé Dubos est, pour le nouveau publiciste du tiers-état, un adversaire perpétuel. C'est contre lui que se dirige le plus fort de sa polémique; il le réfute d'après Montesquieu, puis il s'attaque à Montesquieu lui-même contre lequel il argumente, à tort et à travers, frappant tantôt sur quelque assertion vulnérable, tantôt sur des opinions beaucoup mieux fondées que les siennes (1). Quant à Boulainvilliers, il ne le reprend qu'une seule fois et sur un point unique, sa fameuse proposition : *Tous les Francs furent gentilshommes et tous les Gaulois roturiers* (2); et en effet, ce seul point de dissidence levé, tout le fond du système de Boulainvilliers, pour ce qui regarde l'histoire des deux premières races, rentre dans le système de Mably.

Ce qu'il y a de plus aigre et de plus dédaigneux dans cette polémique s'adresse à la partie la plus vraie et la plus féconde du système de Dubos, la persistance du régime municipal romain (3). Mably nie la durée de ce régime avec une suffisance incroyable. Il impute à des chimères de vanité la tradition qui attribuait à plusieurs villes un droit immémorial de juridiction sur elles-mêmes. Il voit un signe de

(1) *Observations sur l'histoire de France*, tom. II, remarques et preuves, pag. 234, 272.
(2) *Ibid.*, pag. 243.
(3) *Ibid.*, tom. III, remarques et preuves, pag. 315, 325.

peu de science historique dans l'arrêt du parlement de Paris, favorable à l'antique liberté municipale de Reims (1). Il ne trouve rien de commun entre les sénats des cités gallo-romaines et l'échevinage des villes du XII[e] siècle, rien dans les actes publics ou privés des deux premières races qui dénote l'existence d'une magistrature et d'une justice urbaines. « Prétendre, dit-il assez cavalièrement, que quel-« ques villes ont pu conserver leur liberté pendant les troubles qui « donnèrent naissance au gouvernement féodal, et reconnaître ce-« pendant un seigneur, c'est avancer la plus grande des absurdités... « Soutenir que quelques villes, en se révoltant, ont pu secouer le joug « de leur seigneur avant le règne de Louis-le-Gros, c'est faire des « conjectures qui n'ont aucune vraisemblance et que tous les faits « semblent démentir (2). »

Du reste, Mably n'a pas toujours heurté aussi rudement la vérité historique; il se trouve même en plusieurs points d'accord avec elle. Il a vu juste sur l'ancienne organisation des tribus frankes, sur l'absence chez elles d'un corps de noblesse privilégié, et sur le sens si controversé des mots *terre salique*, mots qui désignaient simplement l'héritage en biens-fonds, le domaine paternel chez les Franks saliens, et non une terre concédée pour un service public, non pas même un lot de terres conquises (3). Les nations germaines qui ne devinrent point conquérantes comme les Franks et restèrent établies au-delà du Rhin, excluaient de même les filles de tout partage de la succession immobilière. La loi des Thuringiens s'énonce là-dessus de manière à rendre parfaitement clairs les motifs d'une pareille exclusion; voici les termes de cette loi :

« Que l'héritage du mort passe au fils et non à la fille. Si le défunt « n'a pas laissé de fils, que l'argent et les esclaves appartiennent à la « fille, et la terre au plus proche parent dans la ligne de descen-« dance paternelle. S'il n'y a pas de fille, la sœur du défunt aura « l'argent et les esclaves, et la terre passera au plus proche parent du « côté paternel. Que si le défunt n'a laissé ni fils, ni fille, ni sœur, « et que sa mère seulement lui survive, la mère prendra ce qu'aurait « dû avoir la fille ou la sœur, c'est-à-dire l'argent et les esclaves. « S'il n'y a ni fils, ni fille, ni sœur, ni mère survivans, celui qui sera « le plus proche dans la ligne paternelle prendra possession de tout

(1) *Observations sur l'histoire de France*, tom. III, remarques et preuves, pag. 325.
(2) *Ibid.*, ibid.
(3) *Ibid.*, tom. II, remarques et preuves, pag. 243, 363.

« l'héritage, tant de l'argent et des esclaves que de la terre. Quel « que soit celui auquel la terre sera dévolue, c'est à lui que doivent « appartenir le vêtement de guerre, c'est-à-dire la cuirasse, la « vengeance des proches, et la composition qui se paie pour l'homi- « cide (1). »

Le succès de l'ouvrage de Mably fut immense; pour lui, il n'y eut pas de partage de l'opinion comme pour les théories de Dubos et de Boulainvilliers, il trouva dans toutes les classes de la nation des admirateurs et des prosélytes. Adhérer au nouveau système, c'était faire preuve de philosophie, de patriotisme et de libéralité d'ame (2); il exerçait sur les esprits les plus graves et les plus capables de le juger une sorte de fascination. En 1787, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres accepta la mission de décerner le prix d'un concours ouvert pour l'éloge de l'auteur des *Observations sur l'histoire de France*. Cette académie, gardienne de la méthode et de la vérité historiques, couronna un discours où, entre autres choses du même genre, se trouvait le passage suivant : « Deux idées neuves et bril- « lantes ont frappé tous les esprits. La première est le tableau d'une « république des Francs qui, quoi qu'on en ait dit, n'est nullement « imaginaire. On y voit la liberté sortir avec eux des forêts de la Ger- « manie, et venir arracher la Gaule à l'oppression et au joug des « Romains. Clovis n'est que le général et le premier magistrat du « peuple libérateur, et c'est sur une constitution libre et républicaine « que Mably place, pour ainsi dire, le berceau de la monarchie... La « seconde est la législation de Charlemagne. C'est à ce grand homme, « qu'il regarde comme un phénomène en politique, que Mably s'est « arrêté avec le plus de complaisance; il nous montre, dans Charle- « magne, le philosophe, le patriote, le législateur; il nous fait voir « ce monarque abjurant le pouvoir arbitraire toujours funeste aux « princes. Charles reconnaît les droits imprescriptibles de l'homme « qui étaient tombés dans l'oubli (3)... »

(1) Hereditatem defuncti filius non filia suscipiat. Si filium non habuit qui defunctus est, ad filiam pecunia et mancipia, terra verò ad proximum paternæ generationis consanguineum pertineat... ad quemcumque hereditas terræ pervenerit, ad illum vestis bellica, id est lorica et ultio proximi et solutio leudis debet pertinere. (*Lex Angliorum et Werinorum, hoc est Thuringorum*, apud Canciani Barbarorum leges antiq., tom. III, pag. 31.)

(2) « Ses principes ont été adoptés par tous ceux qui n'ont pas l'ame servile, les bons ci- « toyens, tous les Français qui aiment encore la patrie. » (Éloge historique de Mably, par l'abbé Brizard, en tête des *Observations sur l'histoire de France*, édition de 1788, tom. I, pag. 46.)

(3) *Ibid.*, pag. 41.

L'approbation expresse ou tacite que donnèrent à ces niaiseries emphatiques des hommes tels que MM. de Bréquigny, du Theil, Gaillard, Dacier, montre à quel point la véritable science était alors timide et indécise. Déjà bridée, pour ainsi dire, par la constitution despotique du gouvernement et par les habitudes d'esprit qui en résultaient, elle le fut dans un autre sens par l'entraînement universel vers les idées démocratiques. Le courant de l'opinion la dominait et la forçait, quoi qu'elle en eût, de souscrire aux raisonnemens *à priori* sur les questions fondamentales. La science, du reste, bornée de plus en plus à des recherches partielles, se montrait singulièrement peu inventive en conclusions de quelque généralité; elle ne parlait guère pour son propre compte, et se mettait au service de ceux qui cherchaient après coup, dans les faits, la preuve de leurs idées. En un mot, il y avait une sorte de divorce entre le travail de collection des documens originaux et la faculté d'en comprendre et d'en exprimer le sens intime.

Par exemple, dans les grands recueils de monumens historiques, où l'éditeur, en présence des textes, aurait dû ressentir avec inspiration le besoin de prêter un sens à la suite chronologique des récits ou actes originaux qui se déroulaient sous sa plume, cet éditeur, quelque intelligent qu'il fût, s'abstenait presque de toute vue d'ensemble, de tout commentaire tant soit peu large, sur les mœurs, les institutions, la physionomie des époques importantes. Dom Bouquet et la plupart de ses successeurs dans le travail de la collection des historiens de la France et des Gaules, poussèrent jusqu'à l'excès cette réserve, ou pour mieux dire cette faiblesse. Leurs préfaces, du premier tome au dixième inclusivement, n'offrent que deux dissertations *ex professo*, l'une sur les mœurs des Gaulois, l'autre sur l'origine des Franks et quelques usages du gouvernement mérovingien, toutes les deux incomplètes et sans portée, soit dans la solution, soit dans la position des problèmes historiques. Ni la question de la conquête et de ses suites politiques, si vivement controversée alors, ni les lois des Franks et les autres documens législatifs de la première race, ni la révolution qui mit fin au règne de cette dynastie, ni la législation de Charlemagne qui donnait lieu à tant d'hypothèses et d'imaginations fantastiques, ni la dissolution de l'empire frank, ni les causes et le caractère du démembrement féodal, ne sont l'objet d'aucun examen, d'aucune explication, soit critique, soit dogmatique. Le tome XI, publié en 1767, présente des considérations, assez nombreuses il est vrai, mais partielles et détachées, sur la succession à la

couronne, l'association au trône, le droit d'aînesse, le sacre, le domaine des rois, les cours plénières et d'autres institutions de la troisième race; puis, l'absence de toute dissertation revient après ce volume, et se prolonge jusqu'à ceux qui, postérieurs à la révolution française, appartiennent au XIX[e] siècle et à dom Brial, le dernier des bénédictins, devenu membre de l'Institut.

On avait moins à demander, en fait de conclusions historiques, aux éditeurs du recueil des ordonnances des rois de la troisième race; leur cercle était plus borné, mais, dans ce cercle même, ils auraient pu faire davantage pour l'interprétation des monumens qu'ils rassemblaient. Laurière et Secousse, dont les noms se succèdent en tête de ce recueil conduit par eux jusqu'au neuvième volume, n'ont traité, dans leurs préfaces, que des points isolés ou secondaires de l'ancienne législation française. *Les amortissemens, les francs fiefs, le droit d'aubaine, le droit de bâtardise, les guerres privées, les gages de bataille, l'arrière-ban, les monnaies*, surtout *le domaine de la couronne* du XII[e] au XV[e] siècle, sont les principaux thèmes de leurs dissertations qui offrent seulement, çà et là, quelques pages sur les états-généraux et particuliers du royaume. Les réformes législatives de saint Louis avec leurs conséquences politiques, la transformation du droit coutumier sous l'influence du droit romain, cette marche graduelle vers l'unité sociale qui se poursuit de règne en règne, tantôt sur un point, tantôt sur l'autre, rien de tout cela n'est signalé par les deux savans éditeurs auxquels, certes, la sagacité ne manquait pas. Des considérations de détail, qu'ils jettent comme au hasard, les occupent uniquement, et il faut aller jusqu'au tome XI pour trouver une question véritablement grande, celle des communes, traitée en 1769 par leur successeur, Bréquigny. Je m'arrête sur ce nom déjà célèbre et qui doit grandir de nos jours, car c'est celui de l'homme aux travaux duquel se rattache une entreprise colossale, tentée par le siècle dernier, interrompue à son commencement, et que notre siècle veut reprendre, la collection générale des *chartes, diplômes, titres et actes concernant l'histoire de France*.

Feudrix de Bréquigny, d'une famille noble de Normandie, s'était montré, dès sa jeunesse, passionné pour la carrière de l'érudition. Après avoir, durant vingt ans, partagé ses études entre l'antiquité classique et le moyen-âge, il se livra tout entier à la recherche et à la publication des monumens de notre histoire. Plus de cent registres in-folio, conservés à la Bibliothèque royale, sont remplis des pièces qu'il a retrouvées et transcrites à la Tour de Londres et dans les au-

tres dépôts de l'Angleterre. Cinq volumes de la collection des ordonnances, publiés de 1763 à 1790, sont de lui; et, quand le gouvernement de Louis XV entreprit de donner un recueil universel des actes publics de la France, c'est lui qui fut chargé de cet immense travail, conjointement avec son ami La Porte du Theil. Leur association produisit trois volumes in-folio, l'un de chartes et diplômes de l'époque mérovingienne, et deux de lettres des papes (1). Ils les présentèrent au roi Louis XVI, en 1791, et, un an après, l'ouvrage était suspendu par ordre, les exemplaires étaient jetés au rebut, et les matériaux enfouis dans les cartons de la Bibliothèque nationale. Bréquigny mourut en 1795; il a fallu quarante années pour que son héritage scientifique fût recueilli, pour que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres reçût la mission de construire l'édifice dont il n'avait posé que les fondemens (2).

A ses mérites comme investigateur et éditeur infatigable, Bréquigny joint celui d'avoir fait en histoire critique les deux morceaux qui ont le moins vieilli parmi tous les traités de la même date. Ce sont les Mémoire sur les Communes, et le Mémoire sur les Bourgeoisies, servant de préface, l'un au tome XI et l'autre au tome XII du recueil des ordonnances. Pour la première fois, le problème des libertés municipales au moyen-âge fut nettement posé et embrassé largement. La dissertation sur les communes, la plus importante des deux, établit des distinctions qui n'avaient pas encore été faites : celle de l'ancien municipe conservant des franchises immémoriales, et de la commune affranchie par l'insurrection et constituée par le serment; celle de la ville de commune civilement et politiquement libre, et de la ville de bourgeoisie privilégiée quant aux droits civils, sans aucune liberté politique. Ainsi les divers élémens du sujet sont aperçus et démêlés avec une rare intelligence, mais cette fermeté de vue ne se soutient pas dans le cours de la discussion historique. L'auteur s'y préoccupe trop de l'idée de la commune légale, idée de jurisconsulte qui jette un jour douteux, sinon faux, sur les déductions de

(1) *Diplomata, Chartæ, Epistolæ et alia documenta ad res Francicas spectantia, ex diversis regni exterarumque regionum archivis ac bibliothecis, jussu Regis Christianissimi, multorum eruditorum curis, plurimùm ad id conferente congregatione S. Mauri, eruta.* — Le premier volume eut pour éditeur Bréquigny, les deux autres furent publiés par La Porte du Theil.

(2) Au mois de mars 1832, elle a été chargée par le gouvernement de publier la collection complète des chartes, diplômes et actes de tout genre, et de continuer la table chronologique des pièces déjà imprimées. (Voyez la préface de M. Pardessus, en tête du quatrième volume de cette table chronologique.)

l'historien. Suivant la définition de Bréquigny, la ville de commune est celle qui, « outre ses coutumes particulières, outre ses fran- « chises, outre sa juridiction propre, jouissait de l'avantage d'avoir « des citoyens unis en un corps par une confédération jurée, *soutenue « d'une concession expresse et authentique du souverain* (1). » S'il énonce que l'acte fondamental de la commune était « la confédéra- « tion des habitans unis ensemble par serment pour se défendre « contre les vexations des seigneurs, » il observe aussitôt que « *cette « confédération n'était proprement qu'une révolte tant qu'elle n'était « pas autorisée;* » et il ajoute : « *Le seigneur immédiat et principal « devait contribuer à l'établissement de la commune, et lui donner « en quelque sorte une première forme; le roi devait l'autoriser par « une concession spéciale. — La même autorité qui avait établi la com- « mune pouvait seule la modifier, la supprimer ou la rétablir. — Les « souverains qui accordaient les communes, n'épuisaient pas leur au- « torité à cet égard par une première concession; ils demeuraient « toujours les maîtres d'y faire les changemens qu'ils croyaient con- « venables. Leur qualité de législateurs attachait à leur personne le « pouvoir inaliénable d'exercer leur autorité sur cette portion du droit « public de leur royaume* (2). »

Rien de plus exact que ces propositions considérées du point de vue judiciaire, selon la pratique des parlemens et du conseil; mais, sous le rapport historique, elles sont étroites, incomplètes, bornées à une seule face de la question. En effet, le pouvoir législatif de la royauté, dans les temps où les villes s'affranchirent et se constituèrent en communes, était loin d'être universel comme il l'a été depuis. Au XIIe siècle, son action était nulle sur les deux tiers du sol moderne de la France, et très imparfaite sur le reste. Il suit de là qu'on fait un anachronisme et qu'on dénature le grand évènement de la révolution communale, quand on le resserre dans les limites posées par la teneur des actes royaux. Bréquigny a mis en relief quelques traits de cet événement, mais il en a méconnu, selon moi, le sens et la portée. Il y eut, au XIIe et au XIIIe siècle (qu'on me passe l'expression), une immense personnalité municipale que les siècles suivans mitigèrent et amortirent de plus en plus. C'est ce dont les aperçus de l'illustre érudit, quelque justes qu'ils soient d'ailleurs, ne donnent pas la moindre idée, car ils feraient croire que les con-

(1) *Ordonnances des rois de France*, tom. XI, préface, pag. 5.
(2) *Ibid.*, pag. 23, 27 et 46.

ditions de l'existence communale ont été les mêmes dans tous les temps. Il est vrai qu'il admet la révolte populaire comme principe de l'affranchissement attribué avant lui à la politique de Louis-le-Gros, mais c'est la révolte fortuite, isolée, provenant de griefs locaux et individuels, non l'insurrection suscitée par des causes sociales qui agissent invinciblement, dès que le temps est venu, et propagent d'un lieu à l'autre l'impulsion une fois donnée. Enfin, il n'a point reconnu le double mouvement de cette révolution, le mouvement de réforme qui, parti de l'Italie, gagnant les villes du midi de la Gaule, et travaillant sur le vieux fonds romain de leurs institutions, les rendit plus libres, plus complètes, plus artistement développées, et le mouvement d'association pour la défense des intérêts civils qui, se produisant dans les villes du nord, d'une façon plus rude, plus simple, et en quelque sorte élémentaire, y créa des constitutions énergiques, mais incomplètes, dont les élémens hétérogènes furent pris de tous côtés comme au hasard, et qu'on pourrait nommer des constitutions d'aventure.

Bréquigny a, le premier, mis la main au débrouillement des origines du tiers-état; c'est une gloire que notre siècle, s'il est juste, doit attacher à son nom. Peut-être n'eut-il pas clairement la conscience de ce qu'il faisait; personne, du moins, de ses contemporains ne vit, dans ce travail sur les communes et sur les bourgeoisies, un trait de lumière jeté sur une face inconnue de notre histoire, un point de départ pour des recherches à la fois neuves et fécondes. Le public n'y fit aucune attention; emporté alors dans les voies du système de Mably, il n'attacha pas plus d'importance qu'auparavant à la question des communes, et l'opinion de routine, celle de leur affranchissement par Louis-le-Gros, continua de dominer; son règne n'a fini que de nos jours. Pour la renverser, il a fallu que le temps vînt où l'on pourrait appliquer aux révolutions du passé le commentaire vivant de l'expérience contemporaine, où il serait possible de faire sentir, dans le récit du soulèvement d'une simple ville, quelque chose des émotions politiques, de l'enthousiasme et des douleurs de notre grande révolution nationale.

Il y a, pour l'histoire du tiers-état, qui est, à proprement parler, l'histoire de la société nouvelle, deux grandes questions autour desquelles gravitent, pour ainsi dire, toutes les autres, celle de la durée du régime municipal romain après la conquête germanique, et celle de la fondation des communes. Bréquigny avait traité la seconde, une occasion s'offrit pour lui de toucher à la première; elle trouvait

sa place naturelle dans les prolégomènes du volume où il réunit tous les actes, soit inédits, soit déjà publiés, de l'époque mérovingienne (1). Mais, loin de la résoudre à l'aide de tant de documens rassemblés pour la première fois, Bréquigny ne se l'est pas même proposée. Dans ce volume, premier tome d'une collection qui devait être gigantesque, son talent, comme éditeur de textes, se montre admirable. Sa discussion de l'authenticité de chaque diplôme est un modèle de sagacité et de sens critique; mais, quand il discute sur les mœurs et sur les institutions du temps, quand il veut présenter l'esprit de ces actes dont la teneur a été si nettement établie par lui, ses vues sont courtes et embarrassées. Rien de ce qu'il y a de grand dans le spectacle du VIe et du VIIe siècle ne lui apparaît, ni l'antagonisme des races, ni celui des mœurs, ni celui des lois, ni celui des langues; il n'est frappé ni de la vie barbare, ni de la vie romaine coexistant et se mêlant sur le même sol; il se préoccupe de questions secondaires et de points légaux tels que la majorité des rois, le rôle de la puissance royale dans l'élection des évêques, le pouvoir des évêques sur les monastères, les immunités du clergé. Cette légalité dont on croyait alors devoir suivre le fil, à travers douze siècles, jusqu'à l'établissement de la monarchie, pèse sur lui, comme il en avait porté le poids dans ses considérations sur les communes. Au lieu d'être saisi par ce qu'il aperçoit de plus étranger à son temps, il s'inquiète surtout de relever les choses qui sont à la fois du présent et du passé; et pourtant, au moment même où il écrivait ses prolégomènes, tout ce qui avait racine dans le passé, l'œuvre des douze siècles, s'écroulait déjà sous la main de l'assemblée constituante. Bréquigny avait entendu le bruit de cette révolution au milieu de ses chartes dont le dépôt, formé par tant de soins, allait être clos ou dispersé; il y fait allusion, mais dans de singuliers termes qui prouvent qu'il ne se rendait pas un compte bien juste des grands faits sociaux de notre histoire. Le titre de *roi des Français*, donné à Louis XVI par la nouvelle constitution, lui semble un retour au style officiel de la première race (2).

(1) Ces prolégomènes, commentaire critique et historique très développé, occupent 380 pages en tête du volume dont voici le titre : *Diplomata, Chartæ, etc. Pars prima quæ diplomata, chartas et alia ad id genus instrumenta, quotquot ab origine regni Francici repetita supersunt, vel huc usque anecdota vel ad fidem manuscriptorum codicum diligenter recognita, complectitur.* Tomus I.

(2) « Le titre de roi des Francs ou des Français, dont l'antiquité vénérable remonte à l'ori« gine de notre monarchie, et que nos rois ont porté durant tant de siècles, vient enfin de « leur être rendu par la voix unanime de la nation assemblée, et confirmé par la sanction du « roi même. » (*Diplomata, Chartæ, Epistolæ et alia documenta ad res Francicas spectantia.* Prolégomènes, pag. 172.)

Le penchant à conclure et à systématiser, la hardiesse d'inductions que Bréquigny n'avait pas, lui plaisait, à ce qu'il paraît, dans autrui; il encouragea, de son approbation et de ses conseils, une nouvelle tentative faite dans le but de découvrir la véritable loi fondamentale de la monarchie française, tentative qui eut cela de singulier, entre toutes les autres, qu'elle fut l'œuvre d'une femme. Il y avait, en 1771, dans un château éloigné de Paris, une jeune personne éprise d'un goût invincible pour les anciens monumens de notre histoire, et qui, selon le témoignage d'un contemporain, s'occupait avec délices des formules de Marculphe, des capitulaires et des lois des peuples barbares (1). Blâmée d'abord et combattue par sa famille qui ne voyait dans cette passion qu'un travers bizarre, M[lle] de La Lézardière, à force de persévérance, triompha de l'opposition de ses parens et obtint d'eux les moyens de suivre son penchant pour l'étude et les travaux historiques. Elle y consacra ses plus belles années, dans une profonde retraite, ignorée du public, mais soutenue par le suffrage de quelques hommes de science et d'esprit, et par l'ambition, un peu téméraire, de combler une lacune laissée par Montesquieu dans le livre de l'*Esprit des lois*. Telle fut l'origine de l'ouvrage anonyme imprimé, en 1790, sous le titre de *Théorie des lois politiques de la monarchie française*, et publié, après la révolution, sous celui de *Théorie des lois politiques de la France* (2).

Dans cet ouvrage, dont le plan, à ce qu'on présume, fut suggéré par Bréquigny, tout semble subordonné à l'idée de faire un livre où les textes originaux parlent pour l'auteur, et qui soit, en quelque sorte, la voix des monumens eux-mêmes : intention louable, mais sujette à de grands mécomptes, et qui donna lieu ici au mode le plus étrange de composition littéraire. Chaque volume est divisé en trois sections qui doivent être lues, non pas successivement, mais collatéralement, et qui se répondent article par article. La première, appelée *discours*, expose, sous une forme dogmatique, l'esprit de chaque époque et les lois que l'auteur y a découvertes ou cru découvrir; la seconde, appelée *sommaire des preuves*, rapporte ces lois réelles ou prétendues à leurs sources, c'est-à-dire aux documens législatifs et historiques; la troisième contient, sous le nom de *preuves*, des

(1) *Journal des Savans*, article de M. Gaillard. Avril 1791.

(2) « M. de Montesquieu, après avoir donné le titre de théorie à son ouvrage sur nos anciennes lois civiles, a exprimé le regret de ne pouvoir y joindre la théorie de nos lois politiques. Voilà l'autorité qui m'a donné à la fois la première idée du titre et de l'ouvrage. » (*Théorie des lois politiques*, etc., tom. I, avertissement de l'auteur.)

fragmens de textes latins accompagnés d'une version française. L'auteur et ses savans amis croyaient à la vertu d'un pareil cadre pour exclure toute hypothèse et n'admettre rien que de vrai; mais c'était de leur part une illusion. Le pur témoignage des monumens historiques ne peut sortir que de ces monumens pris dans leur ensemble et dans leur intégrité; dès qu'il y a choix et coupure, c'est l'homme qui parle, et des textes compilés disent, avant tout, ce que le compilateur a voulu dire. La vanité de ce grand appareil de sincérité historique se montre à nu dès l'épigraphe du livre composée de mots pris çà et là dans le prologue de la loi salique : *La nation des Francs, illustre... forte sous les armes... profonde en conseil... car cette nation est celle qui, brave et forte, secoua de sa tête le dur joug des Romains....* Dans ce peu de lignes, élaguées avec intention, il y a tout un système en germe, ou en puissance comme disent les mathématiciens (1).

Le fond de ce système n'est pas difficile à pénétrer; il consiste à voir, chez la nation des Franks, avec l'énergie guerrière, l'instinct politique et une prudence capables de lui donner, en Gaule, l'empire moral en même temps que la domination matérielle, à faire, de la lutte acharnée entre les Franks et les Romains, une guerre de principe où la liberté germanique et le despotisme impérial sont aux prises, et où la liberté triomphe. C'est là, en effet, le point de départ, la base première de la *Théorie des lois politiques de la monarchie française* (2). Dans le système de Mlle de La Lézardière, la conquête devient, sinon en intention, du moins par le fait, une délivrance pour les Gaulois; et cette nouvelle théorie, construite à grands frais d'érudition, de raisonnement et de preuves, nous ramène, par une voie toute savante et toute philosophique, à l'hypothèse puérile du vieux

(1) Les suppressions portent sur ce qui présente un caractère d'étrangeté sauvage, et rappelle l'idée de la barbarie. Voici le passage entier : Gens Francorum inclyta, *auctore deo condita*, fortis in armis, *firma pacis fœdere*, profunda in consilio, *corpore nobilis et incolumis, candore et forma egregia*, *audax*, *velox et aspera*....... Hæc est enim gens, quæ fortis dùm esset et robore valida, Romanorum jugum durissimum de suis cervicibus excussit. (Prologus ad pactum legis salicæ, apud script. rerum Gallic. et Francic., tom. IV, pag. 122, 123.)

(2) « L'état des Gaulois, sous le gouvernement impérial, fut la servitude politique la plus « avilissante et la plus cruelle. Les Germains indépendans et vainqueurs ne connurent ce « gouvernement que pour le détester et le détruire. Leur législation primitive fut le triom- « phe des principes et des coutumes germaniques sur les principes opposés de la législation « romaine....... Les Francs, en établissant leur puissance dans les Gaules, substituèrent un « gouvernement qui leur fut exclusivement propre, au gouvernement que les Gaulois avaient « connu sous le joug des empereurs romains. » (*Théorie des lois politiques*, etc., tom. VIII, conclusion, pag. 80.)

François Hotman. A un système de ce genre, il faut nécessairement, pour support, l'admission des Gallo-Romains au partage de tous les droits de la nation franke. Mably faisait dériver cette admission de la prétendue faculté accordée aux Gaulois de renoncer à la loi romaine pour vivre sous la loi salique, et de s'incorporer ainsi à la société des vainqueurs. L'auteur de la *Théorie des lois politiques*, ne trouvant aucune preuve suffisante de cette liberté de naturalisation, l'abandonne; mais, par une conjecture plus étrange encore, elle avance que les Gaulois, restés comme vaincus, inférieurs et dégradés quant aux droits civils, devinrent les égaux des Franks en droits politiques, et cela par un trait de haute prévoyance de ces habiles et sages conquérans (1). Cette thèse, purement logique, a, sur celle de Mably, l'avantage d'être plus tranchante et de n'admettre aucune exception. Selon Mlle de La Lézardière, tous les Gallo-Romains de condition libre siégent dans les assemblées législatives; ils sont membres du souverain, au champ de mars comme au champ de mai, sous Clovis comme sous Charlemagne; Charlemagne n'est plus le restaurateur des droits du peuple, car le peuple, depuis la conquête, n'a jamais cessé de jouir de ses droits dans toute leur plénitude; le peuple. c'est l'armée; l'armée, c'est la collection de tous les hommes libres vivant sous la monarchie franke, sans distinction de race, de langue et de loi (2).

Jamais les Franks, qui avaient joué de si singuliers rôles dans nos histoires systématiques, n'en avaient reçu un plus bizarre. D'une main, ils frappent sur les Gaulois, ils les dépouillent de leurs biens,

(1) « Les Francs associèrent toutes les nations soumises à leur empire au gouvernement « qu'ils avaient adopté, et ne laissèrent subsister aucune différence entre le sort politique « des vaincus et des vainqueurs....... L'intérêt le plus cher des Francs avait déterminé cette « communication du droit politique national aux nations assujetties et même aux malheureux « Gaulois. Si les Francs n'avaient pas associé les divers citoyens de l'état aux avantages qu'ils « avaient stipulés pour eux-mêmes en établissant la royauté, on eût vu les rois se servir des « nations soumises pour asservir les conquérans même, et la monarchie eût péri sous le « despotisme. » (*Théorie des lois politiques*, etc., tom. VIII, conclusion, pag. 80.)

(2) « L'assemblée des calendes de mai fut la même que l'assemblée des calendes de mars ; « l'époque seule changea. — L'assemblée générale qui était appelée champ de mai, synode « ou placite, était envisagée comme l'assemblée des Francs ou de tous les Francs. — L'assem- « blée des Francs qui était appelée champ de mai, synode ou placite, était encore connue « comme assemblée générale du peuple, ce qui signifie qu'elle réunissait les diverses na- « tions qui composaient le peuple franc — Les citoyens des diverses nations qui formaient « le peuple de la monarchie avaient séance et voix délibérative aussi bien que les Francs « aux placites généraux. » (*Ibid.*, tom. III, discours, pag. 8, 9, 11.) — « La réunion des « citoyens formait l'armée générale, et cette armée partageait le pouvoir politique dans les « placites généraux. (*Ibid.*, tom. VIII, discours, pag. 57.)

ils les oppriment civilement (1); de l'autre, ils les affranchissent et les élèvent jusqu'à eux-mêmes, au plus haut degré de la liberté politique, au partage de la souveraineté. Ils les font entrer dans une constitution à la fois libre et monarchique; c'est le plus bel alignement d'institutions qu'on puisse voir, c'est quelque chose d'artistement conçu, de savamment balancé, de parfaitement homogène (2). Quand les textes manquent à l'auteur, ou refusent de lui fournir les preuves de cette constitution imaginaire, de prétendues coutumes germaniques, trouvées ou devinées par une induction plus ou moins arbitraire, sont les sources où elle va puiser. C'est par des règles émanées de ces coutumes qu'elle supplée au silence des documens originaux ou qu'elle les interprète à sa guise (3). Les règles primitives, comme elle les appelle, sont le fondement de son livre; elle les voit toujours subsistantes, toujours immuables sous les deux races frankes dont le gouvernement lui apparaît comme identique.

De Clovis à Charles-le-Chauve, elle n'aperçoit aucun changement social qui soit digne d'être noté; il n'y a pas, selon elle, de révolution dans cet interva le de trois siècles; on y trouve seulement les oscillations inévitables d'une constitution mixte, où la souveraineté, le droit de paix et de guerre, la puissance législative et judiciaire, se partagent entre le prince et le peuple. Pour former cette constitution, les principes de la liberté germanique, énoncés d'après Tacite, s'en vont refluant jusqu'au-delà du règne de Charlemagne, et l'administration de Charlemagne reflue jusqu'au règne de Clovis: vue chimérique à l'égal des plus grandes chimères de Mably, et sous un rapport plus contraire à l'histoire; car, du ve au xe siècle, Mably du

(1) « Les droits de guerre et de conquête furent exercés par les Francs dans toute leur « barbarie, et ils s'approprièrent tous les domaines dont ils purent se saisir pendant leurs « conquêtes dans les provinces gauloises. » (*Théorie des lois politiques*, etc., tom. II, dis-« cours, pag. 9.) — « On en appelle à l'esprit et à la lettre du premier code salique; on y « trouve partout le Romain traité avec infériorité à l'égard du Franc ou du Barbare. » (*Ibid.*, tom. II, sommaire des preuves, pag. 28.)

(2) « On remarque dans ces lois une attention égale à prévenir les entreprises des rois « contre la liberté du peuple, et les entreprises du peuple contre les prérogatives de la « royauté, et cette balance est véritablement le caractère distinctif du gouvernement monar-« chique. » (*Ibid.*, tom. III, discours, pag. 37.) — « On trouve, dans la constitution primi-« tive, l'alliance de la liberté politique et d'une dépendance réglée On retrouve l'esprit et la « lettre des coutumes germaniques dans les plus grands traits et dans les moindres détails « des lois et du gouvernement. » (*Ibid.*, tom. VIII, conclusion, pag. 80.)

(3) « Les diverses nations qui composèrent avec les Francs le peuple de la monarchie, « passèrent sous le même gouvernement que les Francs. Ce sera donc dans les règles politi-« ques admises par les Francs, à l'époque où commença la conquête, que l'on reconnaîtra « les lois fondamentales d'où dérivèrent les droits respectifs des rois et des divers sujets dans « la monarchie franque. » (*Ibid.*, tom. VIII, discours, pag. 4.)

moins voit des révolutions; il les définit mal, il se trompe sur leurs causes, mais cette fabuleuse immobilité d'un droit public imaginaire ne se trouve pas parmi les vices de son système (1). Quoiqu'il ait en histoire le jugement faux, il observe les règles de la méthode historique, il déduit chronologiquement; l'entier oubli de ces règles élémentaires ne pouvait naître que d'une étude exclusive des documens législatifs séparée de l'histoire elle-même, que d'un travail tout spéculatif, où la chronologie ne jouerait aucun rôle. Et cependant, on doit le reconnaître, ce travail, chez Mlle de La Lézardière, est complet, ingénieux, souvent plein de sagacité. Elle paraît douée d'une remarquable puissance d'analyse; elle cherche et pose toutes les questions importantes, et ne les abandonne qu'après avoir épuisé, en grande partie, les textes qui s'y rapportent. Il ne lui arrive guère de se tromper grossièrement sur le sens et la portée des documens qu'elle met en œuvre, elle ne leur fait pas violence non plus d'une manière apparente; elle les détourne peu à peu de leur signification réelle avec beaucoup de subtilité. En un mot, il n'y a pas ici, comme dans les systèmes précédens, un triage arbitraire des élémens primitifs de notre histoire; ils sont tous reconnus, tous admis, et c'est par une suite de flexions graduelles et presque insensibles, qu'ils se dénaturent pour entrer et s'ordonner, au gré de l'auteur, dans le cadre de ses idées systématiques.

Soit modestie, soit crainte de heurter l'opinion dominante, Mlle de La Lézardière s'abstient de toute remarque sur l'ensemble du système de Mably. Sa polémique, dont elle est, du reste, assez sobre, est presque uniquement dirigée contre l'historiographe de France Moreau, écrivain personnellement nul, mais disciple de Dubos et exagérateur de son système. Il semble que l'entraînement du siècle vers la liberté politique conduisit à extirper une à une toutes les racines de ce système, qui, à l'établissement de la monarchie, ne savait montrer que deux choses, la royauté absolue et la liberté municipale. On avait contre la première une aversion de plus en plus

(1) C'est à la fin du règne de Charles-le-Chauve que s'arrêtent les deux premières parties de l'ouvrage, les seules qui aient été publiées. Dans sa préface, l'auteur annonçait comme achevée et *prête pour l'impression* la troisième partie, qui devait *exposer les modifications et la tradition du droit public de la monarchie, depuis la division de l'ancien empire franc jusqu'au règne de Philippe-le-Bel.* Il serait curieux de voir comment, avec son idée d'une constitution primitive exclusivement germanique, Mlle de La Lézardière envisageait, à l'époque du XIIe siècle, la renaissance du droit romain, la renaissance des villes municipales sous le nom de communes, et l'établissement de la puissance royale sur une nouvelle base, d'après des maximes toutes romaines.

décidée; la seconde paraissait mesquine et indigne du moindre regard, auprès de la souveraineté nationale que le tiers-état ambitionnait pour l'avenir, et dont il prétendait avoir au moins une part dans le passé. Son exigence, toute puissante alors, devenait une loi pour l'histoire, et l'histoire y obéissait; elle rejetait, pour la France, toute tradition rattachant, d'une manière quelconque, les origines de la société moderne à la société des derniers temps de l'empire romain. Marchant comme Mably dans cette voie, mais d'une allure plus ferme et plus scientifique, l'auteur de la *Théorie des lois politiques de la monarchie française* nie, avec de long développemens, que rien de romain ait subsisté en Gaule sous la domination des conquérans germains, ni la procédure criminelle, ni les magistratures, ni l'impôt, ni le gouvernement municipal. Les justices urbaines et les justices de canton sont pour elle une seule et même chose; elle attribue aux comtes de l'époque mérovingienne toute l'administration des villes, et fait ainsi abstraction de tout vestige de l'organisation gallo-romaine des municipes et des châteaux. Elle ne veut, pour la Gaule franke, qui, selon elle, est la France primitive, aucune institution dérivant de l'empire romain (1). L'idée même de cet empire lui est tellement odieuse, qu'elle la poursuit jusque dans la personne de Charlemagne, à qui elle ne reconnaît d'autre titre que celui de roi des Franks, et, chose encore plus singulière, elle lui prête, à cet égard, ses propres sentimens, une forte répugnance pour le titre d'empereur et l'autorité impériale (2).

J'aurais voulu être moins sévère en jugeant ce livre, car sa destinée eut quelque chose de triste. Fruit de vingt-cinq années de travail, il fut, durant ce temps, l'objet d'une attente flatteuse de la part d'hommes éminens dans la science et dans la société; M. de Malesherbes en suivait les progrès avec une sollicitude mêlée d'admiration; tout semblait promettre à l'auteur un grand succès et de la gloire; mais la publication fut trop tardive, et les événemens n'attendirent pas.

(1) « Des noms barbares, des noms germains viennent remplacer dans la Gaule même les « noms de curies et de curiales, dès que la Gaule passe sous le gouvernement franc, pour « anéantir jusqu'aux traces du despotisme impérial, et pour lier, en toutes choses, les prin- « cipes monarchiques et les idées de liberté. » (*Théorie des lois politiques*, etc., tom. VII, sommaire des preuves, pag. 175)

(2) « Comme Charlemagne n'était empereur que des Romains, comme les deux gouverne- « mens de l'Italie et de la France, établis sur des principes différens, ne pouvaient s'identi- « fier... Charlemagne apprécia ces deux titres; il dédaigna celui d'empereur, et eut peine à « l'accepter. Il affecta de se prévaloir du titre de roi des Francs. . Dans la charte de division « de son empire, il n'attribua le titre d'empereur à aucun de ses fils, et chercha à éteindre « dans sa maison ce titre étranger. » (*Ibid.*, tom. VIII, discours, pag. 57.)

La *Théorie des lois politiques de la monarchie française* s'imprimait en 1791, et elle était sur le point de paraître, lorsque la mo archie fut détruite. Séquestré, par prudence, durant la terreur et les troubles de la révolution, l'ouvrage promis depuis tant d'années ne vit le jour qu'en 1801, au milieu d'un monde nouveau, bien loin de l'époque et des hommes pour lesquels il avait été composé. S'il eût paru dans son temps, peut-être aurait-il partagé l'opinion et fait secte à côté du système de Mably; peut-être, comme plus complet, plus profond, et en apparence plus près des sources, aurait-il gagné le suffrage des esprits les plus sérieux. Au fond, malgré les différences qui séparent ces deux théories, leur élément intime est le même; c'est le divorce avec la tradition romaine; il était dans le livre de Mably, il est dans celui de Mlle de La Lézardière plus fortement marqué, surtout motivé plus savamment. Telle était l'ornière où le courant de l'opinion publique avait fait entrer de force l'histoire de France, ornière qui se creusait de plus en plus. On s'attachait à un fantôme de constitution germanique; on répudiait tout contact avec les véritables racines de notre civilisation moderne; et cela, au moment même où l'inspiration d'une grande assemblée, investie par le vœu national d'une mission pareille à celle des anciens législateurs, allait reproduire dans le droit civil de la France, dans son système de divisions territoriales, dans son administration tout entière, la puissante unité du gouvernement romain.

L'heure marquée arriva pour cette révolution, terme actuel, sinon définitif, du grand mouvement de renais ance sociale qui commence au XIIe siècle. Après cent soixante-quinze ans d'interruption, les états-généraux furent convoqués pour le 5 mai 1789. L'opinion de la majorité nationale demandait, pour le tiers-état, une représentation double, et cette question, traitée en divers sens, du point de vue de l'histoire et de celui du droit, donna lieu à de grandes controverses. Elle fut tranchée par un homme dont les idées fortes et neuves eurent plus d'une fois le privilége de fixer les esprits et de devenir la loi de tous, parmi les incertitudes sans nombre d'un renouvellement complet de la société. *Qu'est-ce que le tiers-état? Tout. Qu'a-t-il été jusqu'à présent dans l'ordre politique? Rien. Que demande-t-il? A être quelque chose :* tels furent les termes énergiquement concis dans lesquels l'abbé Sieyes formula ce premier problème de la révolution française. Son célèbre pamphlet, théorique avant tout, suivant les habitudes d'esprit de l'auteur, fut le développement de cette proposition hardie : *le tiers-état est une nation par lui-même, et une nation*

complète (1). Les faits actuels, les rapports nouveaux qu'il s'agissait de reconnaître et de sanctionner par des lois constitutives, furent la base des démonstrations du publiciste logicien ; il n'y eut que peu de mots pour l'histoire, mais ces mots furent décisifs; les voici :

« Que si les aristocrates entreprennent, au prix même de cette « liberté dont ils se montreraient indignes, de retenir le peuple dans « l'oppression, il osera demander à quel titre. Si l'on répond : A titre « de conquête, il faut en convenir, ce sera vouloir remonter un peu « haut. Mais le tiers-état ne doit pas craindre de remonter dans les « temps passés; il se reportera à l'année qui a précédé la conquête, « et, puisqu'il est aujourd'hui assez fort pour ne pas se laisser con- « quérir, sa résistance sans doute sera plus efficace. Pourquoi ne ren- « verrait-il pas dans les forêts de la Franconie toutes ces familles qui « conservent la folle prétention d'être issues de la race des conqué- « rans et d'avoir succédé à des droits de conquête? La nation, épurée « alors, pourra se consoler, je pense, d'être réduite à ne plus se « croire composée que des descendans des Gaulois et des Romains. « En vérité, si l'on tient à distinguer naissance et naissance, ne pour- « rait-on pas révéler à nos pauvres concitoyens que celle qu'on tire « des Gaulois et des Romains vaut au moins autant que celle qui « viendrait des Sicambres, des Welches et autres sauvages sortis des « bois et des marais de l'ancienne Germanie? Oui, dira-t-on; mais la « conquête a dérangé tous les rapports, et la noblesse a passé du côté « des conquérans. Eh bien! il faut la faire repasser de l'autre côté; le « tiers redeviendra noble en devenant conquérant à son tour (2). »

Les Welches sont ici de trop, et le sens donné à ce nom accuse l'inexpérience de Sieyes en philologie historique (3); mais la dédaigneuse fierté de ses paroles peut servir à mesurer l'immensité du changement qui avait eu lieu, depuis soixante ans, dans la condition et dans l'esprit du tiers-état. Soixante ans auparavant, le système de Boulainvilliers soulevait d'indignation les classes roturières; il effrayait comme une menace, contre laquelle on n'était pas bien sûr de prévaloir, et qu'on repoussait, en s'abritant d'un contre-système qui niait la conquête (4). La théorie qui, en 1730, causait tant de rumeur, est acceptée avec un sang-froid ironique par l'écrivain de 1789,

(1) *Qu'est-ce que le tiers-état?* pag. 59 et suiv., édition de 1820.

(2) *Ibid.*, pag. 70.

(3) C'est le nom des Gaulois et des Romains eux-mêmes, dans l'idiôme des nations germaines.

(4) Voyez plus haut, chapitre II, pages 732 et suivantes.

et, de cette acceptation, il fait sortir un défi de guerre et des menaces bien autrement significatives que toutes celles qu'on eût jamais faites, au nom de la descendance franke, à la postérité présumée des vaincus du VIe siècle.

En dépit des précédens historiques, la double représentation du tiers fut décrétée et les états-généraux s'assemblèrent; ils furent comme un pont jeté pour le passage du vieil ordre de choses à un ordre nouveau; ce passage se fit, et aussitôt le pont s'écroula. A la place des trois états de la monarchie française, il y eut une assemblée nationale où dominait l'élite du troisième ordre, préparé à la vie politique par le travail intellectuel de tout un siècle. Ces représentans d'un grand peuple qui, selon l'expression vive et nette d'un historien, n'était pas à sa place et voulait s'y mettre (1), n'eurent besoin que de trois mois pour bouleverser de fond en comble l'ancienne société et aplanir le terrain où devait se fonder le régime nouveau. Après la fameuse nuit du 4 août 1789, qui vit tomber tous les priviléges, l'assemblée nationale, changeant de rôle, cessa de détruire et devint constituante. Alors commença pour elle, avec d'admirables succès, le travail de la création politique, par la puissance de la raison, de la parole et de la liberté. Ce travail, dans ses diverses branches, fut une synthèse où tout partait de la raison pure, du droit absolu et de la justice éternelle; car, selon la conviction du siècle, les droits naturels imprescriptibles de l'homme étaient le principe et la fin, le point de départ et le but de toute société légitime. L'assemblée constituante ne manqua pas à cette foi qui faisait sa force et d'où lui venait l'inspiration créatrice; elle demanda tout à la raison, rien à l'histoire, et toutefois, dans son œuvre, purement philosophique en apparence, il y eut quelque chose d'historique. En établissant l'unité du droit, l'égalité devant la loi, la hiérarchie régulière des fonctions publiques, l'uniformité de l'administration, la délégation sociale du gouvernement, elle ne fit que restaurer sur notre sol, en accommodant aux conditions de la vie moderne, le vieux type d'ordre civil légué par l'empire romain (2); et ce fut la partie la plus solide de ses travaux, celle qui, reprise et complétée, dix ans plus tard, par la législation du

(1) M. Mignet, *Histoire de la Révolution française.*

(2) L'autorité des empereurs, tout absolue qu'elle était, dérivait d'un principe essentiellement populaire. Si la volonté du prince a force de loi, « c'est, disent les jurisconsultes ro- « mains, que le peuple lui a transmis et a placé en lui son empire et toute sa puissance : « *Quod principi placuit legis habet vigorem, utpotè quum....... populus ei et in eum omne* « *suum imperium et potestatem conferat.* » (*Digest. lex* I, tit. IV, lib. I. *Institut.*, lib. I, tit. II, § VI.) — Voy. *Digest. leg.* XXXII, tit. III, lib. I, § I, et præfat., § VII.

consulat, est demeurée inébranlable au milieu des secousses et des changemens politiques. Toutes les tentatives faites, durant l'intervalle, pour se rattacher au monde des républiques anciennes, à ce monde idéal de Mably et de Jean-Jacques Rousseau, ont avorté et disparu, ne laissant après elles que des souvenirs tristes et une répugnance nationale qui va jusqu'à l'aversion. Depuis 1791, les constitutions ont passé vite et changé souvent; elles changeront sans doute encore, elles sont le vêtement de la société; mais, sous cet extérieur qui varie, quelque chose d'immuable se perpétuera, l'unité sociale, l'indivisibilité du territoire, l'égalité civile et la centralisation administrative.

Les noms des grands orateurs de l'assemblée constituante sont aujourd'hui célèbres et leur biographie est populaire; mais il y eut au-dessous d'eux, dans cette assemblée, une foule d'hommes d'une merveilleuse activité d'esprit, dont les motions devinrent des lois, et qui, pour récompense, n'ont guère obtenu qu'une renommée collective. Au premier rang de ces génies pratiques, il faut placer Thouret, député du tiers-état de Rouen, membre du comité de constitution, élu quatre fois président de l'assemblée nationale, et, après 1791, nommé président du tribunal de cassation qu'il avait proposé d'établir. Cet homme, à qui revient une grande part dans les travaux les plus glorieux de l'assemblée constituante, éprouva, quand il eut fini sa tâche de législateur, le besoin de renouer la chaîne des souvenirs que la révolution semblait rompre, et de rattacher le nouvel œuvre social aux origines même de notre histoire. Pour satisfaire ce besoin d'un esprit éminemment logique, Thouret ne s'adressa ni aux textes originaux, ni aux œuvres des bénédictins, il était trop pressé de conclure, et ce fut dans les systèmes faits avant lui qu'il chercha les données et les matériaux du sien. Par un éclectisme tout nouveau, il adopta à la fois deux de ces systèmes et il les réunit ensemble, dans le même livre, sans s'inquiéter de les concilier. Son *Abrégé des révolutions de l'ancien gouvernement français* se compose d'un précis pur et simple de l'ouvrage de Dubos et d'un précis raisonné de l'ouvrage de Mably (1).

Ce fut pour Dubos, en plein discrédit depuis quarante ans, un commencement de réhabilitation, et, dans cette confiance rendue à un écrivain dédaigné, il est permis de voir autre chose qu'un ca-

(1) *Abrégé des révolutions de l'ancien gouvernement français*, ouvrage élémentaire extrait de l'abbé Dubos et de l'abbé Mably.

price littéraire. On peut croire que Thouret, législateur de 1791, fut amené, par la vue même du renouvellement social auquel il avait coopéré, à un retour d'intérêt pour les derniers temps de l'ancienne société civile et d'estime pour le mécanisme uniforme et grandiose de l'administration gallo-romaine (1). Reprenant pour son compte le système tout romain que l'opinion avait délaissé, il le remit de pair avec la théorie en faveur, le système tout germain de Mably, et c'est dans ce grossier symptôme d'une nouvelle tendance historique que consiste l'originalité de son livre qui, du reste, est d'une monstrueuse incohérence. Après avoir décrit l'administration de la Gaule au ve siècle et exposé, selon les idées de Dubos, que le gouvernement et tout le système administratif restèrent, sous la première race des rois franks et en partie sous la seconde, ce qu'ils étaient sous l'empire romain, Thouret, d'après Mably, fait venir de Germanie la démocratie pure, qui s'altère, sous les premiers Mérovingiens, par la coalition des rois, des évêques et des leudes contre le peuple, se transforme en despotisme sous les maires du palais, puis renaît en partie sous Charlemagne, pour disparaître sans retour sous ses successeurs. Quant au fond du système, entre l'auteur des *Observations sur l'histoire de France* et son abréviateur, il n'y a pas une seule variante; mais, dans ses conclusions politiques, Thouret dépasse de beaucoup l'écrivain qu'il abrége, et, pour cela, il n'a pas besoin d'une grande hardiesse, il lui suffit de s'accommoder à l'esprit de son temps et aux évènemens accomplis. A l'époque où il s'avisa de devenir historien, il avait vu 1792 et l'abolition de la royauté; il acceptait, comme légitime, cette phase extrême de la révolution; elle lui semblait motivée et amenée de loin par toute la série des faits antérieurs, et, pour lui, notre histoire, du VIe siècle à la fin du XVIIIe, n'était, en dernière analyse, que le passage de la république des Franks à la république française. C'est pour l'instruction d'un fils alors très jeune qu'il composa son livre, qui fut publié avec un grand

(1) Cette conjecture peut s'appuyer d'une opinion émise en 1799 par François de Neufchâteau, ami de Thouret et éditeur de la première partie de son ouvrage. « Le précis de « l'abbé Dubos, écrivait-il dans *le Conservateur*, est un chef-d'œuvre d'analyse..... L'extrait « de Thouret donne une idée très nette des formes du gouvernement que les Romains avaient « établi dans les Gaules, et qui fut à peu près suivi par Clovis et par ses successeurs. La divi- « sion du pays, les magistrats municipaux, les subsides, etc., sont des objets d'autant plus « dignes de notre attention, qu'après avoir parcouru un long cercle d'aberrations politiques, « nous semblons revenir à beaucoup de parties du plan adopté par les Romains. » (*Le Conservateur*, ou recueil de morceaux inédits d'histoire, de politique, de littérature et de philosophie, tirés du portefeuille de N. François de Neufchâteau, de l'Institut national, tom. I, préface, pag. 16 et 21.)

succès en 1801, et dont la vogue, affaiblie sous l'empire, parut se ranimer dans les premières années de la restauration (1). En voici quelques fragmens :

« Aujourd'hui que la révolution la plus pure dans ses principes et « la plus complète dans ses effets a fait justice de toutes les usur- « pations et de toutes les tyrannies, un jour nouveau luit sur notre « histoire. Il faut donc, mon enfant, l'approfondir mieux et t'atta- « cher à y voir, sans déguisement, 1° l'injustice des origines de tant « d'autorités et de priviléges aristocratiques que la révolution a anéan- « tis, 2° l'excès des maux qu'ils avaient accumulés sur la nation. C'est « par là que tu pourras juger sainement de la nécessité de la révolu- « tion, de son importance pour la prospérité nationale, et par consé- « quent de l'obligation où nous sommes tous de concourir de tous « nos efforts à sa réussite (2).

« La révolution a aboli la royauté. Nous avons vu que la royauté « avait envahi la souveraineté nationale; cette usurpation fut faite par « les premiers successeurs de Clovis qui changèrent leur qualité de pre- « miers fonctionnaires de la république en celle de monarques sou- « verains. Mais le pouvoir monarchique, n'ayant jamais été délégué « aux Mérovingiens par le peuple, fut une véritable tyrannie; car la « tyrannie est proprement l'usurpation de la souveraineté nationale. « Le peuple a eu le droit incontestable d'abolir cette royauté dont « l'origine ne peut être justifiée (3).

« Tu as vu, mon enfant, ce que firent les rois des deux premières « races..... Ils furent les premiers instrumens de l'oppression du « peuple. Hugues Capet et sa race eurent aussi les mêmes torts envers « la nation, tant parce qu'ils perpétuèrent, à leur profit, l'usurpation « de la souveraineté nationale, que parce qu'ils ne s'occupèrent jamais « sincèrement du soulagement du peuple..... Louis XVI n'avait pas « d'autre droit au trône que celui dont il avait hérité de Hugues Ca- « pet, et celui-ci n'avait aucun droit. Si Charles, duc de Lorraine, « avait été le plus fort, il aurait fait condamner Hugues Capet comme « un sujet rebelle et factieux; si le peuple français avait été en état « de défendre ses droits, il aurait puni Hugues Capet comme un « tyran. Le temps qui s'est écoulé jusqu'à Louis XVI n'avait pas pu

(1) Il y eut une édition stéréotype; la dernière est de 1820.

(2) *Abrégé des révolutions de l'ancien gouvernement français*, pag. 69, édition de 1820.

(3) *Ibid.*, pag. 92.

« changer en droit légitime l'usurpation qui avait mis le sceptre « dans la famille des Capets..... (1).

« Le moment marqué pour le réveil de la raison et du courage du « peuple français n'est arrivé que de nos jours. La nation venge, par « une révolution à jamais mémorable, les maux qu'elle a soufferts pen- « dant douze siècles et les crimes commis contre elle pendant une si « longue oppression. Elle donne un grand exemple à l'univers — (2). »

Il semble que rien ne puisse accroître l'étrange effet de ces pages empreintes, à la fois, de la douceur du sentiment paternel et de l'âpreté d'une conviction absolue qui transporte sa logique dans l'histoire; et pourtant, les circonstances où elles furent écrites ajoutent à leur bizarrerie quelque chose de sombre. L'auteur alors était proscrit, emprisonné au Luxembourg, d'où il ne sortit que pour aller à l'échafaud, avec Despréménil et Chapelier, ses collègues à l'assemblée constituante, et Malesherbes, le défenseur de Louis XVI (3). Il avait vu la puissance révolutionnaire, s'égarant et se dépravant par la longueur de la lutte, tomber, de classe en classe, jusqu'à la plus nombreuse, la moins éclairée et la plus violente dans ses passions politiques; il avait vu trois générations d'hommes de parti régner et périr l'une après l'autre; lui-même était arrêté comme ennemi de la cause du peuple, et sa foi dans l'œuvre de 1789 et dans l'avenir de la liberté n'était pas diminuée. On ne peut se défendre d'une émotion triste et pieuse quand on lit, en se recueillant et en faisant abstraction de l'absurdité des vues historiques, ce testament de mort de l'un des pères de la révolution française, ce témoignage d'adhésion inébranlable donné par lui à la révolution, au pied de l'échafaud, et sur le point d'y monter parce qu'elle le veut (4).

AUGUSTIN THIERRY.

(1) *Abrégé des révolutions de l'ancien gouvernement français*, pag. 129-131.

(2) *Ibid.*, pag. 344.

(3) 3 floréal an II, 22 avril 1794.

(4) « Mon malheureux père les composait (ces deux résumés) pour mon instruction dans la prison du Luxembourg, sous les yeux du citoyen François de Neufchâteau, dont il partageait la chambre, *escalier de la liberté*. Il s'attendait à la mort, qui était due à son innocence, et la précipitation avec laquelle il écrivait ne lui permit pas d'apercevoir, ou du moins d'effacer, quelques fautes de langage. » (*Abrégé des révolutions de l'ancien gouvernement français*, discours préliminaire de G.-T.-A. Thouret, pag. 9.)

SPIRIDION.

QUATRIÈME PARTIE.[1]

Le lendemain, il ne me restait de cette nuit affreuse qu'une lassitude profonde et un souvenir pénible. Les diverses émotions que j'avais éprouvées se confondaient dans l'accablement de mon cerveau. La vision hideuse et la céleste apparition me paraissaient également fébriles et imaginaires; je répudiais autant l'une que l'autre, et n'attribuais déjà plus la douce impression de la dernière qu'au rassérénement de mes facultés et à la fraîcheur du matin.

A partir de ce moment, je n'eus plus qu'une pensée et qu'un but, ce fut de refroidir mon imagination, comme j'avais réussi à refroidir mon cœur. Je pensai que, comme j'avais dépouillé le catholicisme pour ouvrir à mon intelligence une voie plus large, je devais dépouiller tout enthousiasme religieux pour retenir ma raison dans une voie plus droite et plus ferme. La philosophie du siècle avait mal combattu en moi l'élément superstitieux; je résolus de me prendre aux racines de cette philosophie; et, rétrogradant d'un siècle, je remontai aux causes des doctrines incomplètes qui m'avaient séduit. J'étudiai Newton, Leibnitz, Keppler, Malebranche, Descartes surtout, père des géomètres,

(1) Voyez les n^os des 15 octobre, 1er et 15 novembre 1838.

qui avaient sapé l'édifice de la tradition et de la révélation. Je me persuadai qu'en cherchant l'existence de Dieu dans les problèmes de la science et dans les raisonnemens de la métaphysique, je saisirais enfin l'idée de Dieu, telle que je voulais la concevoir, calme, invincible, immense.

Alors commença pour moi une nouvelle série de travaux, de fatigues et de souffrances. Je m'étais flatté d'être plus robuste que les spéculateurs auxquels j'allais demander la foi; je savais bien qu'ils l'avaient perdue en voulant la démontrer; j'attribuais cette erreur funeste à l'affaiblissement inévitable des facultés employées à de trop fortes études. Je me promettais de ménager mieux mes forces, d'éviter les puérilités où de consciencieuses recherches les avaient parfois égarés, de rejeter avec discernement tout ce qui était entré de force dans leurs systèmes; en un mot, de marcher à pas de géant dans cette carrière où ils s'étaient traînés avec peine. Là, comme partout, l'orgueil me poussait à ma perte; elle fut bientôt consommée. Loin d'être plus ferme que mes maîtres, je me laissai tomber plus bas sur le revers des sommets que je voulais atteindre et où je me targuais vainement de rester. Parvenu à ces hauteurs de la science, que l'intelligence escalade, mais au pied desquelles le sentiment s'arrête, je fus pris du vertige de l'athéisme; fier d'avoir monté si haut, je ne voulus pas comprendre que j'avais à peine atteint le premier degré de la science de Dieu, parce que je pouvais expliquer avec une certaine logique le mécanisme de l'univers, et que pourtant je ne pouvais pénétrer la pensée qui avait présidé à cette création. Je me plus à ne voir dans l'univers qu'une machine et à supprimer la pensée divine comme un élément inutile à la formation et à la durée des mondes. Je m'habituai à rechercher partout l'évidence et à mépriser le sentiment, comme s'il n'était pas une des principales conditions de la certitude. Je me fis donc une manière étroite et grossière de voir, d'analyser et de définir les choses; et je devins le plus obstiné, le plus vain et le plus borné des savans.

Dix ans de ma vie s'écoulèrent dans ces travaux ignorés, dix ans qui tombèrent dans l'abîme sans faire croître un brin d'herbe sur ses bords. Je me débattis long-temps contre le froid de la raison. A mesure que je m'emparais de cette triste conquête, j'en étais effrayé, et je me demandais ce que je ferais de mon cœur si jamais il venait à se réveiller. Mais peu à peu les plaisirs de la vanité satisfaite étouffaient cette inquiétude. On ne se figure pas ce que l'homme voué en apparence aux occupations les plus graves y porte d'inconséquence

et de légèreté. Dans les sciences, la difficulté vaincue est si enivrante, que les résolutions consciencieuses, les instincts du cœur, la morale de l'ame, sont sacrifiés, en un clin d'œil, aux triomphes frivoles de l'intelligence. Plus je courais à ces triomphes, plus celui que j'avais rêvé d'abord me paraissait chimérique. J'arrivai enfin à le croire inutile autant qu'impossible; je résolus donc de ne plus chercher des vérités métaphysiques sur la voie desquelles mes études physiques me mettaient de moins en moins. J'avais étudié les mystères de la nature, la marche et le repos des corps célestes, les lois invariables qui régissent l'univers dans ses splendeurs infinies comme dans ses imperceptibles détails; partout j'avais senti la main de fer d'une puissance incommensurable, profondément insensible aux nobles émotions de l'homme, généreuse jusqu'à la profusion, ingénieuse jusqu'à la minutie en tout ce qui tend à ses satisfactions matérielles, mais vouée à un silence inexorable en tout ce qui tient à son être moral, à ses immenses désirs, fallait-il dire à ses immenses besoins? Cette avidité avec laquelle quelques hommes d'exception cherchent à communiquer intimement avec la divinité, n'était-elle pas une maladie du cerveau, que l'on pouvait classer à côté du dérèglement de certaines croissances anormales dans le règne végétal et de certains instincts exagérés chez les animaux? N'était-ce pas l'orgueil, cette autre maladie commune au grand nombre des humains, qui parait de couleurs sublimes et rehaussait d'appellations pompeuses cette fièvre de l'esprit, témoignage de faiblesse et de lassitude, bien plus que de force et de santé? Non, m'écriai-je, c'est impudence et folie, et misère surtout, que de vouloir escalader le ciel. Le ciel! ce mot sur lequel le grand homme saint Bernard se perdait en concetti ridicules, et qui n'existe nulle part pour le moindre écolier rompu au mécanisme de la sphère! le ciel, où le vulgaire croit voir, au milieu d'un trône de nuées formé des grossières exhalaisons de la terre, un fétiche taillé sur le modèle de l'homme, assis sur les sphères ainsi qu'un ciron sur l'Atlas! le ciel, l'éther infini parsemé de soleils et de mondes infinis, que l'homme s'imagine devoir traverser après sa mort comme les pigeons voyageurs passent d'un champ à un autre, et où de pitoyables rhéteurs théologiques choisissent apparemment une constellation pour domaine et les rayons d'un astre pour vêtement! le ciel et l'homme, c'est-à-dire l'infini et l'atome! quel étrange rapprochement d'idées! quelle ridicule antithèse! Quel est donc le premier cerveau humain qui est tombé dans une pareille démence? Et aujourd'hui un pape, qui s'intitule le roi des ames, ouvre

avec une clé les deux battans de l'éternité à quiconque plie le genou devant sa discipline, en disant: *Admettez-moi!*

C'est ainsi que je parlais, et alors un rire amer s'emparait de moi; et, jetant par terre les sublimes écrits des pères de l'église et ceux des philosophes spiritualistes de toutes les nations et de tous les temps, je les foulais aux pieds dans une sorte de rage, en répétant ces mots favoris d'Hébronius où je croyais trouver la solution de tous mes problèmes: O ignorance, ô imposture!

— Tu pâlis, enfant, dit Alexis en s'interrompant; ta main tremble dans la mienne, et ton œil effaré semble interroger le mien avec anxiété. Calme-toi, et ne crains pas de tomber dans de pareilles angoisses: j'espère que ce récit t'en préservera pour jamais.

Heureusement pour l'homme, cette pensée de Dieu, qu'il ignore et qu'il nie si souvent, a présidé à la création de son être avec autant de soin et d'amour qu'à celle de l'univers. Elle l'a fait perfectible dans le bien, corrigible dans le mal. Si, dans la société, l'homme peut se considérer souvent comme perdu pour la société, dans la solitude l'homme n'est jamais perdu pour Dieu; car, tant qu'il lui reste un souffle de vie, ce souffle peut faire vibrer une corde inconnue au fond de son ame, et quiconque a aimé la vérité a bien des cordes à briser avant de périr. Souvent les sublimes facultés dont il est doué sommeillent pour se retremper comme le germe des plantes au sein de la terre, et, au sortir d'un long repos, elles éclatent avec plus de puissance. Si j'estime tant la retraite et la solitude, si je persiste à croire qu'il faut garder les vœux monastiques, c'est que j'ai connu plus qu'un autre les dangers et les victoires de ce long tête-à-tête avec la conscience, où ma vie s'est consumée. Si j'avais vécu dans le monde, j'eusse été perdu à jamais. Le souffle des hommes eût éteint ce que le souffle de Dieu a ranimé. L'appât d'une vaine gloire m'eût enivré; et, mon amour pour la science trouvant toujours de nouvelles excitations dans le suffrage d'autrui, j'eusse vécu dans l'ivresse d'une fausse joie et dans l'oubli du vrai bonheur. Mais ici, n'étant compris de personne, vivant de moi-même, et n'ayant pour stimulant que mon orgueil et ma curiosité, je finis par apaiser ma soif et par me lasser de ma propre estime. Je sentis le besoin de faire partager mes plaisirs et mes peines à quelqu'un, à défaut de l'ami céleste que je m'étais aliéné; et je le sentis sans m'en rendre compte, sans vouloir me l'avouer à moi-même. Outre les habitudes superbes que l'orgueil de l'esprit avait données à mon caractère, je n'étais point entouré d'êtres avec lesquels je pusse sympathiser: la grossièreté ou

la méchanceté se dressait de toutes parts autour de moi pour repousser les élans de mon cœur. Ce fut encore un bonheur pour moi. Je sentais que la société d'hommes intelligens eût allumé en moi une fièvre de discussion, une soif de controverses, qui m'eussent de plus en plus affermi dans mes négations; au lieu que, dans mes longues veillées solitaires, au plus fort de mon athéisme, je sentais encore parfois des aspirations violentes vers ce Dieu que j'appelais la fiction de mes jeunes années; et, quoique dans ces momens-là j'eusse du mépris pour moi-même, il est certain que je redevenais bon et que mon cœur luttait avec courage contre sa propre destruction.

Les grandes maladies ont des phases où le mal amène le bien, et c'est après la crise la plus effrayante que la guérison se fait tout à coup, comme un miracle. Les temps qui précédèrent mon retour à la foi furent ceux où je crus me sentir le plus robuste adepte de la *raison pure*. J'avais réussi à étouffer toute révolte du cœur, et je triomphais dans mon mépris de toute croyance, dans mon oubli de toute émotion religieuse. A peine arrivé à cet apogée de ma force philosophique, je fus pris de désespoir. Un jour que j'avais travaillé pendant plusieurs heures à je ne sais quels détails d'observation scientifique avec une lucidité extraordinaire, je me sentis persuadé, plus que je ne l'avais encore été, de la toute-puissance de la matière et de l'impossibilité d'un esprit créateur et vivifiant, autre que ce que j'appelais, en langage de naturaliste, les propriétés vitales de la matière. Alors j'éprouvai tout à coup, dans mon être physique, la sensation d'un froid glacial, et je me mis au lit avec la fièvre.

Je n'avais jamais pris aucun soin de ma santé. Je fis une maladie longue et douloureuse. Ma vie ne fut point en danger, mais d'intolérables souffrances s'opposèrent pendant long-temps à toute occupation de mon cerveau. Un ennui profond s'empara de moi; l'inaction, l'isolement et la souffrance me jetèrent dans une tristesse mortelle. Je ne voulais recevoir les soins de personne; mais les instances faussement affectueuses du prieur, et celles d'un certain convers infirmier, nommé Christophore, me forcèrent d'accepter une société pendant la nuit. J'avais d'insupportables insomnies, et ce Christophore, sous prétexte de m'en alléger l'ennui, venait dormir chaque nuit, d'un lourd et profond sommeil, auprès de mon lit. C'était bien la plus excellente et la plus bornée des créatures humaines. Sa stupidité avait trouvé grace pour sa bonté auprès des autres moines. On le traitait comme une sorte d'animal domestique, laborieux, souvent nécessaire et toujours inoffensif. Sa vie n'était

qu'une suite de bienfaits et de dévouemens. Comme on en tirait parti, on l'avait habitué à compter sur l'efficacité de ses soins; et cette confiance que j'étais loin de partager me le rendait importun à l'excès. Cependant un sentiment de justice, que l'athéisme n'avait pu détruire en moi, me forçait à le supporter avec patience et à le traiter avec douceur. Quelquefois, dans les commencemens, je m'étais emporté contre lui, et je l'avais chassé de ma cellule. Au lieu d'en être offensé, il s'affligeait de me laisser seul en proie à mon mal; il nasillait une longue prière à ma porte, et, au lever du jour, je le trouvais assis sur l'escalier, la tête dans ses mains, dormant à la vérité, mais dormant au froid et sur la dure, plutôt que de se résigner à passer dans son lit les heures qu'il avait résolu de me consacrer. Sa patience et son abnégation me vainquirent. Je supportai sa compagnie pour lui rendre service; car, à mon grand regret, nul autre que moi n'était malade dans le couvent; et, lorsque Christophore n'avait personne à soigner, il était l'homme le plus malheureux du monde. Peu à peu, je m'habituai à le voir lui et son petit chien, qui s'était tellement identifié avec lui, qu'il avait tout son caractère, toutes ses habitudes, et que, pour un peu, il eût préparé la tisane et tâté le pouls aux malades. Ces deux êtres remuaient et dormaient de compagnie. Quand le moine allait et venait sur la pointe du pied, autour de la chambre, le chien faisait autant de pas que lui; et, dès que le bonhomme s'assoupissait, l'animal paisible en faisait autant. Si Christophore faisait sa prière, Bacco s'asseyait gravement devant lui, et se tenait ainsi fronçant l'oreille, et suivant de l'œil les moindres mouvemens de bras et de tête dont le moine accompagnait son oraison. Si ce dernier m'encourageait à prendre patience, par de niaises consolations et de banales promesses de guérison prochaine, Bacco se dressait sur ses jambes de derrière, et, posant ses petites pattes de devant sur mon lit avec beaucoup de discrétion et de propreté, me léchait la main d'un air affectueux. Je m'accoutumai tellement à eux, qu'ils me devinrent nécessaires autant l'un que l'autre. Au fond, je crois que j'avais une secrète préférence pour Bacco, car il avait beaucoup plus d'intelligence que son maître; son sommeil était plus léger, et surtout il ne parlait pas.

Mes souffrances devinrent si intolérables, que toutes mes forces furent abattues. Au bout d'une année de ce cruel supplice, j'étais tellement vaincu, que je ne désirais plus la mort. Je craignais d'avoir à souffrir encore plus pour quitter la vie, et je me faisais, d'une vie sans souffrance, l'idéal du bonheur. Mon ennui était si grand, que je

ne pouvais plus me passer un instant de mon gardien. Je le forçais à manger en ma présence, et le spectacle de son robuste appétit était un amusement pour moi. Tout ce qui m'avait choqué en lui me plaisait, même son pesant sommeil, ses interminables prières, et ses contes de bonne femme. J'en étais venu au point de prendre plaisir à être tourmenté par lui, et chaque soir je refusais ma potion, afin de me divertir, pendant un quart d'heure, de ses importunités infatigables et de ses insinuations naïves, qu'il croyait ingénieuses pour m'amener à ses fins. C'étaient là mes seules distractions, et j'y trouvais une sorte de gaieté intérieure que le bonhomme semblait deviner, quoique mes traits flétris et contractés ne pussent pas l'exprimer, même par un sourire.

Lorsque je commençais à guérir, une maladie épidémique se déclara dans le couvent. Le mal était subit, terrible, inévitable. On était comme foudroyé. Mon pauvre Christophore en fut atteint un des premiers. J'oubliai ma faiblesse et le danger, je quittai ma cellule, et passai trois jours et trois nuits au pied de son lit. Le quatrième jour, il expira dans mes bras. Cette perte me fut si douloureuse, que je faillis ne pas y survivre. Alors une crise étrange s'opéra en moi. Je fus promptement et complètement guéri; mon être moral se réveilla comme à la suite d'un long sommeil, et, pour la première fois depuis bien des années, je compris, par le cœur, les douleurs de l'humanité. Christophore était le seul homme que j'eusse aimé depuis la mort de Fulgence. Une si prompte et si amère séparation me remit en mémoire mon premier ami, ma jeunesse, ma piété, ma sensibilité, tous mes bonheurs à jamais perdus. Je rentrai dans ma solitude avec désespoir. Bacco m'y suivit; j'étais le dernier malade que son maître eût soigné; il s'était habitué à vivre dans ma cellule, et il semblait vouloir reporter son affection sur moi; mais il ne put y réussir, le chagrin le consuma. Il ne dormait plus, il flairait sans cesse le fauteuil où Christophore avait coutume de dormir, et que je plaçais toutes les nuits auprès de mon chevet, pour me représenter quelque chose de la présence de mon pauvre ami. Bacco n'était point ingrat à mes caresses, mais rien ne pouvait calmer son inquiétude. Au moindre bruit, il se dressait et regardait la porte avec un mélange d'espoir et de découragement. Alors j'éprouvais le besoin de lui parler comme à un être sympathique : « Il ne viendra plus, lui disais-je, c'est moi seul que tu dois aimer maintenant. » Il me comprenait, j'en suis certain, car il venait à moi et me léchait la main d'un air triste et résigné. Puis il se couchait et tâchait de s'endormir;

mais c'était un assoupissement douloureux, entrecoupé de faibles plaintes qui me déchiraient l'ame. Quand il eut perdu tout espoir de retrouver celui qu'il attendait toujours, il résolut de se laisser mourir. Il refusa de manger, et je le vis expirer sur le fauteuil de son maître, en me regardant d'un air de reproche, comme si j'étais la cause de ses fatigues et de sa mort. Quand je vis ses yeux éteints et ses membres glacés, je ne pus retenir des torrens de larmes; je le pleurai encore plus amèrement que je n'avais pleuré Christophore. Il me sembla que je perdais celui-ci une seconde fois.

Cet événement, si puéril en apparence, acheva de me précipiter du haut de mon orgueil dans un abîme de douleur. A quoi m'avait servi cet orgueil? à quoi m'avait servi mon intelligence? La maladie avait frappé l'une d'impuissance; l'humilité d'un homme charitable, l'affection fidèle d'un pauvre animal, m'avaient plus secouru que l'autre. Maintenant que la mort m'enlevait les seuls objets de ma sympathie, la raison, dont j'avais fait mon dieu, m'enseignait, pour toute consolation, qu'il ne restait plus rien d'eux, et qu'ils devaient être pour moi comme s'ils n'eussent jamais été. Je ne pouvais me faire à cette idée de destruction absolue, et pourtant ma science me défendait d'en douter. J'essayai de reprendre mes études, espérant chasser l'ennui qui me dévorait : cela ne servit qu'à absorber quelques heures de ma journée. Dès que je rentrais dans ma cellule, dès que je m'étendais sur mon lit pour dormir, l'horreur de l'isolement se faisait sentir chaque jour davantage; je devenais faible comme un enfant, et je baignais mon chevet de mes larmes; je regrettais ces souffrances physiques qui m'avaient semblé insupportables et qui maintenant m'eussent été douces, si elles eussent pu ramener près de moi Christophore et Bacco.

Je sentis alors profondément que la plus humble amitié est un plus précieux trésor que toutes les conquêtes du génie; que la plus naïve émotion du cœur est plus douce et plus nécessaire que toutes les satisfactions de la vanité. Je compris, par le témoignage de mes entrailles, que l'homme est fait pour aimer, et que la solitude, sans la foi et l'amour divin, est un tombeau, moins le repos de la mort! Je ne pouvais espérer de retrouver la foi; c'était un beau rêve évanoui, qui me laissait plein de regrets; ce que j'appelais ma raison et mes lumières l'avaient bannie sans retour de mon ame. Ma vie ne pouvait plus être qu'une veille aride, une réalité desséchante. Mille pensées de désespoir s'agitèrent dans mon cerveau. Je songeai à quitter le cloître, à me lancer dans le tourbillon du monde, à

m'abandonner aux passions, aux vices même, pour tâcher d'échapper à moi-même par l'ivresse ou l'abrutissement. Ces désirs s'effacèrent promptement; j'avais étouffé mes passions de trop bonne heure, pour qu'il me fût possible de les faire revivre. L'athéisme même n'avait fait qu'affermir, par l'étude et la réflexion, mes habitudes d'austérité. D'ailleurs, à travers toutes mes transformations, j'avais conservé un sentiment du beau, un désir de l'idéal que ne répudient point à leur gré les intelligences tant soit peu élevées. Je ne me berçais plus du rêve de la perfection divine; mais, à voir seulement l'univers matériel, à ne contempler que la splendeur des étoiles et la régularité des lois qui régissent la matière, j'avais pris tant d'amour pour l'ordre, la durée et la beauté extérieure des choses, que je n'eusse jamais pu vaincre mon horreur pour tout ce qui eût troublé ces idées de grandeur et d'harmonie.

J'essayai de me créer de nouvelles sympathies; je n'en pus trouver dans le cloître. Je rencontrais partout la malice et la fausseté; et, quand j'avais affaire aux simples d'esprit, j'apercevais la lâcheté sous la douceur. Je tâchai de nouer quelques relations avec le monde. Du temps de l'abbé Spiridion, tout ce qu'il y avait d'hommes distingués dans le pays et de voyageurs instruits sur les chemins venaient visiter le couvent, malgré sa position sauvage et la difficulté des routes qui y conduisent. Mais, depuis qu'il était devenu un repaire de paresse, d'ignorance et d'ivrognerie, le hasard seul nous amenait, comme aujourd'hui, à de rares intervalles, quelques passans indifférens ou quelques curieux désœuvrés. Je ne trouvai personne à qui ouvrir mon cœur, et je restai seul livré à un sombre abattement.

Pendant des semaines et des mois, je vécus ainsi sans plaisir et presque sans peine, tant mon ame était brisée et accablée sous le poids de l'ennui. L'étude avait perdu tout attrait pour moi; elle me devint peu à peu odieuse : elle ne servait qu'à me remettre sous les yeux ce sinistre problème de la destinée de l'homme. Abandonné sur la terre à tous les élémens de souffrance et de destruction, sans avenir, sans promesse et sans récompense, je me demandais alors à quoi bon vivre, mais aussi à quoi bon mourir; néant pour néant, je laissais le temps couler et mon front se dégarnir, sans opposer de résistance à ce dépérissement de l'ame et du corps, qui me conduisai lentement à un repos plus triste encore.

L'automne arriva, et la mélancolie du ciel adoucit un peu l'amertume de mes idées. J'aimais à marcher sur les feuilles sèches et à voir passer ces grandes troupes d'oiseaux voyageurs qui volent dans

un ordre symétrique, et dont le cri sauvage se perd dans les nuées. J'enviais le sort de ces créatures qui obéissent à des instincts toujours satisfaits, et que la réflexion ne tourmente pas. Dans un sens, je les trouvais bien plus complets que l'homme, car ils ne désirent que ce qu'ils peuvent posséder; et, si le soin de leur conservation est un travail continuel, du moins ils ne connaissent pas l'ennui, qui est la pire des fatigues. J'aimais aussi à voir s'épanouir les dernières fleurs de l'année. Tout me semblait préférable au sort de l'homme, même celui des plantes; et, portant ma sympathie sur ces existences éphémères, je n'avais d'autre plaisir que de cultiver un petit coin du jardin et de l'entourer de palissades, pour empêcher les pieds profanes de fouler mes gazons et les mains sacriléges de cueillir mes fleurs. Lorsqu'on en approchait, je repoussais les curieux avec tant d'humeur, qu'on me crut fou, et que le prieur se réjouit de me voir tombé dans un tel abrutissement.

Les soirées étaient fraîches, mais douces; il m'arrivait souvent, après avoir cherché, dans la fatigue de mon travail manuel, l'espoir d'un peu de repos pour la nuit, de me coucher sur un banc de gazon que j'avais élevé moi-même, et de rester plongé dans une vague rêverie long-temps après le coucher du soleil. Je laissais flotter mes esprits, comme les feuilles que le vent enlevait aux arbres; je m'étudiais à végéter; j'eusse voulu désapprendre l'exercice de la pensée. J'arrivais ainsi à une sorte d'assoupissement qui n'était ni la veille ni le sommeil, ni la souffrance ni le bien-être, et ce pâle plaisir était encore le plus vif qui me restât. Peu à peu cette langueur devint plus douce, et le travail de ma volonté pour y arriver devint plus facile. Ma béatitude alors consistait surtout à perdre la mémoire du passé et l'appréhension de l'avenir. J'étais tout au présent. Je comprenais la vie de la nature, j'observais tous ses petits phénomènes, je pénétrais dans ses moindres secrets. J'écoutais ses capricieuses harmonies, et le sentiment de toutes ces choses inappréciables aux esprits agités réussissait à me distraire de moi-même. Je soulageais à mon insu, par cette douce admiration, mon cœur rempli d'un amour sans but et d'un enthousiasme sans aliment. Je contemplais la grace d'une branche mollement bercée par le vent; j'étais attendri par le chant faible et mélancolique d'un insecte. Les parfums de mes fleurs me portaient à la reconnaissance; leur beauté, préservée de toute altération par mes soins, m'inspirait un naïf orgueil. Pour la première fois, depuis bien des années, je redevenais sensible à la poésie du cloître, sanctuaire placé sur les lieux élevés,

pour que l'homme y vive au-dessus des bruits du monde, recueilli dans la contemplation du ciel. Tu connais cet angle que forme la terrasse du jardin du côté de la mer, au bout du berceau de vigne que supportent des piliers quadrangulaires en marbre blanc. Là s'élèvent quatre palmiers; c'est moi qui les ai plantés, et c'est là que j'avais disposé mon parterre, aujourd'hui effacé et confondu dans le potager, qui a pris la place du beau jardin créé par Hébronius. Ce lieu était encore, à l'époque dont je te parle, un des plus pittoresques de la terre, au dire des rares voyageurs qui le visitaient. Les riches fontaines de marbre, qui ne sont plus consacrées aujourd'hui qu'à de vils usages, y murmuraient alors pour les seules délices des oreilles musicales. L'eau pure de la source tombait dans des conques de marbre rouge qui la déversaient l'une dans l'autre, et fuyait mystérieusement sous l'ombrage des cyprès et des figuiers. Les rameaux des citronniers et des caroubiers se pressaient et s'enlaçaient étroitement autour de ma retraite, et l'isolaient selon mon goût. Mais, du côté du glacis perpendiculaire qui domine le rivage, j'avais ménagé une ouverture dans mes berceaux; et je pouvais admirer à loisir, à travers un cadre de fleurs et de verdure, le spectacle sublime de la mer brisant sur les rochers et se teignant à l'horizon des feux du couchant ou de ceux de l'aurore. Là, perdu dans des rêveries sans fin, il me semblait saisir des harmonies inappréciables aux sens grossiers des autres hommes, quelque chant plaintif, exhalé sur la rive maure, et porté sur les mers par les vents du sud, ou le cantique de quelque derviche, saint ignoré, perdu dans les âpres solitudes de l'Atlas, et plus heureux dans sa misère cénobitique avec la foi, que moi au sein de mon opulence monacale avec le doute.

Peu à peu, j'en vins à découvrir un sens profond dans les moindres faits de la nature. En m'abandonnant au charme de mes impressions avec la naïveté qu'amène le découragement, je reculai insensiblement les bornes étroites du *certain* jusqu'à celles du *possible;* et bientôt le possible, vu avec une certaine émotion du cœur, ouvrit autour de moi des horizons plus vastes que ma raison n'eût osé les pressentir. Il me sembla trouver des motifs de mystérieuse prévoyance dans tout ce qui m'avait paru livré à la fatalité aveugle. Je recouvrai le sens du bonheur que j'avais si déplorablement perdu. Je cherchai les jouissances relatives de tous les êtres, comme j'avais cherché leurs souffrances, et je m'étonnai de les trouver si équitablement réparties. Chaque être prit une forme et une voix nouvelles pour me révéler des facultés inconnues à la froide et superficielle

observation que j'avais prise pour la science. Des mystères infinis se déroulèrent autour de moi, contredisant toutes les sentences d'un savoir incomplet et d'un jugement précipité. En un mot, la vie prit à mes yeux un caractère sacré et un but immense, que je n'avais entrevu ni dans les religions, ni dans les sciences, et que mon cœur enseigna sur nouveaux frais à mon intelligence égarée.

Un soir, j'écoutais avec recueillement le bruit de la mer calme brisant sur le sable; je cherchais le sens de ces trois lames, plus fortes que les autres, qui reviennent toujours ensemble, à des intervalles réguliers, comme un rhythme marqué dans l'harmonie éternelle; j'entendis un pêcheur qui chantait aux étoiles, étendu sur le dos dans sa barque. Sans doute, j'avais entendu bien souvent le chant des pêcheurs de la côte, et celui-là peut-être aussi souvent que les autres. Mes oreilles avaient toujours été fermées à la musique, comme mon cerveau à la poésie. Je n'avais vu dans les chants du peuple que l'expression des passions grossières, et j'en avais détourné mon attention avec mépris. Ce soir-là, comme les autres soirs, je fus d'abord blessé d'entendre cette voix, qui couvrait celle des flots, et qui troublait mon audition. Mais, au bout de quelques instans, je remarquai que le chant du pêcheur suivait instinctivement le rhythme de la mer; et je pensai que c'était là peut-être un de ces grands et vrais artistes que la nature elle-même prend soin d'instruire, et qui, pour la plupart, meurent ignorés comme ils ont vécu. Cette pensée répondant aux habitudes de suppositions dans lesquelles je me complaisais désormais, j'écoutai sans impatience le chant à demi sauvage de cet homme à demi sauvage aussi, qui célébrait d'une voix lente et mélancolique les mystères de la nuit et la douceur de la brise. Ses vers avaient peu de rime et peu de mesure, ses paroles encore moins de sens et de poésie; mais le charme de sa voix, l'habileté naïve de son rhythme, et l'étonnante beauté de sa mélodie, triste, large et monotone comme celle des vagues, me frappèrent si vivement, que tout à coup la musique me fut révélée. La musique me sembla devoir être la véritable langue poétique de l'homme, indépendante de toute parole et de toute poésie écrite, soumise à une logique particulière, et pouvant exprimer des idées de l'ordre le plus élevé, des idées trop vastes même pour être bien rendues dans toute autre langue. Je résolus d'étudier la musique, afin de poursuivre cet aperçu; et je l'étudiai en effet avec quelque succès, comme on a pu te le dire. Mais une chose me gêna toujours : c'est d'avoir trop fait usage de la logique appliquée à un autre ordre de facultés. Je ne pus jamais com-

poser, et c'était là pourtant ce que j'eusse ambitionné par-dessus tout en musique. Quand je vis que je ne pouvais rendre ma pensée dans cette langue trop sublime sans doute pour mon organisation, je m'adonnai à la poésie, et je fis des vers. Cela ne me réussit pas beaucoup mieux; mais j'avais un besoin de poésie qui cherchait une issue avant de songer à posséder un aliment, et ma poésie était faible, parce que la poésie veut être alimentée d'un sentiment profond dont je n'avais que le vague pressentiment.

Mécontent de mes vers, je fis de la prose à laquelle je tâchai de conserver une forme lyrique. Le seul sujet sur lequel je pusse m'exercer avec un peu de facilité, c'était ma tristesse et les maux que j'avais soufferts en cherchant la vérité. Je t'en réciterai un échantillon :

« O ma grandeur! ô ma force! vous avez passé comme une nuée d'orage, et vous êtes tombées sur la terre pour ravager comme la foudre. Vous avez frappé de mort et de stérilité tous les fruits et toutes les fleurs de mon champ. Vous en avez fait une arène désolée, et je me suis assis tout seul au milieu de mes ruines. O ma grandeur! ô ma force! étiez-vous de bons ou de mauvais anges?

« O ma fierté! ô ma science! vous vous êtes levées comme les tourbillons brûlans que le simoun répand sur le désert. Comme le gravier, comme la poussière, vous avez enseveli les palmiers, vous avez troublé ou tari les fontaines. Et j'ai cherché l'onde où l'on se désaltère, et je ne l'ai plus trouvée, car l'insensé qui veut frayer sa route vers les cimes orgueilleuses de l'Horeb, oublie l'humble sentier qui mène à la source ombragée. O ma science! ô ma fierté! étiez-vous les envoyés du Seigneur, étiez-vous des esprits de ténèbres?

« O ma vertu! ô mon abstinence! vous vous êtes dressées comme des tours, vous vous êtes étendues comme des remparts de marbre, comme des murailles d'airain. Vous m'avez abrité sous des voûtes glacées, vous m'avez enseveli dans des caves funèbres remplies d'angoisses et de terreur; et j'ai dormi sur une couche dure et froide, où j'ai rêvé souvent qu'il y avait un ciel propice et des mondes féconds. Et quand j'ai cherché la lumière du soleil, je ne l'ai plus trouvée, car j'avais perdu la vue dans les ténèbres, et mes pieds débiles ne pouvaient plus me porter sur le bord de l'abîme. O ma vertu! ô mon abstinence! étiez-vous les suppôts de l'orgueil, ou les conseils de la sagesse?

« O ma religion! ô mon espérance! vous m'avez porté comme une

barque incertaine et fragile sur des mers sans rivages, au milieu des brumes décevantes, vagues illusions, informes images d'une patrie inconnue. Et quand, lassé de lutter contre le vent et de gémir courbé sous la tempête, je vous ai demandé où vous me conduisiez, vous avez allumé des phares sur des écueils, pour me montrer ce qu'il fallait fuir, et non ce qu'il fallait atteindre. O ma religion! ô mon espérance! étiez-vous le rêve de la folie, ou la voix mystérieuse du Dieu vivant? »

Au milieu de ces occupations innocentes, mon ame avait repris du calme et mon corps de la vigueur; je fus tiré de mon repos par l'irruption d'un fléau imprévu. A la contagion qu'avaient éprouvée le monastère et les environs, succéda la peste, qui désola le pays tout entier. J'avais eu l'occasion de faire quelques observations sur la possibilité de se préserver des maladies épidémiques par un système hygiénique fort simple. Je fis part de mes idées à quelques personnes, et, comme elles eurent à se louer d'y avoir ajouté foi, on me fit la réputation d'avoir des remèdes merveilleux contre la peste. Tout en niant la science qu'on m'attribuait, je me prêtai de grand cœur à communiquer mes humbles découvertes. Alors on vint me chercher de tous côtés, et bientôt mon temps et mes forces purent à peine suffire au nombre de consultations qu'on venait me demander; il fallut même que le prieur m'accordât la permission extraordinaire de sortir du monastère et d'aller visiter les malades. Mais, à mesure que la peste étendait ses ravages, les sentimens de piété et d'humanité, qui d'abord avaient porté les moines à se montrer accessibles et compatissans, s'effacèrent de leurs ames. Une peur égoïste et lâche glaça tout esprit de charité. Défense me fut faite de communiquer avec les pestiférés, et les portes du monastère furent fermées à ceux qui venaient implorer des secours. Je ne pus m'empêcher d'en témoigner mon indignation au prieur. Dans un autre temps, il m'eût envoyé au cachot; mais les esprits étaient tellement abattus par la crainte de la mort, qu'il m'écouta avec calme. Alors il me proposa un terme moyen: c'était d'aller m'établir à deux lieues d'ici, dans l'ermitage de Saint-Hyacinthe, et d'y demeurer avec l'ermite jusqu'à ce que la fin de la contagion et l'absence de tout danger pour *nos frères* me permissent de rentrer dans le couvent. Il s'agissait de savoir si l'ermite consentirait à me laisser vaquer aux devoirs de ma nouvelle charge de médecin, et à partager avec moi sa natte et son pain noir. Je fus autorisé à l'aller voir pour sonder ses intentions, et je m'y rendis à l'instant même. Je n'avais pas grand espoir de le trouver

favorable : cet homme, qui venait une fois par mois demander l'aumône à la porte du couvent, m'avait toujours inspiré de l'éloignement. Quoique la piété des ames simples ne le laissât pas manquer du nécessaire, il était obligé par ses vœux à mendier de porte en porte à des intervalles périodiques, plutôt pour faire acte d'abjection que pour assurer son existence. J'avais un grand mépris pour cette pratique; et cet ermite, avec son grand crâne conique, ses yeux pâles et enfoncés qui ne semblaient pas capables de supporter la lumière du soleil, son dos voûté, son silence farouche, sa barbe blanche, jaunie à toutes les intempéries de l'air, et sa grande main décharnée, qu'il tirait de dessous son manteau plutôt avec un geste de commandement qu'avec l'apparence de l'humilité, était devenu pour moi un type de fanatisme et d'orgueil hypocrite.

Quand j'eus gravi la montagne, je fus ravi de l'aspect de la mer. Vue ainsi en plongeant de haut sur ses abîmes, elle semblait une immense plaine d'azur fortement inclinée vers les rocs énormes qui la surplombaient, et ses flots réguliers, dont le mouvement n'était plus sensible, présentaient l'apparence de sillons égaux tracés par la charrue. Cette masse bleue, qui se dressait comme une colline et qui semblait compacte et solide comme le saphyr, me saisit d'un tel vertige d'enthousiasme, que je me retins aux oliviers de la montagne pour ne pas me précipiter dans l'espace. Il me semblait qu'en face de ce magnifique élément le corps devait prendre les forces de l'esprit et parcourir l'immensité dans un vol sublime. Je pensai alors à Jésus marchant sur les flots, et je me représentai cet homme divin, grand comme les montagnes, resplendissant comme le soleil. Allégorie de la métaphysique, ou rêve d'une confiance exaltée, m'écriai-je, tu es plus grand et plus poétique que toutes nos certitudes mesurées au compas et tous nos raisonnemens alignés au cordeau!...

Comme je disais ces paroles, une sorte de plainte psalmodiée, faible et lugubre prière qui semblait sortir des entrailles de la montagne, me força de me retourner. Je cherchai quelque temps des yeux et de l'oreille d'où pouvaient partir ces sons étranges; et, enfin, étant monté sur une roche voisine, je vis sous mes pieds, à quelque distance, dans un écartement du rocher, l'ermite nu jusqu'à la ceinture, occupé à creuser une fosse dans le sable. A ses pieds était étendu un cadavre roulé dans une natte et dont les pieds bleuâtres, maculés par les traces de la peste, sortaient de ce linceul rustique. Une odeur fétide s'exhalait de la fosse entr'ouverte, à peine

refermée la veille sur d'autres cadavres ensevelis à la hâte. Auprès du nouveau mort il y avait une petite croix de bois d'olivier grossièrement taillée, ornement unique du mausolée commun, une jatte de grès avec un rameau d'hysope pour l'ablution lustrale, et un petit bûcher de genièvre fumant pour épurer l'air. Un soleil dévorant tombait d'aplomb sur la tête chauve et sur les maigres épaules du solitaire. La sueur collait à sa poitrine les longues mèches de sa barbe couleur d'ambre. Saisi de respect et de pitié, je m'élançai vers lui. Il ne témoigna aucune surprise; et, jetant sa bêche, il me fit signe de prendre les pieds du cadavre, en même temps qu'il le prenait par les épaules. Quand nous l'eûmes enseveli, il replanta la croix, fit l'immersion d'eau bénite; et, me priant de ranimer le bûcher, il s'agenouilla, murmura une courte prière et s'éloigna sans s'occuper de moi davantage. Quand nous eûmes gagné son ermitage, il s'aperçut seulement que je marchais près de lui; et, me regardant alors avec quelque étonnement, il me demanda si j'avais besoin de me reposer. Je lui expliquai en peu de mots le but de ma visite. Il ne me répondit que par un serrement de main; puis, ouvrant la porte de l'ermitage, il me montra, dans une salle creusée au sein du roc, quatre ou cinq malheureux pestiférés agonisant sur des nattes. — Ce sont, me dit-il, des pêcheurs de la côte et des contrebandiers, que leurs parens, saisis de terreur, ont jetés hors des huttes. Je ne puis rien faire pour eux que de combattre le désespoir de leur agonie par des paroles de foi et de charité; et puis je les ensevelis quand ils ont cessé de souffrir. N'entrez pas, mon frère, ajouta-t-il en voyant que je m'avançais sur le seuil, ces gens-là sont sans ressources, et ce lieu est infecté; conservez vos jours pour ceux que vous pouvez sauver encore. — Et vous, mon père, lui dis-je, ne craignez-vous donc rien pour vous-même? — Rien, répondit-il en souriant, j'ai un préservatif certain. — Et quel est-il? — C'est, dit-il d'un air inspiré, la tâche que j'ai à remplir qui me rend invulnérable. Quand je ne serai plus nécessaire, je redeviendrai un homme comme les autres, et, quand je tomberai, je dirai : Seigneur, ta volonté soit faite; puisque tu me rappelles, c'est que tu n'as plus rien à me commander. Comme il disait cela, ses yeux éteints se ranimèrent, et semblèrent renvoyer les rayons du soleil qu'ils avaient absorbés. Leur éclat fut tel, que j'en détournai les miens et les reportai involontairement sur la mer qui étincelait sous nos pieds. — A quoi songez-vous? me dit-il. — Je songe, répondis-je, que Jésus a

marché sur les eaux. — Quoi d'étonnant? reprit le digne homme qui ne me comprenait pas ; la seule chose étonnante, c'est que saint Pierre ait douté, lui qui voyait le Sauveur face à face.

Je revins tout de suite au monastère, pour rendre compte à l'abbé de mon message. J'aurais dû m'épargner cette peine, et me souvenir que les moines se soucient fort peu de la règle, surtout quand la peur les gouverne. Je trouvai toutes les portes closes; et, quand je présentai ma tête au guichet, on me le referma au visage, en me criant que, quel que fût le résultat de ma démarche, je ne pouvais plus rentrer au couvent. J'allai donc coucher à l'ermitage.

J'y passai trois mois dans la société de l'ermite. C'était vraiment un homme des anciens jours, un saint digne des plus beaux temps du christianisme. Hors de l'exercice des bonnes œuvres, c'était peut-être un esprit vulgaire; mais sa piété était si grande, qu'elle lui donnait le génie au besoin. C'était surtout dans ses exhortations aux mourans que je le trouvais admirable. Il était alors vraiment inspiré; l'éloquence débordait en lui comme un torrent des montagnes. Des larmes de componction inondaient son visage sillonné par la fatigue. Il connaissait vraiment le chemin des cœurs. Il combattait les angoisses et les terreurs de la mort, comme George le guerrier céleste terrassait les dragons. Il avait une intelligence merveilleuse des diverses passions qui avaient pu remplir l'existence de ces moribonds, et il avait un langage et des promesses appropriés à chacun d'eux. Je remarquais avec satisfaction qu'il était possédé du désir sincère de leur donner un instant de soulagement moral, à leur pénible départ de ce monde, et non trop préoccupé des vaines formalités du dogme. En cela, il s'élevait au-dessus de lui-même; car sa foi avait dans l'application personnelle toutes les minuties du catholicisme le plus étroit et le plus rigide : mais la bonté est un don de Dieu, au-dessus des pouvoirs et des menaces de l'église. Une larme de ses mourans lui paraissait plus importante que les cérémonies de l'extrême-onction, et un jour je l'entendis prononcer une grande parole pour un catholique. Il avait présenté le crucifix aux lèvres d'un agonisant; celui-ci détourna la tête, et, prenant l'autre main de l'ermite, il la baisa en rendant l'esprit. — Eh bien! dit l'ermite en lui fermant les yeux, il te sera pardonné; car tu as senti la reconnaissance, et, si tu as compris le dévouement d'un homme en ce monde, tu sentiras la bonté de Dieu dans l'autre.

Avec les chaleurs de l'été cessa la contagion. Je passai encore quelque temps avec l'ermite avant que l'on osât me rappeler au cou-

vent. Le repos nous était bien nécessaire à l'un et à l'autre; et je dois dire que ces derniers jours de l'année, pleins de calme, de fraîcheur et de suavité, dans un des sites les plus magnifiques qu'il soit possible d'imaginer, loin de toute contrainte, et dans la société d'un homme vraiment respectable, furent au nombre des rares beaux jours de ma vie. Cette existence rude et frugale me plaisait, et puis je me sentais un autre homme qu'en arrivant à l'ermitage; un travail utile, un dévouement sincère, m'avaient retrempé. Mon cœur s'épanouissait comme une fleur aux brises du printemps. Je comprenais l'amour fraternel sur un vaste plan, le dévouement pour tous les hommes, la charité, l'abnégation, la vie de l'ame en un mot. Je remarquais bien quelque puérilité dans les idées de mon compagnon rendu au calme de sa vie habituelle. Lorsque l'enthousiasme ne le soutenait plus, il redevenait capucin jusqu'à un certain point; mais je n'essayais pas de combattre ses scrupules, et j'étais pénétré de respect pour la foi épurée au creuset d'une telle vertu.

Lorsque l'ordre me vint de retourner au monastère, j'étais un peu malade; la peur de me voir rapporter un germe de contagion fit attendre très patiemment mon retour. Je reçus immédiatement une licence pour rester dehors le temps nécessaire à mon rétablissement, temps qu'on ne limitait pas et dont je résolus de faire le meilleur emploi possible.

Jusque-là une des principales idées qui m'avaient empêché de rompre mon vœu sous le rapport de la claustration, c'était la crainte du scandale : non que j'eusse aucun souci personnel de l'opinion d'un monde avec lequel je ne désirais établir aucun rapport, ni que je conservasse aucun respect pour ces moines que je ne pouvais estimer; mais une rigidité naturelle, un instinct profond de la dignité du serment, et, plus que tout cela peut-être, un respect invincible pour la mémoire d'Hébronius, m'avaient retenu. Maintenant que le couvent me rejetait, pour ainsi dire, de son enceinte, il me semblait que je pouvais l'abandonner pour quelque temps sans faire un éclat de mauvais exemple et sans violer mes résolutions. J'examinai la vie que j'avais menée dans le cloître et celle que j'y pouvais mener encore. Je me demandai si elle pouvait produire ce qu'elle n'avait pas encore produit, quelque chose de grand ou d'utile. Cette vie de bénédictin que Spiridion avait pratiquée et rêvée sans doute pour ses successeurs était devenue impossible; car, bien que des raisons de convenance temporaire, dont le détail t'intéresserait peu, et que j'ai omis à dessein de te raconter, eussent obligé Hébro-

nius à enrôler sa communauté sous les insignes de saint François, les statuts particuliers qu'en sa qualité d'abbé il avait eu le droit d'établir avaient fait de nous, dans le principe, de véritables bénédictins. Réputés mendians, seulement pour la forme, et soumis à des règlemens sages et modérés, voués à l'étude, et surtout dégagés de l'esprit remuant et fanatique des franciscains ordinaires, les premiers compagnons de la savante retraite de Spiridion durent lui faire rêver les beaux jours du cloître et les grands travaux accomplis sous ces voûtes antiques, sanctuaire de l'érudition et de la persévérance. Mais Spiridion, contemporain des derniers hommes remarquables que le cloître ait produits, mourut pourtant dégoûté de son œuvre, à ce qu'on assure, et désillusionné sur l'avenir de la vie monastique. Quant à moi, qui puis sans orgueil, puisqu'il s'agit de pénibles travaux entrepris et non de glorieuses œuvres accomplies, dire que j'ai été le dernier des bénédictins en ce siècle, je voyais bien que même mon rôle de paisible érudit n'était plus tenable. Pour des études calmes, il faut un esprit calme; et comment le mien eût-il pu l'être au sein de la tourmente qui grondait sur l'humanité? Je voyais les sociétés prêtes à se dissoudre ; les trônes trembler comme des roseaux que la vague va couvrir; les peuples se réveiller d'un long sommeil et menacer tout ce qui les avait enchaînés; le bon et le mauvais confondus dans la même lassitude du joug, dans la même haine du passé. Je voyais le rideau du temple se fendre du haut en bas comme à l'heure de la résurrection du crucifié dont ces peuples étaient l'image, et les turpitudes du sanctuaire allaient être mises à nu devant l'œil de la vengeance. Comment mon ame eût-elle pu être indifférente aux approches de ce vaste déchirement qui allait s'opérer? Comment mon oreille eût-elle pu être sourde au rugissement de la grande mer qui montait, impatiente de briser ses digues et de submerger les empires? A la veille des catastrophes dont nous sentirons bientôt l'effet, les derniers moines peuvent bien achever à la hâte de vider leurs cuves, et, gorgés de vin et de nourriture, s'étendre sur leur couche souillée, pour y attendre, sans souci, la mort au milieu des fumées de l'ivresse. Mais je ne suis pas de ceux-là; je m'inquiète de savoir comment et pourquoi j'ai vécu, pourquoi et comment je dois mourir.

Ayant mûrement examiné quel usage je pourrais faire de la liberté que je m'arrogeais, je ne vis hors des travaux de l'esprit rien qui me convînt en ce monde. Aux premiers temps de mon détachement du catholicisme, j'avais été travaillé sans doute par de vastes

ambitions; j'avais fait des projets gigantesques; j'avais médité la réforme de l'église sur un plan plus vaste que celui de Luther; j'avais rêvé le développement du protestantisme. C'est que, comme Luther, j'étais chrétien; et, conçu dans le sein de l'église, je ne pouvais imaginer une religion, si émancipée qu'elle se fît, qui ne fût d'abord engendrée par l'église. Mais, en cessant de croire au Christ, en devenant philosophe comme mon siècle, je ne voyais plus le moyen d'être un novateur; on avait tout osé. En fait de liberté de principes, j'avais été aussi loin que les autres, et je voyais bien que, pour élever un avis nouveau au milieu de tous ces destructeurs, il eût fallu avoir à leur proposer un plan de réédification quelconque. J'eusse pu faire quelque chose pour les sciences, et je l'eusse dû peut-être; mais, outre que je n'avais nul souci de me faire un nom dans cette branche des connaissances humaines, je ne me sentais vraiment de désirs et d'énergie que pour les questions philosophiques. Je n'avais étudié les sciences que pour me guider dans le labyrinthe de la métaphysique, et pour arriver à la connaissance de l'Être suprême. Ce but manqué, je n'aimai plus ces études qui ne m'avaient passionné qu'indirectement; et la perte de toute croyance me paraissait une chose si triste à éprouver, qu'il m'eût paru également pénible de l'annoncer aux hommes. Qu'eût été, d'ailleurs, une voix de plus dans ce grand concert de malédictions qui s'élevait contre l'église expirante? Il y aurait eu de la lâcheté à lancer la pierre contre ce moribond, déjà aux prises avec la révolution française qui commençait à éclater, et qui, n'en doute pas, Angel, aura dans nos contrées un retentissement plus fort et plus prochain qu'on ne se plaît ici à le croire. Voilà pourquoi je t'ai conseillé souvent de ne pas déserter le poste où peut-être d'honorables périls viendront bientôt nous chercher. Quant à moi, si je ne suis plus moine par l'esprit, je le suis et le serai toujours par la robe. C'est une condition sociale, je ne dirai pas comme une autre, mais c'en est une; et plus elle est déconsidérée, plus il importe de s'y comporter en homme. Si nous sommes appelés à vivre dans le monde, sois sûr que plus d'un regard d'ironie et de mépris viendra scruter la contenance de ces tristes oiseaux de nuit dont la race habite depuis quinze cents ans les ténèbres et la poussière des vieux murs. Ceux qui se présenteront alors au grand jour avec l'opprobre de la tonsure doivent lever la tête plus haut que les autres; car la tonsure est ineffaçable, et les cheveux repoussent en vain sur le crâne: rien ne cache ce stigmate jadis vénéré, aujourd'hui abhorré des peuples. Sans doute, Angel, nous porterons la peine des crimes que

nous n'avons pas commis, et des vices que nous n'avons pas connus. Que ceux qui auront mérité les supplices prennent donc la fuite; que ceux qui auront mérité des soufflets se cachent donc le visage. Mais nous, nous pouvons tendre la joue aux insultes et les mains à la corde, et porter en esprit et en vérité la croix du Christ, ce philosophe sublime que tu m'entends rarement nommer, parce que son nom illustre, prononcé sans cesse autour de moi par tant de bouches impures, ne peut sortir de mes lèvres qu'à propos des choses les plus sérieuses de la vie et des sentimens les plus profonds de l'ame.

Que pouvais-je donc faire de ma liberté? rien qui me satisfît. Si je n'eusse écouté qu'une vaine avidité de bruit, de changement et de spectacles, je serais certainement parti pour long-temps, pour toujours peut-être. J'eusse exploré des contrées lointaines, traversé les vastes mers, et visité les nations sauvages du globe. Je vainquis plus d'une vive tentation de ce genre. Tantôt j'avais envie de me joindre à quelque savant missionnaire, et d'aller chercher, loin du bruit des nations nouvelles, le calme du passé chez des peuples conservateurs religieux des lois et des croyances de l'antiquité. La Chine, l'Inde surtout, m'offraient un vaste champ de recherches et d'observations. Mais j'éprouvai presque aussitôt une répugnance insurmontable pour ce repos de la tombe auquel je ne risquais certainement pas d'échapper, et que j'allais, tout vivant, me mettre sous les yeux. Je ne voulus point voir des peuples morts intellectuellement, attachés comme des animaux stupides au joug façonné par l'intelligence de leurs aïeux, et marchant tout d'une pièce comme des momies dans leur suaire couvert d'hiéroglyphes. Quelque violent, quelqueter rible, quelque sanglant que pût être le dénoûment du drame qui se préparait autour de moi, c'était l'histoire, c'était le mouvement éternel des choses, c'était l'action fatale ou providentielle du destin, c'était la vie, en un mot, qui bouillonnait sous mes pieds comme la lave. J'aimai mieux être emporté par elle comme un brin d'herbe, que d'aller chercher les vestiges d'une végétation pétrifiée sur des cendres à jamais refroidies.

En même temps que mes idées prirent ce cours, une autre tentation vint m'assaillir; ce fut d'aller précisément me jeter au milieu du mouvement des choses, et de quitter cette terre où le réveil ne se faisait pas sentir encore, pour voir l'orage éclater. Oubliant alors que j'étais moine et que j'avais résolu de rester moine, je me sentais homme, et un homme plein d'énergie et de passions; je songeais alors à ce que peut être la vie d'action, et, lassé de la réflexion, je me

sentais emporté, comme un jeune écolier (je devrais plutôt dire comme un jeune animal), par le besoin de remuer et de dépenser mes forces. Ma vanité me berçait alors de menteuses promesses. Elle me disait que là un rôle utile m'attendait peut-être, que les idées philosophiques avaient accompli leur tâche, que le moment d'appliquer ces idées était venu, qu'il s'agissait désormais d'avoir de grands sentimens, que les caractères allaient être mis à l'épreuve, et que les grands cœurs seraient aussi nécessaires qu'ils seraient rares. Je me trompais. Les grandes époques engendrent les grands hommes, et réciproquement; les grandes actions naissent les unes des autres. La révolution française, tant calomniée à tes oreilles par tous ces imbéciles qu'elle épouvante et tous ces caffards qu'elle menace, enfante tous les jours, sans que tu t'en doutes, Angel, des phalanges de héros, dont les noms n'arrivent ici qu'accompagnés de malédictions, mais dont tu chercheras un jour avidement la trace dans l'histoire contemporaine.

Quant à moi, je quitterai ce monde sans savoir clairement le mot de la grande énigme révolutionnaire, devant laquelle viennent se briser tant d'orgueils étroits ou d'intelligences téméraires. Je ne suis pas né pour savoir; j'aurai passé dans cette vie comme sur une pente rapide, conduisant à des abîmes où je serai lancé sans avoir le temps de regarder autour de moi, et sans avoir servi à autre chose qu'à marquer par mes souffrances une heure d'attente au cadran de l'éternité. Pourtant, comme je vois les hommes du présent se faire de plus grands maux encore en vue de l'avenir que nous ne nous en sommes fait en vue du passé, je me dis que tout ce mal doit amener de grands biens; car aujourd'hui je crois qu'il y a une action providentielle, et que l'humanité obéit instinctivement et sympathiquement aux grands et profonds desseins de la pensée divine.

J'étais aux prises avec ce nouvel élan d'ambition, dernier éclair d'une jeunesse de cœur mal étouffée, et prolongée par cela même au-delà des temps marqués pour la candeur et l'inexpérience. La révolution américaine m'avait tenté vivement, celle de France me tentait plus encore. Un navire faisant voile pour la France fut jeté sur nos côtes par des vents contraires. Quelques passagers vinrent visiter l'ermitage et s'y reposer, tandis que le navire se préparait à reprendre sa route. C'étaient des personnes distinguées; du moins elles me parurent telles, à moi qui éprouvais un si grand besoin d'entendre parler avec liberté des événemens politiques et du mouvement philosophique qui les produisait. Ces hommes étaient pleins de foi dans

l'avenir, pleins de confiance en eux-mêmes. Ils ne s'entendaient pas beaucoup entre eux sur les moyens; mais il était aisé de voir que tous les moyens leur sembleraient bons dans le danger. Cette manière d'envisager les questions les plus délicates de l'équité sociale me plaisait et m'effrayait en même temps; tout ce qui était courage et dévouement éveillait des échos endormis dans mon sein; pourtant les idées de violence et de destruction aveugle troublaient mes sentimens de justice et mes habitudes de patience.

Parmi ces gens-là il y avait un jeune Corse dont les traits austères et le regard profond ne sont jamais sortis de ma mémoire. Son attitude négligée, jointe à une grande réserve, ses paroles énergiques et concises, ses yeux clairs et pénétrans, son profil romain, une certaine gaucherie gracieuse qui semblait une méfiance de lui-même prête à se changer en audace emportée au moindre défi, tout me frappa dans ce jeune homme; et, quoiqu'il affectât de mépriser toutes les choses présentes et de n'estimer qu'un certain idéal d'austérité spartiate, je crus deviner qu'il brûlait de s'élancer dans la vie, je crus pressentir qu'il y ferait des choses éclatantes. J'ignore si je me suis trompé. Peut-être n'a-t-il pu percer encore, peut-être son nom est-il un de ceux qui remplissent aujourd'hui le monde, ou peut-être encore est-il tombé sur un champ de bataille, tranché comme un jeune épi avant le temps de la moisson. S'il vit et s'il prospère, fasse le ciel que sa puissante énergie ait servi le développement de ses principes rigides, et non celui des passions ambitieuses! Il fit peu d'attention au vieux ermite, et, quoique j'en fusse bien moins digne, il la concentra toute sur moi, durant le peu d'heures que nous passâmes à marcher de long en large sur la terrasse de rochers qui entoure l'ermitage. Sa démarche était saccadée, toujours rapide, à chaque instant brisée brusquement, comme le mouvement de la mer qu'il s'arrêtait pour écouter avec admiration, car il avait le sentiment de la poésie mêlé à un degré extraordinaire à celui de la réalité. Sa pensée semblait embrasser le ciel et la terre; mais elle était sur la terre plus qu'au ciel, et les choses divines ne lui semblaient que des institutions protectrices des grandes destinées humaines. Son dieu était la volonté, la puissance son idéal, la force son élément de vie. Je me rappelle assez distinctement l'élan d'enthousiasme qui le saisit lorsque j'essayai de connaître ses idées religieuses. — Oh! s'écria-t-il vivement, je ne connais que Jéhovah, parce que c'est le Dieu de la force. — Oh! oui, la force! c'est là le devoir, c'est là la révélation du Sinaï, c'est là le secret des prophètes! — L'appétition de la force, c'est le

besoin de développement que la nécessité inflige à tous les êtres. Chaque chose veut être parce qu'elle doit être. Ce qui n'a pas la force de vouloir est destiné à périr, depuis l'homme sans cœur jusqu'au brin d'herbe privé des sucs nourriciers. O mon père! toi qui étudies les secrets de la nature, incline-toi devant la force! Vois, dans tout quelle âpreté d'envahissement, quelle opiniâtreté de résistance! comme le lichen cherche à dévorer la pierre! comme le lierre étreint les arbres, et, impuissant à percer leur écorce, se roule à l'entour comme un aspic en fureur! Vois le loup gratter la terre et l'ours creuser la neige avant de s'y coucher. Hélas! comment les hommes ne se feraient-ils pas la guerre, nation contre nation, individu contre individu, comment la société ne serait-elle pas un conflit perpétuel de volontés et de besoins contraires, lorsque tout est travail dans la nature, lorsque les flots de la mer se soulèvent les uns contre les autres, lorsque l'aigle déchire le lièvre, et l'hirondelle le vermisseau, lorsque la gelée fend les blocs de marbre et que la neige résiste au soleil? Lève la tête; vois ces masses granitiques qui se dressent sur nous comme des géans, et qui, depuis des siècles, soutiennent les assauts des vents déchaînés! Que veulent ces dieux de pierre qui lassent l'haleine d'Éole? pourquoi la résistance d'Atlas sous le fardeau de la matière? pourquoi les terribles travaux du cyclope aux entrailles du géant et les laves qui jaillissent de sa bouche? C'est que chaque chose veut avoir sa place et remplir l'espace autant que sa puissance d'extension le comporte; c'est que, pour détacher une parcelle de ces granits, il faut l'action d'une force extérieure formidable; c'est que chaque être et chaque chose porte en soi les élémens de la production et de la destruction; c'est que la création entière offre le spectacle d'un grand combat, où l'ordre et la durée ne reposent que sur la lutte incessante et universelle. Travaillons donc, créatures mortelles, travaillons à notre propre existence! O homme! travaille à refaire ta société, si elle est mauvaise; en cela tu imiteras le castor industrieux qui bâtit sa maison. Travaille à la maintenir, si elle est bonne; en cela tu seras semblable au récif qui se défend contre les flots rongeurs. Si tu t'abandonnes, si tu laisses à la chimère du hasard le soin de ton avenir, si tu subis l'oppression, si tu négliges l'œuvre de ta délivrance, tu mourras dans le désert comme la race incrédule d'Israël. Si tu t'endors dans la lâcheté, si tu souffres les maux que l'habitude t'a rendus familiers, afin d'éviter ceux que tu crois éloignés, si tu endures la soif par méfiance de l'eau du rocher et de la verge du prophète, tu mérites que

le ciel t'abandonne et que la mer roule sur toi ses flots indifférens. Oui, oui, le plus grand crime que l'homme puisse commettre, la plus grande impiété dont il puisse souiller sa vie, c'est la paresse et l'indifférence. Ceux qui ont appliqué la sainte parole de résignation à cette soumission couarde et nonchalante, ceux qui ont fait un mérite aux hommes de subir l'insolence et le despotisme d'autres hommes, ceux-là, dis-je, ont péché; ce sont de faux prophètes, et ils ont égaré la race humaine dans des voies de malédiction!

C'est ainsi qu'il parlait tandis que la brise de mer soufflait dans ses longs cheveux noirs. Je n'essaie pas ici de te rendre la force et la concision de sa parole, je ne saurais y atteindre; le souvenir de ses idées m'est seul resté, et sa figure a été long-temps devant mes yeux après son départ. Je l'accompagnai sur la barque qui le reconduisait à bord du navire. Il me serra la main avec force en me quittant, et ses dernières paroles furent : — Eh bien! vous ne voulez pas nous suivre? —Mon cœur tressaillit en cet instant, comme s'il eût voulu s'échapper de ma poitrine; je sentis pour ce jeune homme un élan de sympathie extraordinaire, comme si son énergie avait en moi un reflet ignoré. Mais, en même temps, cette face inconnue de son être qui échappait à ma pénétration me glaça de crainte, et je laissai retomber sa main blanche et froide comme le marbre. Long-temps je le suivis des yeux, du haut des rochers, d'où je l'apercevais debout sur le tillac, une longue vue à la main, observant les récifs de la côte: déjà il ne songeait plus à moi. Quand la voile eut disparu à l'horizon, je regrettai de ne pas lui avoir demandé son nom. Je n'y avais pas songé.

Quand je me retrouvai seul sur le rivage, il me sembla que la dernière lueur de vie venait de s'éteindre en moi et que je rentrais dans la nuit éternelle. Mon cœur se serra étroitement; et, quoique le soleil fût ardent sur ma tête, je me trouvai tout à coup comme environné de ténèbres. Alors les paroles de mon rêve me revinrent à la mémoire, et je les prononçai tout haut dans une sorte de désespoir: *Que ce qui appartient à la tombe soit rendu à la tombe!*

Je passai le reste de cette journée dans une grande agitation. Tant que ces voyageurs m'avaient encouragé à les suivre, je m'étais senti plus fort que leurs suggestions; maintenant qu'il n'était plus temps de me raviser, je n'étais pas sûr que mon refus ne fût pas bien plutôt un trait de lâcheté qu'un acte de sagesse. J'étais abattu, incertain; je jetais des regards sombres autour de moi; ma robe noire me semblait une chappe de plomb; j'étais accablé de moi-même. Je me traî-

nai jusqu'à mon lit de joncs, et je m'endormis en formant le souhait de ne plus me réveiller.

Je revis en rêve l'abbé Spiridion, pour la première fois depuis douze ans. Il me sembla qu'il entrait dans la cellule, qu'il passait auprès de l'ermite sans l'éveiller, et qu'il venait s'asseoir familièrement près de moi. Je ne le voyais pas distinctement, et pourtant je le reconnaissais; j'étais assuré qu'il était là, qu'il me parlait, et je lui retrouvais le même son de voix qu'il avait eu dans mes rêves précédens, malgré le temps qui s'était écoulé depuis le dernier. Il me parla longuement, vivement, et je m'éveillai fort ému; mais il me fut impossible de me rappeler un mot de ce qu'il m'avait dit. Pourtant j'étais sous l'impression de ses remontrances, et tout le jour je me trouvai languissant et rêveur comme un enfant repris d'une faute dont il ne connaît pas la gravité. Je me promenai poursuivi de l'idée de Spiridion, et ne songeant d'ailleurs plus à la chasser; elle ne me causait plus d'effroi, quoiqu'elle se liât toujours dans ma pensée à une menace d'aliénation mentale; il m'importait assez peu désormais de perdre la raison, pourvu que ma folie fût douce; et, comme je me sentais porté à la mélancolie, je préférais de beaucoup cet état à la lucidité du désespoir.

La nuit suivante, je reçus la même visite, je fis le même songe, et le surlendemain aussi. Je commençai à ne plus me demander si c'était là une de ces idées fixes qui s'emparent des cerveaux troublés, ou s'il y avait véritablement un commerce possible entre l'ame des vivans et celle des morts. J'avais, sinon l'esprit, du moins le cœur assez tranquille; car, depuis un certain temps, je m'appliquais sérieusement à la pratique du bien. J'avais quitté le désir de me rendre plus éclairé et plus habile, pour celui de me rendre plus pur et plus juste. Je me laissais donc aller au destin. Mon dernier sacrifice, quoiqu'il m'eût bien coûté, était consommé: j'avais fait pour le mieux. J'ignorais si cette ombre assidue à me visiter était mécontente de mon regret; mais je n'avais plus peur d'elle, je me sentais assez fort pour ne pas me soucier des morts, moi qui avais pu rompre, à tout jamais, avec les vivans.

Le quatrième jour, l'ordre formel me vint du haut clergé de retourner à mon couvent. L'évêque de la province avait déjà entendu parler de ma conférence avec des voyageurs dont le rapide passage avait échappé au contrôle de sa police. On craignait que je n'eusse quelques rapports secrets avec des moteurs d'insurrection, ou des étrangers imbus de mauvais principes; on m'enjoignait de rentrer

sur l'heure au monastère. Je cédai à cette injonction avec la plus complète indifférence. Le regret du bon ermite me toucha cependant, quoique son respect pour les ordres supérieurs l'eût empêché d'élever aucune objection contre mon départ, ni de laisser voir aucun mécontentement. Au moment de me voir disparaître parmi les arbres, il me rappela, se jeta dans mes bras, et s'en arracha tout en pleurs pour se précipiter dans son oratoire. Alors je courus après lui à mon tour, et, pour la première fois depuis bien des années, m'agenouillant devant un homme et devant un prêtre, je lui demandai sa bénédiction. Ce fut un éternel adieu; il mourut l'hiver suivant, dans sa quatre-vingt-dixième année: c'était un homme trop obscur pour que l'on songeât à Rome à le canoniser. Pourtant jamais chrétien ne mérita mieux le patriciat céleste. Les paysans de la contrée se partagèrent sa robe de bure, et en portent encore de petits morceaux, comme des reliques. Les bandits des montagnes, pour lesquels sa porte n'avait jamais été fermée, payèrent un magnifique service funèbre à l'église de sa paroisse pour faire honneur à sa mémoire.

Je le quittai vers midi, et, prenant le plus long chemin pour retourner au couvent, je suivis les grèves de la mer, jusqu'à la plaine, faisant pour la dernière fois de ma vie l'école buissonnière avec des épaules courbées par l'âge et un cœur usé par la tristesse.

La journée était chaude, car déjà le printemps s'épanouissait au flanc des rochers. Le chemin que je suivais n'était pas tracé; la mer seule l'avait creusé à la base des montagnes. Mille aspérités du roc semblaient encore disputer la rive à l'action envahissante des flots. Au bout de deux heures de marche sur ces grèves ardentes, je m'assis épuisé de fatigue sur un bloc de granit noir au milieu de l'écume blanche des vagues. C'était un endroit sauvage, et la mer le remplissait d'harmonies lugubres. Une vieille tour ruinée, asile des pétrels et des goëlands, semblait prête à crouler sur ma tête. Rongées par l'air salin, ses pierres avaient pris le grain et la couleur des rochers voisins, et l'œil ne pouvait plus distinguer, en beaucoup d'endroits, où finissait le travail de la nature et où commençait celui de l'homme. Je me comparai à cette ruine abandonnée que les orages emportaient pierre à pierre, et je me demandai si l'homme était forcé d'attendre ainsi sa destruction du temps et du hasard; si, après avoir accompli sa tâche, ou consommé son sacrifice, il n'avait pas droit de hâter le repos de la tombe : et des pensées de suicide s'agitèrent dans mon cerveau. Alors je me levai, et me mis à marcher sur le bord du rocher, si rapidement et si près de l'abîme, que j'ignore comment je n'y

tombai pas. Mais en cet instant j'entendis derrière moi comme le bruit d'un vêtement qui froissait la mousse et les broussailles. Je me retournai sans voir personne, et repris ma course. Mais par trois fois des pas se firent entendre derrière les miens, et, à la troisième fois, une main froide comme la glace se posa sur ma tête brûlante. Je reconnus alors l'Esprit, et, saisi de crainte, je m'arrêtai en disant : — Manifeste ta volonté, et je suis à toi. Mais que ce soit la volonté paternelle d'un ami, et non la fantaisie d'un spectre capricieux ; car je puis échapper à tout et à toi-même par la mort. — Je ne reçus point de réponse, et je cessai de sentir la main qui m'avait arrêté; mais, en cherchant des yeux, je vis devant moi, à quelque distance, l'abbé Spiridion dans son ancien costume, tel qu'il m'était apparu au lit de mort de Fulgence. Il marchait rapidement sur la mer, en suivant la longue traînée de feu que le soleil y projette. Quand il eut atteint l'horizon, il se retourna, et me parut étincelant comme un astre; d'une main il me montrait le ciel, de l'autre le chemin du monastère. Puis, tout à coup, il disparut, et je repris ma route, transporté de joie, rempli d'enthousiasme. Que m'importait d'être fou? j'avais eu une vision sublime.

George Sand.

(La fin à un prochain numéro.)

LETTRES

SUR L'ÉGYPTE.

COMMERCE.

L'Egypte semble appelée à être l'entrepôt du commerce entre l'Afrique, l'Asie et l'Europe: elle est baignée d'un côté par la Méditerranée, de l'autre par un prolongement de l'Océan; elle est sillonnée intérieurement par des cours d'eau naturels ou artificiels, qui permettent des communications faciles. On dirait que sa mission providentielle est de recevoir et de répartir les produits des trois continens, d'être le théâtre des échanges de la richesse du Midi et de celle du Nord, de relier ainsi la société occidentale à laquelle se rattache l'Amérique, avec la société orientale, indienne et chinoise, qui a pour appendice la Nouvelle-Hollande et l'archipel océanique.

Tous les conquérans célèbres, tous les hommes qui ont embrassé d'un coup d'œil d'aigle les intérêts du monde, ont pressenti ces hautes destinées de l'Égypte, et se sont rendus maîtres, au nom de la victoire, de cette terre dont la possession semblait leur attribuer la domination commerciale du globe. Ils y trouvaient le double avantage d'un territoire fertile et d'un centre politique vers lequel ils faisaient converger tout le mouvement de la Méditerranée, pour l'unir à la civilisation indienne et au progrès géographique dont le détroit de Bab-el-Mandeb était alors l'unique issue. Le représentant de la puissance hellénique, Alexandre, fut un de ceux qui travaillèrent le plus activement à cette œuvre, en fondant la ville qui porte son nom, et qui, durant plusieurs siècles, servit d'entrepôt aux marchandises et aux idées de l'Orient et de l'Occident. Les Romains continuèrent le système d'Alexandre, d'abord en construisant une forteresse sur le Mokatan, pour

protéger le trajet du Nil à Suez, par le désert; ensuite, en restaurant, sous Trajan, le canal de jonction du Nil et de la mer Rouge. Dans le moyen-âge, le grand Kaire, fondé par les successeurs du prophète, devint bientôt le rendez-vous général de tous les peuples et de tous les produits des trois continens, et fut appelé par les Arabes *la Mère du Monde*, nom que les Égyptiens d'aujourd'hui sont encore fiers de lui donner. Onze cents *okels*, constructions élégantes et vastes, sortes d'hôtels-bazars servant à loger à la fois les négocians et leurs marchandises, attestent encore, malgré leur état de délabrement et d'abandon, la grandeur commerciale de l'Égypte musulmane. Mais, vers la fin du XV[e] siècle, la découverte du cap de Bonne-Espérance, qui déplaça le mouvement du commerce, fut le prélude de la chute rapide de l'islamisme, et sembla paralyser le développement des destinées égyptiennes.

Au début de sa carrière, Bonaparte fut également préoccupé de l'importance de l'Égypte. Après s'être emparé de Toulon et avoir conquis l'Italie, double possession qui semblait devoir protéger ses opérations dans la Méditerranée, il voulut, par la conquête de l'Égypte, investir la France de la suprématie commerciale. Il avait compris que l'Inde ne tarderait pas à devenir l'objet d'une haute jalousie politique entre la Russie et l'Angleterre. Or, l'Égypte était, à ses yeux, la clé géographique du monde indien; la possession de ce pays le mettait donc en position de donner la loi aux deux puissances rivales, et rentrait ainsi dans les plus larges plans de son ambition. On voit que la question égyptienne avait acquis alors des proportions encore plus colossales qu'au temps des kalifes, de César, d'Alexandre ou de Cambyse.

En faisant de l'Égypte une province de la république française, Bonaparte aspirait à y rétablir l'ancienne ligne commerciale de l'Inde, à épargner ainsi au commerce les frais et les périls d'une navigation plus longue et plus coûteuse; il était donc dans la véritable voie économique. Si ses projets restèrent sans résultat, il faut chercher la cause de cet insuccès, moins dans le but qu'il voulait atteindre, que dans les obstacles que lui suscitèrent les puissances intéressées à faire échouer ses plans.

Mohammed-Ali a essayé, un moment, de réveiller la question, par son projet de chemin de fer du Kaire à Suez; mais, outre que ce travail n'est point la solution matérielle du problème, le pacha a senti bien vite qu'il n'avait pas assez d'influence sur les affaires d'Occident pour espérer atteindre à quelque combinaison durable. Certes, par sa situation géographique, par son cosmopolitisme, l'Égypte est très apte à remplir une haute mission commerciale; elle est redevable de ces dispositions à ses destinées historiques qui ont appelé chez elle tous les conquérans et toutes les civilisations de la terre, et surtout à son éducation musulmane; mais elle manque des lumières de la science, des ressources de l'industrie, et d'une conception d'ensemble.

Quand on jette un coup d'œil sur l'état actuel du commerce en Égypte, le fait le plus saillant et qui frappe le plus l'attention de l'observateur, c'est que toutes les opérations tendent à passer entre les mains des Européens,

qui deviennent peu à peu les directeurs de tout le mouvement commercial. Les Européens ne paient aucune patente, aucune cote personnelle; ils n'ont point à craindre que le gouvernement porte atteinte à leur propriété; en un mot, ils sont plus libres, plus favorisés, que les nationaux eux-mêmes. Aussi, beaucoup de Juifs, de Cophtes, et même de Turcs, cherchent à se mettre sous la protection d'un pavillon européen, afin de se trouver dans les mêmes conditions que les négocians qu'on appelle *francs*. Quelques-uns ne se contentent pas d'être placés dans la catégorie des *protégés*, et veulent même acquérir une nationalité européenne. Ces nationalités diverses composent un grand corps qui n'a ni nom ni bannière, le corps du commerce, à la tête duquel se trouvent les consuls, représentans et défenseurs des intérêts individuels et collectifs, des franchises et des libertés commerciales. On peut dire que la réunion des consuls gouverne conjointement avec le pacha. Celui-ci est le pouvoir royal et exécutif, ceux-là le pouvoir représentatif, quelquefois même l'opposition. C'est ainsi que se forme en Égypte un monde commercial qui n'est ni anglais, ni français, ni russe, ni autrichien, ni grec, ni italien, ni américain, ni égyptien, mais qui est un composé de tous ces élémens divers. Dans la ville d'Alexandrie, aux jours de solennités, douze ou quinze pavillons nationaux flottent à la même brise, brillent au même soleil; et, autour de ces pavillons, se groupent quatre ou cinq mille individus de tous les pays de la terre, et même des indigènes, la plupart adonnés au commerce, quelques-uns à la petite industrie. On ne saurait voir un symbole plus frappant de la sociabilité du commerce. C'est cet élément cosmopolite qu'il s'agit de développer en Égypte, sans chercher à y implanter une nationalité particulière, comme ont essayé de le faire Bonaparte et les autres conquérans. Cette association libre de toutes les nationalités sur la terre d'Égypte paraît devoir amener la réalisation de la pensée commerciale, qui, depuis les temps historiques, a préoccupé tant d'illustres génies, et favoriser le rétablissement de la grande ligne du commerce indien.

Il faut reconnaître pourtant que, malgré la présence des Européens en Égypte, les Égyptiens ne sauraient être entièrement exclus du maniement des affaires commerciales; il convient au contraire de les y appeler de plus en plus, et de les initier aux méthodes d'Occident, en leur laissant ce qu'il y a d'utile et d'original dans leurs principes. Pour la distribution des produits à l'intérieur, et pour le commerce de l'Afrique, les Arabes sont en position d'opérer bien mieux que les Européens. En effet, dans le système musulman, le commerçant voyage presque toujours avec sa marchandise; c'est l'exemple que le prophète lui-même a donné dans les premiers temps de sa vie. Or, quand il s'agit de traverser d'immenses déserts où l'on ne trouve ni hôtelleries, ni municipalités, comment employer notre système de lettres de voiture? Mais les Arabes sont généralement fidèles, et l'on peut tirer un grand parti de cette qualité. Privé de postes et de roulage, le commerce musulman n'a pas la régularité et la promptitude du nôtre; en général, les opérations n'y sont pas multipliées et périodiquement renouvelées; chaque maison n'a

ordinairement qu'une affaire. Les commerçans n'entretiennent pas de correspondance, et ne reçoivent leurs avis que par les voyageurs. C'est pourquoi ils se passent aisément de comptabilité et de cet attirail de bureaucratie, accompagnement obligé de toute entreprise commerciale en Europe. Si, par amour de la régularité, les Européens sont tombés quelquefois dans la minutie, on peut dire que les Arabes ont donné dans l'excès contraire; tout le commerce chez eux est écrit dans les plis du cerveau, et ils font même de tête tous leurs calculs arithmétiques. Le commerçant arabe a une allure entièrement libre; il suit sa marchandise dans l'espace, plus encore que dans le temps; mais aussi il ne peut embrasser un vaste ensemble d'opérations; il sait mieux exécuter que concevoir; il est plutôt facteur que négociant.

Le pacha a essayé d'introduire chez les commerçans égyptiens la lettre de change, et la faillite qui en est le corollaire légal. Il a installé au Kaire un tribunal composé de négocians européens et égyptiens, dont la compétence s'étend à tous les litiges entre nationaux et étrangers. Placé sur la limite des deux mondes et des deux droits commerciaux, ce tribunal applique tour à tour l'un et l'autre, inclinant cependant vers le droit européen; mais, malgré la latitude de ses pouvoirs et l'éclectisme qui lui sert de boussole, la combinaison de ces deux élémens de jurisprudence commerciale n'est pas toujours sans difficultés. Les Égyptiens, qui ne connaissaient ni la lettre de change ni la faillite, éprouvent quelque peine à se plier à cette régularité et à cette précision absolue, qui leur semblent un lit de Procuste, un instrument de persécution et de mort, plutôt qu'un secours dans leurs embarras financiers. Il en résulte même de graves inconvéniens, et c'est sur cette limite des deux mondes que l'on aperçoit combien la lettre de change, et en général nos institutions commerciales, ont encore besoin d'importantes modifications. Comment appliquer le principe de la faillite chez un peuple où le sentiment de l'honneur n'existe pas, et dont la langue, si riche d'ailleurs et si étendue, n'a pas même de mot pour exprimer ce sentiment? Y a-t-il d'ailleurs un commerçant ou marchand en Orient qui tienne un livre-journal? Aujourd'hui les négocians européens se plaignent que, dans leurs rapports avec les Orientaux, ils éprouvent souvent des faillites dans lesquelles il n'y a pas le plus petit dividende, tandis qu'autrefois ce fléau était entièrement inconnu dans le commerce du Levant. Il est vrai que les créanciers étaient exposés à attendre, mais ils étaient toujours payés intégralement. C'est peut-être en Orient, c'est en face de l'islamisme qui n'admet pas le prêt à intérêt, que la lettre de change, la faillite et la société commerciale recevront les améliorations dont le besoin se fait si vivement sentir en Europe.

Le commerce forme, en Égypte, trois grands dépôts : 1° le dépôt des marchandises venant d'Europe; 2° le dépôt des denrées orientales; 3° le dépôt des productions même du pays. Il y a ordinairement deux degrés dans le dépôt : le dépôt du négociant et du marchand, le dépôt du magasin et le dépôt de la boutique, le dépôt en gros et le dépôt en détail.

Le premier degré du dépôt des marchandises venant d'Europe se trouve

aux mains des négocians européens, et de quelques négocians levantins qui achètent de ceux-ci pour vendre aux marchands des bazars, ou aux djellabs qui vont trafiquer dans le Sennaar. Le second degré du dépôt, c'est-à-dire le dépôt de détail, est plus spécialement dévolu aux marchands musulmans, cophtes ou juifs, qui ont des boutiques dans les bazars. Le premier et le second degré du dépôt des marchandises d'Orient sont en la possession des négocians et marchands du pays, à l'exception du café d'Yémen, connu sous le nom de café moka, dont le gouvernement a le monopole. Enfin, le dépôt des produits égyptiens appartient au gouvernement pour les grands produits exportés, et le dépôt des petits produits servant à la consommation journalière est, comme partout ailleurs, entre les mains du peuple des halles, sauf toutefois les approvisionnemens de comestibles, dont le gouvernement dispose depuis un temps immémorial.

Le dépôt des marchandises tirées d'Europe se compose de :

1° Zinc, alun, étain, fer-blanc, venant d'Angleterre;
2° Plomb, alquifoux, venant d'Angleterre et d'Espagne;
3° Bonnets, cartes à jouer, venant de France et d'Italie;
4° Céruse, venant de Venise, de Gênes et de Hollande;
5° Acier, couteaux, clous, limes, venant d'Allemagne;
6° Rasoirs, laiton, fers, venant de Russie, de Suède et d'Angleterre;
7° Vitres, minium, venant de Venise;
8° Tissus de coton, venant d'Angleterre, de France et de Suisse;
9° Tissus de soie, venant de Toscane, d'Allemagne et de France;
10° Bois de construction, venant de Trieste et de Turquie;
11° Cochenille, campêche, poivre, girofle, venant des dépôts de Marseille, Livourne et Trieste;
12° Souffre, venant de Sicile;
13° Draps, sucre raffiné, poterie, meubles, petite quincaillerie, objets de pacotille, venant de France et d'Allemagne;
14° Vins et liqueurs, venant de France, de Trieste et de l'Archipel;
15° Huile, fruits frais et secs, venant de Malte, de Grèce et de Turquie;
16° Charbon de terre, venant de France et d'Angleterre.

Voici, pour les principaux articles, les valeurs entrées dans le dépôt pendant l'année 1836 :

				Francs.	Francs.
Tissus de	coton.			16,263,000	25,844,000
	laine.	Bonnets.	1,810,000	7,258,000	
		Draps.	3,528,000		
		Autres.	1,920,000		
	soie.			2,323,000	
Bois de construction.					9,242,000
Fer en barres et fil de fer.					3,822,000
Quincaillerie et coutellerie.					2,553,000
Papier.					1,166,000
Fruits frais et secs.					1,165,000
					43,792,000

Report. . .	43,792,000
Vins et liqueurs.	712,000
Drogues et épices	1,486,000
Charbon de terre et de bois.	1,344,000
Sucre.	666,000
Verreries et glaces.	643,000
Armes.	258,000
Cochenille.	1,112,000
Huile.	769,000
	50,782,000

Dans son état normal, ce dépôt s'élève à la valeur de 7 à 8 millions de francs. Comme tous les dépôts commerciaux actuels, il a ses variations; car, en Égypte pas plus qu'ailleurs, le grand problème de la balance progressive de la production et de la consommation n'a été résolu. Ces variations portent, soit sur la quantité, soit sur le manque de certains objets; et, bien que les négocians européens ne forment qu'un seul noyau à Alexandrie, bien qu'ils se tiennent constamment à l'affût de toutes les chances de bénéfice, la concurrence mal entendue, les distances, l'irrégularité des traversées et de la manufacture européenne, empêchent assez souvent le dépôt d'être complet, ou y produisent un engorgement anormal. C'est ce qui fait que le marché égyptien est très inconstant, que les bénéfices y sont quelquefois très grands, et d'autres fois nuls; c'est ce qui amène fréquemment des faillites chez les petits négocians européens et levantins. Une administration unitaire, qui régulariserait le dépôt, est-elle possible? Les Français avaient cherché à l'établir, lorsqu'ils étaient maîtres de l'Égypte; ils avaient nommé deux négocians pour administrer le commerce. Mohammed-Ali désirerait bien monopoliser tous les articles du dépôt; il l'a déjà fait pour les vins, en établissant une apalte; de même qu'il est le seul propriétaire de l'Égypte, il voudrait en être le seul négociant: mais il est retenu par la crainte d'effrayer les commerçans européens, imbus des idées de liberté industrielle et de concurrence; il sent que l'Égypte ne peut se passer d'eux, surtout pour le commerce d'importation. D'ailleurs, le monopole du gouvernement égyptien, tel qu'il le pratique du moins pour les vins, aurait un caractère purement fiscal, et ne serait point une amélioration commerciale. L'établissement des paquebots à vapeur a rendu plus facile la régularisation du dépôt. Aujourd'hui, les demandes peuvent être dirigées sur le marché européen au fur et à mesure des besoins. Le négociant peut même se borner au rôle de commissionnaire des marchands, colporteurs ou consommateurs du pays, qui paient la marchandise au moment où elle leur est consignée. Ce système simplifie les opérations; il est déjà pratiqué par plusieurs maisons qui en reconnaissent chaque jour la convenance.

Les articles de ce dépôt ne se consomment pas tous en Égypte; ils y subissent un travail de division, et sont réexportés en Syrie, dans l'Hedjaz et sur les côtes de la mer Rouge. Cette réexportation est d'environ un tiers des

quantités importées. Il y a plusieurs foires, entre autres celle de Tantah, où l'on vient de tous les pays pour acheter les articles de ce dépôt. Les djellabs les transportent aussi dans le Sennaar et le Darfour, où ils les échangent contre des esclaves, de la poudre d'or, des plumes d'autruche, des kourbachs. Les envois en Syrie et dans l'Hedjaz sont faits ordinairement par des négocians cophtes ou arabes.

Le dépôt des denrées orientales était très considérable, soit pour la quantité, soit pour la variété des articles, alors que tout le commerce de l'Inde passait par l'Égypte. Il est aujourd'hui bien réduit, surtout pour la quantité. Il se compose de :

1° Myrrhe, encens, benjoin, baume de la Mekke, gomme djedda, copale, adragante, turrique, iambo, venant de l'Arabie;
2° Assa-fœtida, cardamome, curcuma, coques, cassia-lignea, venant de l'Yemen;
3° Galanga, zédoaire, turbith, gingembre, cannelle, noix muscades, noix vomiques, venant de l'Inde;
4° Écailles de tortue, nacre, venant de la mer Rouge;
5° Musc, venant de l'Inde et de l'Abyssinie;
6° Schals, tapis, étoffes soie et or, venant de l'Inde et de l'Hedjaz;
7° Plumes d'autruche, poudre d'or, tamarin, coloquintes, cire, kourbachs, natron de montagne, grandes outres, racine de chichen, venant de l'intérieur de l'Afrique.

Toutes les marchandises venant de l'Inde entrent aujourd'hui dans ce dépôt pour des quantités fort minimes. Quant aux produits de l'Arabie et de l'intérieur de l'Afrique, leur chiffre est à peu près ce qu'il était autrefois. Quelques articles de ce dépôt s'exportent pour Constantinople, la Grèce et la côte d'Afrique, conjointement avec les produits égyptiens. Constantinople envoie, en échange, des tissus brodés, des babouchs, des objets de luxe pour les femmes; la Grèce, ses huiles et ses fruits; la côte d'Afrique, ses tarbouchs et ses couvertures de laine.

Il est difficile de connaître, dans tous ses détails, la valeur précise du mouvement annuel de ce dépôt. On peut l'estimer d'une manière générale par le revenu des douanes de la mer Rouge et de la Haute-Égypte.

Douane de Suez.	2,500,000	piastres.
— Kosséir. . . .	1,500,000	—
— Déraoui. . . .	150,000	—
— Siouth. . . .	35,000	—
	4,185,000	piastres.

Les droits perçus dans ces différentes localités ne sont pas fixes; mais, en estimant à 10 pour 100 le revenu total de la douane, on aura une approximation assez exacte. La valeur des marchandises serait donc de 41,850,000 piastres, ou 11,000,000 de francs environ. On peut prendre les deux tiers de cette somme pour les importations, la balance s'établissant ordinairement

avec des talaris. Le mouvement annuel du dépôt serait donc de 3 à 4,000,000 de francs; sa valeur constante n'est guère que de 1 à 2,000,000; il est d'ailleurs extrêmement irrégulier et variable : c'est un champ où quelques découvertes fructueuses remplacent les récoltes régulières. Lorsque le commerce de l'Inde avec l'Europe suivra de nouveau sa ligne naturelle de Suez, le dépôt des denrées orientales en Égypte reprendra une partie de l'importance qu'il a eue dans l'antiquité et dans le moyen-âge.

Si l'on considère combien il est dispendieux et irrationnel que tous les produits de l'Asie aillent remonter dans les ports du nord de l'Europe, en faisant le circuit du cap de Bonne-Espérance, pour descendre ensuite et se répartir jusque sur le littoral méditerranéen, on ne pourra s'empêcher de reconnaître que, depuis trois siècles, le commerce a suivi, comme on dit, le chemin de l'école, et que le temps de reprendre sa voie la plus courte et la plus économique est enfin venu; car l'Orient, qui repoussait la civilisation européenne parce qu'elle s'était montrée hostile et conquérante pendant les croisades, l'appelle aujourd'hui parce qu'elle est industrielle et pacifique. Cette tendance, qui existe déjà dans les esprits, passera bientôt dans la pratique; les grands travaux pour le rétablissement de la ligne de Suez seront faits par les nations européennes associées. L'Angleterre en reconnaîtra la nécessité, et y apportera sa coopération puissante; et cette grande restauration commerciale, en achevant la résurrection de l'Egypte commencée par Mohammed-Ali, pourra devenir la solution matérielle de la question d'Orient, et le gage de la paix du monde.

Le dépôt des denrées égyptiennes se compose des produits de la Basse, de la Moyenne et de la Haute-Égypte, et de quelques articles de l'Yemen, du Sennaar et du Kordofan. Ce sont :

1° Les cotons en laine, céréales, riz, safranum, indigo, opium, tabac, soies, légumes secs, graines de lin, lin, dattes, sucre, etc., produits agricoles de l'Égypte;

2° Les tissus de lin, de coton, cuirs et peaux, sel nitre, ammoniaque, nattes, etc., produits manufacturés de l'Égypte;

3° La gomme, les dents d'éléphant, du Sennaar et du Kordofan;

4° Le café d'Yemen.

Le chiffre annuel des différens produits qui entrent dans ce dépôt est variable, surtout pour les produits agricoles. Les céréales et légumes secs, blés, fèves, lentilles, orge, maïs, s'élèvent ordinairement à 3 millions d'ardebs; le riz de Damiette donne 80 mille ardebs, et celui de Rosette 60 mille; le sucre, 32 mille quintaux; le coton, 300 mille quintaux; le safranum, 3,500 quintaux; l'indigo, 175,000 mille okes; la soie, 65,000 okes; l'opium, 15,000 okes; le tabac, 100,000 quintaux; le lin, 50,000 quintaux; la graine de lin, 60,000 ardebs. Les principaux produits manufacturés sont 25,000 pièces d'indienne, 12,000 mouchoirs imprimés, 2,000,000 pièces de toile de co-

ton, 3,000,000 pièces de toile de lin, 15,000 pièces d'étoffes de coton, soie et or; 4,800 pièces de drap grossier pour les troupes, 100,000 cuirs de vache, chèvre, brebis; 160,000 quintaux de nitre. Enfin, les trois produits exotiques que nous avons compris dans ce dépôt, parce qu'ils dépendent du monopole égyptien, sont : les dents d'éléphant, dont le chiffre annuel ne dépasse pas 300 à 350 quintaux; la gomme, dont il arrive, année commune, 5 à 6,000 quintaux; et le café d'Yemen, s'élevant environ à 70,000 quintaux. Un tiers du dépôt est destiné à la consommation locale, les deux autres tiers sont exportés. Voici le chiffre de cette exportation dans l'année 1836 :

Cotons.	24,289,000	francs.
Riz.	3,749,000	—
Gommes.	3,112,000	—
Tissus de lin. . . .	1,641,000	—
Céréales.	1,625,000	—
Indigo.	1,591,000	—
Soude.	1,298,000	—
Dattes.	1,259,000	—
Légumes secs. . . .	900,000	—
Opium.	884,000	—
Henneh.	652,000	—
Nattes.	562,000	—
Peaux.	374,000	—
Café	126,000	—
	42,062,000	francs.

Ce dépôt a cela de particulier qu'il est tout entier entre les mains du gouvernement, qui, étant unique propriétaire de la terre et des fabriques, est par cela même unique propriétaire et vendeur de leurs produits. Il semble, au premier aperçu, que le gouvernement égyptien soit commerçant, car il reçoit les produits des mains des fellahs, moyennant une somme d'argent; mais on ne peut, en effet, qualifier cet acte de vente, puisqu'il n'y a pas débat et préférence, que le fellah est obligé de livrer les produits, que le prix en est fixé par le gouvernement, et que ce prix est payé en grande partie avec l'impôt foncier dû par le fellah. Le surplus n'est donc vraiment que le prix du travail de la terre, le salaire du cultivateur; d'où l'on voit qu'à l'inverse de l'Europe, c'est ici le propriétaire qui paie le fermier et lui fait sa part. Le gouvernement agit donc entièrement en propriétaire, quant à la perception des produits; il ne vend pas ce qu'il a acheté, mais ce qu'il a récolté; il ne fait point acte de commerce dans le sens de la loi française.

Les produits égyptiens subissent une première division par la vente aux négocians européens, juifs et levantins. Ceux-ci les subdivisent encore et les dirigent sur les divers points de l'Europe, de l'Afrique et de l'Asie. Il n'est donc pas rare de trouver, en Égypte même, des produits égyptiens en secondes mains; il y a même quelquefois avantage à les acheter alors, surtout quand ils ont éprouvé une baisse depuis la vente générale. Autrefois le gouver-

nement vendait partiellement et isolément, et la faveur ne manquait pas d'avoir quelque influence dans ces opérations. Il arrivait aussi que le gouvernement délivrait des firmans pour des quantités supérieures à la récolte, et qu'il était obligé de les solder avec la récolte à venir. Mais, depuis que le nombre des négocians européens s'est multiplié en Égypte, Mohammed-Ali a adopté le système des ventes publiques, soit à prix fixe, soit aux enchères. Ce dernier mode, employé d'abord pour les cotons, a été appliqué aux indigos, aux gommes et aux riz, et s'étend de jour en jour à tous les articles du dépôt. Il permet à tous les négocians d'acheter, quelque modiques que soient leurs capitaux. Il offre aussi l'avantage de la publicité, qui écarte tout soupçon de faveur, et qui habitue le commerçant à opérer au grand jour et à se dépouiller de tous ces préjugés de mystères et d'arcanes que l'on regardait autrefois comme la condition suprême du succès et de la fortune. Le négociant doit aujourd'hui se familiariser avec les découvertes de l'économie politique; il doit songer à la fortune publique sans cesser de songer à sa fortune particulière. C'est à la science qu'il appartient désormais d'éclairer l'industrie et de la guider dans une route plus large et plus productive. La publicité donnée par la presse à tous les faits industriels, la vulgarisation des saines notions de statistique et d'économie politique, la généralisation des opérations commerciales par les ventes publiques et les enchères, l'installation des bourses, chambres, conseils de commerce, et l'extension de leurs pouvoirs; les ressources du système administratif actuellement existant, appliquées aux travaux industriels : tels sont les principaux moyens par lesquels la science conduira l'industrie vers cet avenir qu'elle cherche à travers des luttes pénibles.

Le dépôt des produits égyptiens est naturellement transitoire, les denrées sont vendues au fur et à mesure qu'elles sont récoltées; on ne garde dans les schounas que les céréales, pour les besoins du pays et de l'armée. La valeur du dépôt ne peut donc jamais être bien considérable; elle ne s'élève pas, terme moyen, au-delà de 8 à 9 millions de francs. Pourtant il arrive quelquefois que certains produits séjournent dans les magasins du gouvernement; on y a vu jusqu'à 2,500 caisses d'indigo, que personne ne voulait acheter à cause de leur impureté; récemment une grande quantité de cotons s'y est accumulée d'une manière anormale par l'effet de circonstances extérieures.

Les plantations de cotonniers sur divers points du globe, et le chiffre toujours croissant de la récolte en Amérique, devaient rompre l'équilibre entre la production et la consommation. L'encombrement sur le marché général, et l'abaissement des prix, plus funeste encore aux filateurs qu'aux planteurs, produisirent une crise dans l'industrie cotonnière. Cette crise fit sentir son contre-coup en Égypte. Dans les années 1836 et 1837, plus de la moitié des maisons européennes d'Alexandrie se trouvèrent en état de faillite. Chose singulière, ces désastres doivent être attribués en partie au système des enchères. En effet, depuis l'établissement de ce système, les maisons secondaires, se contentant de bénéfices plus modiques, ne craignaient pas de pousser les lots; par l'effet de la concurrence, elles avaient fait monter les cotons

à des prix excessifs, qui donnaient à peine le pair avec les prix d'Europe. Plus difficiles sur le taux du gain, les premières maisons n'achetaient plus et préféraient escompter les traites des maisons secondaires. Cette opération présentait un bénéfice plus élevé et plus certain : les premières maisons s'étaient ainsi réduites au rôle de banquiers. Trois établissemens de banque, fondés à Alexandrie, s'alimentaient de ces opérations, de quelques escomptes sur place et de quelques changes de monnaies. Mais, lorsque la crise européenne arriva, les faillites des maisons secondaires d'Alexandrie compromirent les grandes maisons qui leur avaient engagé leurs capitaux. Ainsi le système des enchères, très avantageux pour le gouvernement et très équitable en lui-même, comme nous l'avons montré plus haut, devait être funeste au commerce : c'était la conséquence inévitable de la concurrence, plus âpre encore sous le soleil d'Égypte, et entre des hommes qui se sont expatriés pour faire fortune, qu'elle ne peut l'être dans nos villes d'Europe. Les grandes maisons avaient pressenti ce résultat ; elles se plaignaient du système des enchères, qui ne semblait introduit qu'en faveur du petit commerce. Elles avaient cru échapper à la crise en s'abstenant d'acheter ; mais, séduites par l'appât d'un change avantageux, elles ont appris à leurs dépens l'intime solidarité qui unit tous les élémens du monde commercial. Il est vrai que, sans le contre-coup de la crise d'Occident, il y aurait eu moins de faillites, et, par conséquent, les grandes maisons eussent été moins compromises ; mais, même en supposant que les cotons n'eussent pas éprouvé une forte baisse sur le marché européen, les maisons secondaires, achetant en Égypte à des prix qui ne leur laissaient aucun bénéfice, auraient fini par succomber. Les grandes maisons pensaient qu'elles disparaîtraient ainsi peu à peu, sans causer de trop grands désastres. Au milieu de ces ruines successives, elles espéraient pouvoir sauver leurs capitaux engagés par l'escompte, et tirer, comme on dit, leur épingle du jeu. Après la chute de toutes les maisons secondaires, les grandes maisons comptaient pouvoir faire la loi au gouvernement dans les enchères ; mais la crise européenne est venue déranger tous ces calculs.

Malgré la cessation de la petite concurrence, les marchandises du dépôt égyptien n'ont pu trouver d'enchérisseurs chez les grands négocians ; toutes les schounas ont été encombrées de cotons, d'indigos et d'autres produits. Le gouvernement essayait quelques enchères, mais personne ne se présentait pour enchérir ; il faisait quelques ventes tractatives, mais à des prix extrêmement bas. Malgré l'encombrement de ses magasins, malgré l'espérance d'une abondante récolte et les besoins d'argent, le gouvernement n'osait plus annoncer des enchères de cotons, et disait qu'il fallait attendre. Frappé de ces circonstances critiques, nous proposâmes au ministre du commerce de transporter les enchères en Europe, par le moyen de firmans. Le ministre accueillit avec bienveillance notre proposition, en comprit toute la portée, et nous demanda un rapport détaillé.

Dans ce travail, nous démontrions que les bénéfices provenant, 1° du plus bas prix du capital employé à l'opération du transport des cotons, et de la

moindre durée de temps de son emploi; 2° de la diminution du nolis, par la facilité qu'auraient les navires de charger immédiatement; 3° de la suppression du profit que doit faire le négociant en Égypte, soit comme commissionnaire, soit comme spéculateur; que tous ces bénéfices, dégrevant la marchandise, passeraient, par l'effet de la concurrence, en partie aux mains du gouvernement égyptien, en partie aux mains du fabricant, qui pourrait acheter directement du propriétaire-producteur, et par conséquent obtenir le coton à meilleur marché. Nous faisions remarquer en même temps que ce système offrirait un grand avantage au spéculateur et au négociant, qui opéreraient avec plus de sécurité, puisque, s'ils le jugeaient convenable, ils pourraient revendre le lendemain ce qu'ils auraient acheté la veille. La schouna d'Alexandrie serait comme un dock, dont les billets circuleraient dans tout le monde commercial. « Par ce système, disions-nous, les cotons d'Égypte acquerront un grand avantage sur les cotons des États-Unis. L'Amérique ne peut pas adopter une pareille combinaison, parce que la propriété du sol et des produits y est morcelée, et que par conséquent les planteurs américains se feraient concurrence entre eux. »

Quant au mode d'exécution du projet, nous pensâmes qu'il était indispensable d'émettre un double firman pour la même marchandise, le firman *de livraison* et le firman *de circulation*. Nous remîmes au ministre le modèle de ces deux titres, et nous en indiquâmes l'usage. Après leur vente aux enchères publiques et leur consignation à l'acheteur, celui-ci, ou son cessionnaire, pourrait remettre le firman de livraison à un capitaine de navire. Le négociant ou fabricant, séparant les deux titres, indiquerait au dos du firman de livraison, par sa déclaration signée, le capitaine auquel il l'a cédé, la date et le lieu de la cession, et le port où doit rentrer le navire. Ce capitaine ne pourrait le céder à un autre, et devrait lui-même se présenter au directeur de la schouna d'Alexandrie. Le gouvernement égyptien, sur la remise du firman de livraison, consignerait la marchandise désignée, et remettrait en même temps au capitaine la souche du firman de circulation, afin que le capitaine pût s'assurer de sa sincérité, lorsqu'il lui serait présenté par le porteur au lieu de débarquement. Et d'ailleurs, lors de la séparation des deux titres, le capitaine aurait signé la déclaration contenue dans le firman de circulation, ce qui constituerait son obligation envers le porteur de ce firman. Quant au firman de circulation, il devait être transmissible par la voie de l'endossement, et passer de mains en mains jusqu'à ce que le porteur, instruit de l'arrivée du capitaine auquel avait été remis le firman de livraison correspondant, se présentât pour retirer la marchandise. Les spéculateurs devaient opérer principalement sur les firmans de circulation.

Nous proposâmes d'établir les enchères sur la place de Marseille, d'y employer le ministère d'un courtier de commerce, et de faire verser les paiemens par les acheteurs à la banque de cette ville, qui ouvrirait un compte-courant avec le gouvernement égyptien, et qui, selon les ordres qu'elle recevrait du ministre du commerce ou du délégué de ce gouvernement, ferait des envois,

par les bateaux à vapeur français, de groupes et lingots, ou effectuerait des paiemens, pour le compte du pacha, aux négocians d'Europe.

« Les circonstances, disions-nous en terminant, ne sauraient être plus favorables : le bas prix des enchères à Alexandrie; le séjour prolongé que sont obligés de faire les navires qui viennent charger les cotons; la baisse de l'intérêt de l'argent sur la place de Marseille; la prochaine installation des bateaux à vapeur français, qui, en douze jours, pourront apporter au gouvernement égyptien les fonds provenant des enchères; enfin le désir que nous a témoigné le ministre d'essayer l'effet de la concurrence entre les enchères de Marseille et celles d'Alexandrie, et de juger ainsi de la supériorité des unes ou des autres; tout doit engager à tenter immédiatement un essai. »

L'opinion que nous avons émise sur les lieux, nous paraît encore plus vraie à distance. Ce projet est dans la ligne du progrès égyptien; il est la conséquence économique de l'unité agricole, et se réalisera tôt ou tard si cette unité elle-même n'est pas brisée. On a dit qu'il rendait inutile la présence des commerçans européens en Égypte, et qu'il tendait ainsi à relâcher les liens qui unissent l'Occident à l'Orient. D'abord, il est certain que les commerçans européens n'apportent point de capitaux en Égypte, et que les fortunes qu'ils possèdent ont été amassées dans le pays. Leur richesse consiste en navires et en produits égyptiens exportés : leur retraite n'appauvrirait donc point l'Égypte. Ensuite, ceux qui importent et répartissent les produits européens, et qui ont en Égypte quelques capitaux, resteraient. En supposant que quelques grandes maisons quittent Alexandrie, il y aurait toujours un assez grand nombre d'Européens (les petits marchands, les industriels, les employés du gouvernement), pour que le lien noué par Mohammed-Ali entre la civilisation occidentale et la civilisation égyptienne ne fût ni détruit, ni même relâché.

Dans le principe, Mohammed-Ali a accordé de grands avantages aux négocians pour les attirer et les engager à se fixer en Égypte. C'est surtout à cette époque que les grandes fortunes commerciales ont été faites, soit par les fournitures aux arsenaux de terre ou de mer, soit par la cession directe des produits égyptiens. Que Mohammed-Ali accorde aujourd'hui les mêmes faveurs à l'industrie, et l'on verra une foule d'artisans accourir en Égypte et s'y établir pour exploiter des industries locales, et exercer un grand nombre de métiers dans lesquels les Égyptiens sont moins habiles que les Européens. Ainsi, pour un négociant que Mohammed-Ali perdra, il gagnera dix industriels. Les négocians capitalisent en Égypte, en employant le travail des prolétaires arabes; puis, ils envoient leurs capitaux en Europe, et ne laissent rien en échange dans le pays. Le gain qu'ils ont fait n'est que la récompense d'une opération intellectuelle, récompense qui est presque toujours en disproportion avec le travail, et qui atteint même quelquefois à une exagération peu morale, puisqu'elle est due plutôt à des circonstances fortuites qu'au talent et au génie. Les industriels au contraire, en supposant qu'ils voulussent quitter l'Égypte après avoir fait leur fortune,

y laisseraient en contre-valeur les produits de leur industrie. Ces produits matériels et susceptibles d'être consommés seraient bien plus utiles que des spéculations commerciales, qui ne sont bien souvent qu'un jeu ou une exploitation de banque. D'ailleurs, la tendance actuelle de Mohammed-Ali n'est-elle pas de diminuer sans cesse les profits du commerce? Les enchères, les adjudications de fournitures, n'ont-elles pas eu pour effet de réduire les grandes maisons à la banque et à l'escompte? D'un autre côté, Mohammed-Ali, tout en désirant conserver la haute main sur la grande industrie, n'a-t-il pas associé ou offert d'associer plusieurs Européens aux bénéfices des fabriques? Il fournit le capital et les bras, et donne au talent la moitié des profits. Cette combinaison paraît avantageuse; pourtant plusieurs Européens l'ont refusée, parce qu'ils ne se sentaient pas entièrement libres.

Il est donc dans l'intérêt de l'Égypte que l'industrie européenne remplace de plus en plus le commerce des produits indigènes, qui peut être fait plus économiquement par l'administration. Cette prépondérance industrielle ne fera qu'augmenter le nombre des Européens. Aussi sommes-nous plus que jamais convaincu que le projet des enchères de firmans, considéré même sous un point de vue politique plus général, est loin de contrarier les tendances progressives de l'Égypte.

Ce projet fonde le crédit du gouvernement égyptien en Europe, et ce crédit lui serait facilement acquis par l'observation rigoureuse de ces deux conditions : 1° n'émettre de firmans que sur des marchandises existantes; 2° fournir des qualités conformes aux énonciations des firmans. L'intérêt du gouvernement égyptien, bien entendu, devrait naturellement lui faire remplir ces deux conditions, et lui imposer la plus scrupuleuse bonne foi; car ce n'est point ici une opération isolée, mais une série de ventes annuellement renouvelées, et dans lesquelles par conséquent on ne saurait espérer de tromper long-temps les acheteurs.

La réalisation de ce projet activerait le mouvement maritime, par la certitude qu'auraient les navires d'un chargement immédiat; et, si le gouvernement employait les bénéfices de cette réalisation à améliorer l'agriculture et à encourager l'industrie (ce qui est bien plus rationnel que de laisser capitaliser ces bénéfices par les commerçans européens), il en résulterait une augmentation de production qui rejaillirait à son tour sur le mouvement maritime et commercial : le port d'Alexandrie pourrait alors rivaliser avec celui de Constantinople.

Voici l'état comparatif de la navigation de ces deux ports pendant l'année 1836 :

CONSTANTINOPLE.	ENTRÉE.		SORTIE.	
	Navires.	Tonneaux.	Navires.	Tonneaux.
Autriche.	579	98,430	541	91,970
Angleterre	476	83,371	458	78,318
Russie.	584	82,544	557	78,537
Sardaigne	473	75,689	457	73,120
Grèce.	584	43,809	532	39,867
Iles Ioniennes.	223	26,974	201	24,321
France.	16	3,522	14	3,155
Toscane.	17	2,721	15	2,437
Hollande.	12	2,352	9	1,791
Naples.	13	2,143	12	1,991
Valachie.	13	1,861	10	1,587
Prusse.	6	1,177	6	1,177
Autres contrées.	26	5,502	19	4,190
TOTAUX.	3,022	430,095	2,831	402,461

ALEXANDRIE.	ENTRÉE.		SORTIE	
	Navires.	Tonneaux.	Navires.	Tonneaux.
Turquie.	965	99,413	954	100,639
Autriche.	88	21,265	44	10,673
France.	51	11,287	47	8,574
Angleterre.	25	4,055	12	2,077
Malte.	21	4,699	19	3,208
Toscane.	23	4,667	20	3,831
Grèce.	41	3,623	42	3,100
Iles Ioniennes.	2	268	2	488
Autres contrés.	19	3,871	7	1,414
TOTAUX.	1,235	153,148	1,147	134,004

Dans les relations commerciales avec l'empire de Mahmoud et avec celui de Mohammed-Ali, l'Autriche occupe le premier rang parmi les nations européennes. L'Angleterre et la Sardaigne ont plus de relations avec l'empire de Mahmoud qu'avec celui de Mohammed-Ali. A l'inverse, la France et la Toscane font plus d'affaires avec l'empire de Mohammed-Ali qu'avec celui de Mahmoud. La Russie a une prépondérance marquée à Constantinople, et elle atteint presque le chiffre des relations de l'Angleterre avec cette capitale. Dans le commerce avec Constantinople, la France n'est qu'au septième rang. Ses importations et exportations, pour l'année 1836, ont été seulement de :

IMPORTATIONS.

Sucre raffiné.					300,000 fr.
Café.					259,900
Tissus de	laine.	Draps.	157,500 fr.	185,700 fr.	254,400
		Bonnets.	27,000		
		Châles.	1,200		
	soie.			65,000	
	coton.			1,500	
	autres.			2,200	
Quincailleries.					55,000
Peaux tannées.					50,000
Meubles.					33,000
					952,300 fr.

EXPORTATIONS.

Soie.			2,016,000 fr.
Matières et espèces	d'or.	671,000	1,138,800
	d'argent.	467,800	
Cuivre en pains.			723,500
Laine en suint et pelade.			391,600
Cire jaune.			69,500
Noix de galles.			68,300
Coton.			37,000
			4,444,700 fr.

Tandis que les importations et exportations du commerce français avec l'Égypte se sont élevées à :

IMPORTATIONS.

Tissus de	laine.	Draps .	2,277,000 fr.	2,385,000 fr.	2,746,000 fr.
		Bonnets.	22,000		
		Autres.	86,000		
	coton.			37,000	
	soie.			324,000	
Sucre.					564,000
Vins et liqueurs.					208,000
Plomb.					147 000
Cochenille.					310,000
Drogueries.					313,000
Quincaillerie et coutellerie.					308,000
Armes.					210,000
Cuivre.					184,000
Charbon de terre.					746,000
					5,736,000 fr.

EXPORTATIONS.

Coton en laine.	9,761,000 fr.
Indigo.	494,000
Gomme.	475,000
Nacre de perles.	74,000
	10,804,000 fr.

La différence entre les importations et les exportations est un peu plus forte pour Constantinople que pour l'Égypte. Cette différence est soldée avec du numéraire ou avec du papier sur l'Angleterre, qui importe plus qu'elle n'exporte.

Le commerce intérieur de l'Égypte s'opère par le Nil et les canaux. Les bateaux qui remontent le fleuve sont chargés de marchandises d'Europe; ceux qui le descendent, transportent des produits d'Égypte. On compte 3,500 barques ou kanges de différentes grandeurs, servant à la navigation du Nil; 350 à Damiette et Rosette, faisant le cabotage de la côte d'Égypte et de Syrie; 200 kayasses ou grosses barques rondes dans le port de Suez, et 250 dans celui de Kosséir, naviguant sur le littoral de la mer Rouge.

La navigation, dite de *caravane*, du port d'Alexandrie, c'est-à-dire ses relations maritimes avec l'Albanie, l'archipel grec, la Barbarie, l'archipel turc et l'Asie mineure, a occupé, en 1836, 2,033 navires jaugeant 210,176 tonneaux.

Le commerce général d'Alexandrie (1) a présenté, pour la même année, les résultats suivans :

PROVENANCES et DESTINATIONS.	IMPORTATIONS.	EXPORTATIONS	COMMERCE TOTAL.
	Francs.	Francs.	Francs.
Autriche.	13,858,000	14,532,000	28,390,000
Turquie.	12,661,000	12,150,000	24,811,000
Angleterre.	15,158,000	5,404,000	20,562,000
France.	5,736,000	10,800,000	16,536,000
Toscane.	10,257,000	3,130,000	13,387,000
Syrie.	2,799,000	6,220,000	9,019,000
Barbarie.	4,434,000	1,514,000	5,948,000
Grèce.	1,359,000	824,000	2,183,000
Belgique et Hollande. .	326,000	301,000	627,000
Autres contrées. . . .	146,000	149,000	295,000
Suède.	117,000	»	117,000
	66,851,000	55,024,000	121,875,000

(1) Depuis quelque temps, le pacha a suspendu les enchères d'Alexandrie, principalement pour les cotons. Il traite directement avec quelques grandes maisons. Il a même expédié pour son compte 60,000 balles à Trieste. De fait, cette suspension était nécessitée par l'absence d'enchérisseurs et la diminution des maisons secondaires. L'expérience a ainsi démontré que l'extrême concurrence est ruineuse et impossible, surtout à côté de l'extrême monopole. Puisque Mohammed-Ali prétend que c'est en sa qualité de propriétaire de l'Égypte qu'il en vend les produits, pourquoi n'enverrait-il pas des *warrants* de cotons aux enchères d'Europe, là où la concurrence est moins funeste, parce qu'elle y a une sorte d'organisation ?

On voit, d'après ce tableau, que l'Autriche est la puissance européenne qui entretient les relations commerciales les plus étendues avec l'Égypte, puisqu'elles s'élèvent presque au quart du commerce total. La Turquie figure aussi pour un chiffre assez important, et elle serait au premier rang, si on y comprenait le chiffre de la Syrie. L'Angleterre et la France ne viennent qu'en troisième et quatrième ligne. La France exporte le double de ce qu'elle importe; à l'inverse, l'Angleterre importe trois fois plus qu'elle n'exporte. Proportionnellement à la population, c'est la Toscane qui fait le plus grand commerce avec l'Égypte, et qui devrait être placée en tête du tableau. Si l'on prenait l'intérêt commercial pour mesure de l'influence politique, il faudrait conclure que l'Autriche est la puissance qui doit exercer la plus grande prépondérance en Égypte. Mais, malgré leur infériorité commerciale, on n'ignore pas que c'est la France et l'Angleterre qui ont le plus d'influence sur les destinées générales de l'Égypte : la France, par les souvenirs glorieux qu'elle y a laissés; l'Angleterre, par son active vigilance sur tout ce qui se rattache à la question du passage dans l'Inde.

Si nous nous plaçons maintenant à un point de vue d'ensemble, nous arrivons à ce résultat général, savoir : que les deux faces du commerce égyptien, considéré dans un double rapport avec la Méditerranée et avec l'Océan, sont aujourd'hui statistiquement représentées par les chiffres suivans :

1° Commerce général de la Méditerranée, 121,875,000 fr.
2° Commerce du midi et de la mer Rouge, 11,000,000

Le rapprochement de ces deux chiffres montre assez que l'une des faces du commerce de l'Égypte est presque entièrement annihilée. Au lieu d'être le lien commercial de l'Europe et de l'Asie, l'Égypte se borne à échanger ses produits contre ceux de l'Europe et de l'Amérique. L'Égypte ne se rattache plus au mouvement commercial de l'Inde; elle gravite presque exclusivement dans la sphère de l'Occident. Aussi elle ne vit qu'à moitié; car la circulation ne s'opère chez elle que d'un côté. L'Égypte ne parviendra à sa plénitude de vie, à son état normal de santé et de richesse, que lorsqu'elle deviendra la route du grand commerce de l'Europe et de l'Inde, soit que les échanges s'opèrent dans son sein, soit que les produits n'y fassent que passer. On ne saurait évaluer à moins de huit à neuf cents millions de francs le commerce annuel de l'Europe et de l'Amérique avec les pays situés au-delà du cap de Bonne-Espérance. Il est évident que le passage permanent d'une si grande quantité de marchandises, de quelque manière qu'on le conçoive, laisserait en Égypte des traces fécondes. Ce rétablissement de la ligne commerciale de l'Inde est dans les vœux et les besoins de toutes les nations occidentales; on peut dire qu'il n'est retardé que par un reste de méfiance peu fondée, et parce que les principales puissances européennes ne cherchent pas à s'entendre sur cette importante question. L'Égypte souffre de ce défaut d'accord, et elle serait bien loin d'élever des difficultés locales. Quand il s'est agi d'établir une ligne pour les lettres et les passagers, au moyen des paquebots

de la Méditerranée et de la mer Rouge, le gouvernement égyptien n'a fait aucune opposition. Il n'en a fait aucune quand M. Waghorn a voulu organiser un service régulier de voitures entre le Kaire et Suez. Ainsi les difficultés ne viendront pas de l'Égypte, pourvu toutefois qu'on ne prétende point lui imposer une sorte de suzeraineté européenne, et l'absorber ainsi complètement.

Nous résumerons cette lettre en trois points principaux : 1° le commerce d'importation et de distribution des produits d'Occident; 2° les relations avec l'Europe et le bassin de la Méditerranée, pour l'exportation des denrées égyptiennes; 3° les relations générales avec l'Orient, et la question du transit des marchandises de l'Inde. Dans ces trois ordres de faits, on peut formuler ainsi les améliorations désirables :

1° Il convient de maintenir le commerce des produits de l'Occident en Égypte aux mains des négocians européens, car c'est le principe de la liberté qui s'est implanté en Orient, et qui tend à faire contrepoids à ce qu'il peut y avoir de despotique et de confus dans le monopole industriel des souverains orientaux. Ces divers élémens de liberté commerciale et de concurrence gravitent d'ailleurs vers la même harmonie qu'en Europe, et deviennent beaucoup moins dangereux depuis le rapprochement de l'Europe et de l'Égypte, opéré par les bateaux à vapeur.

2° Puisque le monopole agricole et manufacturier existe en vertu du droit de propriété, le gouvernement doit en profiter pour transporter lui-même, par une simple opération graphique, tous ses produits sur le marché européen, où il les vendra beaucoup plus avantageusement qu'en Égypte. Il peut ainsi se mettre en rapport direct avec le consommateur. Ce qui importe, c'est que, dans cette transaction à distance, le vendeur remplisse fidèlement sa promesse, et ne trompe jamais son acheteur inconnu, ni sur la quantité, ni sur la qualité. Le vendeur a ici le plus grand intérêt à agir avec bonne foi et à inspirer à l'acheteur une confiance constamment justifiée.

3° La première impulsion pour le rétablissement de l'ancienne route du commerce de l'Inde doit partir de l'Europe, et doit être le fruit des combinaisons d'une politique sociale, d'une diplomatie loyale et sincère. Ce bienfait rattachera encore plus étroitement l'Égypte à l'Europe et l'Europe à l'Égypte. De même que, dans le sein d'une nation, les routes sont la voie publique de tous les citoyens ; de même, dans le sein de l'humanité, la grande route de l'Inde sera la voie commune de toutes les nations. On ne saurait trop hâter le moment où la diplomatie européenne s'occupera de cette haute question, et y cherchera la solution des difficultés que l'Orient voit renaître sans cesse. L'épée est inhabile à couper ce nœud gordien où sont liés tous les intérêts de l'Europe; mais l'harmonie du commerce doit en triompher.

AUG. COLIN.

THE LADY OF LYONS

BY E. L. BULWER.

Nous n'avons rien dit d'*Alice*, seconde partie et complément d'*Ernest Maltravers;* car nous aurions été forcé de répéter à propos d'*Alice* tout ce que nous avions dit d'*Ernest Maltravers*. Résolu à demeurer dans le vrai, peu soucieux de varier les formules de notre pensée pour le seul plaisir d'éviter la monotonie, nous aurions cédé à la nécessité de reproduire littéralement toutes les idées que nous avions précédemment exposées, et c'eût été pour le public et pour nous une tâche parfaitement inutile. Mais le nouveau drame de M. Bulwer mérite d'être raconté, car il ne ressemble, ni par le sujet, ni par les développemens, à *la Duchesse de La Vallière*. *The Lady of Lyons*, que j'appellerai *la Dame de Lyon*, ne trouvant dans notre langue aucune expression plus précise et plus fidèle, est précédée d'une préface où M. Bulwer explique ses prétentions littéraires et se plaint de ses ennemis politiques. Il faut avouer que les poètes d'aujourd'hui abusent singulièrement du droit d'écrire des préfaces. S'ils se contentaient de raconter, dans une causerie familière, comme l'auteur d'*Ivanhoë*, comme l'auteur de *Cinna*, ce qu'ils ont voulu faire, ce qu'ils espèrent avoir fait, d'indiquer modestement les fautes qu'ils ont commises, les mérites qu'ils s'attribuent, nous serions certes mal venu à nous plaindre. Mais nous

professons un respect assez tiède pour les ouvrages qui ne s'expliquent pas d'eux-mêmes et ne se laissent pénétrer qu'à l'aide d'un commentaire; et nous ne lisons qu'avec répugnance les dissertations où les poètes essaient de prouver au public qu'il ne les comprend pas, à la critique qui les désapprouve qu'elle s'est rendue coupable d'injustice. Malheureusement la préface de *la Dame de Lyon* n'est qu'une apologie très maladroite. Il paraît que la presse anglaise n'a pas témoigné pour *la Duchesse de La Vallière* une admiration suffisante, et qu'elle a même poussé la hardiesse jusqu'à se demander si M. Bulwer faisait bien d'abandonner le roman pour le drame. Sans s'abuser sur les défauts de *Pelham* et d'*Eugène Aram*, nos voisins se plaisent comme nous à proclamer l'intérêt qui recommande ces deux récits, et, après avoir jugé librement *Rienzi* et *les Derniers jours de Pompeï*, séparés de *Pelham* et d'*Eugène Aram* par un assez grand intervalle, ils se permettent d'appeler imprudentes les nouvelles tentatives de M. Bulwer. Pour répondre à ces censeurs envieux, à ces juges myopes, l'auteur de *la Duchesse de La Vallière* vient d'écrire *la Dame de Lyon*. On lui conteste le génie dramatique, et, pour fermer la bouche à ses détracteurs, pour imposer silence à ces doutes injurieux, il se hâte de construire un ouvrage destiné, comme *la Duchesse de La Vallière*, à la régénération du drame anglais. Il est vrai que l'auteur met cette espérance sur le compte de M. Macready; mais nous ne pouvons prendre au sérieux cette affirmation. Si M. Bulwer ne partageait pas l'espérance de M. Macready, s'il ne se croyait pas appelé à régénérer la scène anglaise, à ressusciter Shakespeare, il aurait résisté à toutes les prières, à toutes les instances, et, prenant pour vraie l'opinion de la presse anglaise, il ne se fût pas exposé une seconde fois à l'indifférence du parterre. Personne ne voudra croire que M. Bulwer se soit résigné à écrire *la Dame de Lyon* par pure générosité. Quelle que soit son admiration, son amitié pour M. Macready, il n'aurait pas compromis sa réputation de romancier dans une seconde tentative dramatique, s'il ne prétendait à l'héritage de Shakespeare. C'est pourquoi nous trouvons qu'il a mauvaise grace à dire qu'il n'attache aucune importance à *la Dame de Lyon*. Que cette pièce réussisse ou échoue, qu'elle soit applaudie ou sifflée, la sérénité de l'auteur n'en sera pas troublée; car il est bien décidé à ne plus rien écrire pour la scène. Il a touché le but qu'il se proposait; il a prouvé à ses détracteurs son aptitude dramatique; sa tâche est accomplie. Toutefois il ne dissimule pas la cause réelle de sa résolution. Malgré l'évidence de la démonstration entamée par *la Duchesse de*

La Vallière et complétée par *la Dame de Lyon*, il se résignerait à multiplier des preuves désormais inutiles, s'il n'avait aperçu, dans les critiques dirigées contre ses ouvrages dramatiques, un levain d'inimitié politique. Ceux qui n'admirent pas les pièces de M. Bulwer sont tout simplement mécontens de ses discours au parlement. Jusqu'à présent, les débats de la chambre des communes n'avaient jeté aucun jour sur l'importance politique de M. Bulwer; personne en France ni de l'autre côté du détroit ne songeait à lui donner une part dans les destinées de la Grande-Bretagne, et voici que dans une préface il nous révèle toute la grandeur de son rôle public. Nous ne voyions en lui qu'un faiseur de contes, et nous ignorions l'action qu'il exerce sur le gouvernement de son pays; il a fallu que *la Dame de Lyon* fût rangée parmi les ouvrages médiocres pour que M. Bulwer nous donnât le secret de son importance politique. Littérairement, l'argument n'a pas grande valeur, mais il a du moins le mérite de la nouveauté, et nous le recommandons aux poètes mécontens et méconnus comme une consolation toute trouvée pour les blessures faites à leur amour-propre. Désormais un auteur sifflé, ou dont la pièce aura été jouée devant les banquettes, se réfugiera dans son importance politique. Il n'aura pas même besoin, pour invoquer l'argument inventé par M. Bulwer, de siéger sur les bancs de la chambre; il lui suffira d'être électeur, ou d'avoir écrit une douzaine de pages sur les discussions parlementaires. Nous espérons que cette recette ne passera pas inaperçue et trouvera de nombreuses applications.

Quant à nous, qui n'avons jamais compté M. Bulwer parmi les orateurs de la chambre des communes, nous pouvons juger *la Dame de Lyon* en toute liberté. Pour être juste envers lui, nous n'avons besoin de réprimer aucune rancune. Le sujet de cette pièce est emprunté à un recueil de contes que nous ne connaissons pas; il nous est donc impossible de juger si M. Bulwer a enrichi ou appauvri la donnée qu'il avait choisie. L'action se noue et se dénoue entre trois personnages : Pauline Deschapelles, Beauséant et Claude Melnotte. Les autres acteurs, tels que le père et la mère de Pauline, Glavis, ami de Beauséant, et la mère de Claude Melnotte, jouent un rôle tellement secondaire, qu'il suffit de les nommer. La pièce embrasse un espace de deux ans et demi, de 1795 à 1798. Le second titre : *Amour et Orgueil*, résume d'une façon vulgaire, mais assez nettement, les ressorts que M. Bulwer a mis en jeu. On a voulu trouver une ressemblance frappante entre *la Dame de Lyon* et *Ruy Blas*; cette ressemblance purement fortuite, nous n'en doutons pas,

ne résiste pas à l'examen. Il s'agit, dans la pièce anglaise, d'un paysan qui épouse la fille d'un riche marchand en se faisant passer pour grand seigneur, et ce paysan se prête à cette supercherie, comme Ruy Blas, pour servir une vengeance qui n'est pas la sienne. Mais là s'arrête la ressemblance, et M. Hugo, pour construire son ouvrage, n'avait pas besoin de connaître *la Dame de Lyon*. D'ailleurs, la biographie réelle d'Angelica Kauffmann vide le procès d'une façon décisive. L'invention de ce ressort, auquel on paraît attacher une si grande importance, n'appartient ni à M. Hugo, ni à M. Bulwer, ni à M. Léon de Wailly. Il s'est rencontré, en Angleterre, au XVIIIe siècle, un aventurier qui s'est donné pour le comte de Horn, et qui, à l'aide de ce mensonge, a réellement épousé Angelica Kauffmann. Ce ressort diversement employé par trois écrivains est tombé depuis long-temps dans le domaine public. Mais, lors même que M. Hugo eût emprunté cette donnée à M. Bulwer, il resterait toujours entre *la Dame de Lyon* et *Ruy Blas* une profonde différence. L'ouvrage anglais est un drame bourgeois qui ne prétend nous offrir ni l'aurore, ni le déclin d'une monarchie. Le caractère et la condition des personnages suffiraient pour absoudre M. Hugo de tout soupçon de plagiat, et les développemens de l'action ne permettent d'établir aucune comparaison entre les deux ouvrages.

Pauline Deschapelles est fille d'un riche marchand de Lyon. Pour retrouver dans Pauline Marie-Anne de Neubourg, il faut plus que de la complaisance. La reine d'Espagne arrive à l'amour par l'abandon; c'est l'ennui qui la pousse dans les bras de Ruy Blas. Si Charles II, au lieu de chasser les loups, s'occupait de sa femme, Ruy Blas n'entrerait pas dans le lit de la reine. Pauline Deschapelles est tout simplement belle, fière de sa beauté, coquette, gâtée par sa mère; elle reçoit les hommages de tous les jeunes gens de Lyon comme un tribut qui lui est dû, et ne songe pas à les remercier de leur admiration. Elle croit que sa beauté lui permet de prétendre aux premiers partis, et, comme elle est riche, fille unique, elle désire devenir comtesse, marquise ou duchesse. Assurément un tel personnage n'a rien de commun avec Marie-Anne de Neubourg. Nous l'avons vu cent fois figurer à l'Opéra-Comique; c'est un type de coquetterie vulgaire qui appartient depuis long-temps aux théâtres de toutes les nations. Pauline éconduit tous les prétendans qui se présentent, et ne veut donner sa main qu'à un homme titré. Malheureusement, dans les dernières années du XVIIIe siècle, ce désir était, en France, difficile à satisfaire. La noblesse étant abolie par une loi, Pauline est

condamnée au célibat, à moins qu'elle ne passe la frontière pour choisir un mari dans une famille d'émigrés; et, comme une pareille tentative aurait pour conséquence la confiscation des biens de son père, elle se contente d'humilier par ses refus tous les hommes qui essaient de la fléchir sans tenir compte du sort des candidats qui se sont déjà mis sur les rangs. S'il y a entre ce personnage et Marie de Neubourg la moindre analogie, nous avouons sincèrement qu'elle échappe à notre pénétration.

Beauséant, dans lequel on a voulu retrouver don Salluste, se sert, il est vrai, de Claude Melnotte pour humilier Pauline Deschapelles, comme le chef des alcades de cour se sert de Ruy Blas pour humilier la reine d'Espagne. Mais il procède à sa vengeance bien plus simplement que l'homme d'état disgracié. Il sait qu'un jeune paysan est amoureux de Pauline, et il lui propose d'épouser celle qu'il aime. Il conclut avec lui un marché en bonne forme et s'engage à lui fournir tout l'argent nécessaire pour mener un train de prince. Il ne perd pas son temps, comme don Salluste, à dicter deux billets dont l'un est une énigme et l'autre une injure pour son secrétaire. Il dit à Claude Melnotte : Vous aimez Pauline, vous êtes pauvre et roturier; elle est riche et ne veut donner sa main qu'à un homme titré. Je vous offre le moyen de l'épouser. Elle ne vous connaît pas, soyez prince, et sa main est à vous. Jurez de vous prêter à ma vengeance et de mentir jusqu'à la conclusion du mariage. Voici de l'or, et mettons-nous à l'œuvre. Certes, un pareil langage ne ressemble en rien aux paroles adressées par don Salluste à Ruy Blas.

Quant à Claude Melnotte, principal personnage de la pièce, il est, je l'avoue, dessiné d'une façon très vulgaire; mais il est à peu près impossible qu'un tel personnage ne réussisse pas au théâtre; car il résume tous les sentimens avec lesquels la foule est familiarisée depuis long-temps. Il aime ardemment Pauline Deschapelles; et pour lui plaire, pour l'attendrir, il se voue à l'étude, il se transforme. Fils du jardinier de M. Deschapelles, resté seul avec sa mère, il se livre à tous les exercices de corps et d'esprit qui doivent faire de lui un homme accompli. Depuis l'escrime et la danse jusqu'à la musique, jusqu'à la peinture; depuis l'histoire jusqu'aux mathématiques, jusqu'aux sciences naturelles, il veut tout connaître, afin de devenir digne de l'amour et de la main de Pauline. Grace à la volonté ferme qui le soutient, grace à l'espérance qu'il a conçue, il devient en peu d'années capable de remplir les fonctions les plus élevées et les plus diverses. Je me défie généralement des hommes doués d'une apti-

tude encyclopédique; je ne crois guère aux génies capables de se placer entre Pitt et Newton, entre Mozart et Raphaël; mais la foule est rarement du même avis, et ajoute volontiers foi aux miracles opérés par l'amour. Il me paraît donc naturel qu'elle applaudisse aux efforts de Claude Melnotte et qu'elle voie dans sa passion pour Pauline un talisman tout puissant. Il semble que tous ces ressorts soient depuis long-temps hors de service, et pourtant il est bien rare que ces ressorts manquent leur effet; car la foule réunie dans une salle de spectacle accepte facilement ce qu'elle dédaignerait dans un livre. Les pensées les plus vulgaires, pourvu qu'elles aient un fonds de vérité, ne manquent jamais de l'émouvoir. Si ces pensées sont confiées à un acteur éminent, elles prennent dans sa bouche tout le charme de la nouveauté. Or, M. Macready a prouvé aux juges les plus sévères qu'il est en mesure de faire valoir les idées les plus banales, de rajeunir les paroles les plus décrépites. Il y a dix ans, il trouvait moyen d'animer les pâles tragédies de Sheridan Knowles; j'apprendrais sans étonnement que le rôle de Claude Melnotte est devenu entre ses mains une création vraiment poétique.

Il n'y a rien à dire de M. ni de Mme Deschapelles. Niaiserie et crédulité, tels sont les deux mots qui résument ces deux caractères. Le colonel Damas est un brave militaire qui, depuis vingt ans, a figuré dans quelques centaines de vaudevilles. C'est une vieille connaissance que nous n'avons pas le courage de critiquer. La mère de Claude Melnotte a pour son fils une admiration sans bornes; elle le prend pour un prodige, et conçoit à peine le dédain de Pauline.

Ainsi, tous les personnages de *la Dame de Lyon* se séparent profondément des personnages de *Ruy Blas*. Il n'y a pas un des acteurs du drame français qui soit possible, et tous les acteurs de la pièce anglaise sont d'une trivialité qui échappe à la discussion. La construction générale de la pièce répond à la conception des acteurs. L'analyse individuelle des caractères mis en jeu par M. Bulwer a dû faire pressentir l'action dramatique; aussi nous suffira-t-il de la résumer rapidement.

Au premier acte, nous assistons à la toilette de Pauline Deschapelles. Tandis qu'une femme de chambre est occupée à la coiffer, à placer des fleurs dans ses cheveux, M. Beauséant, ci-devant marquis, vient la demander en mariage. Le père, la mère et la fille refusent à l'unanimité l'alliance de Beauséant. C'est un riche parti, toute la ville de Lyon connaît sa fortune; mais il n'a plus de blason, et Pauline, fidèle aux leçons de sa mère, a résolu de n'épouser qu'un

homme revêtu d'un titre éclatant. Elle veut être marquise ou duchesse, et, tant qu'elle n'aura pas trouvé l'occasion de satisfaire ce vœu impérieux, rien ne pourra la décider à l'abandon de sa liberté. Après de nombreuses et ferventes prières, Beauséant se retire confus et humilié. A peine a-t-il quitté le seuil de la maison où son orgueil a été si rudement éprouvé, qu'il rencontre un de ses amis nommé Glavis. Il lui confie son chagrin, et Glavis lui apprend qu'il a comme lui demandé la main de Pauline et obtenu la même réponse. Dès ce moment, Beauséant et Glavis forment le projet de se venger. On entend des cris de joie; les deux amis interrogent le maître de l'auberge devant laquelle ils se trouvent, et apprennent qu'on célèbre le triomphe de Claude Melnotte, proclamé prince de la fête, comme le tireur le plus adroit; car nous avons omis de dire que Beauséant et Glavis se sont rencontrés aux environs de Lyon. Le prince de la fête sera prince de Côme, et Pauline s'appellera, pendant un jour, princesse de Côme. Beauséant décide Claude Melnotte à le venger par un mensonge qui doit mettre entre les bras du jardinier poète la fille de son ancien maître.

Au second acte, nous assistons au mariage de Pauline et de Claude. Beauséant et Glavis tremblent à chaque instant que leur vengeance n'échoue, car ils ont dans le colonel Damas un surveillant très incommode. Le colonel Damas veut parler italien au prince de Côme, et Claude Melnotte ne sait que répondre, car il n'entend pas la langue de ses états. Cependant, après quelques secondes d'hésitation, il répond effrontément que l'italien prononcé par le colonel Damas n'a jamais été la langue des hommes bien élevés, des hommes de qualité, et Mme Deschapelles demande grace à son altesse pour la grossièreté du colonel Damas. Claude Melnotte, pour se dédommager du rôle misérable qu'il a consenti à jouer, se permet plusieurs espiègleries très vulgaires, mais qui seraient sans doute applaudies au boulevard comme des tours du goût le plus fin. Il offre à Mme Deschapelles la tabatière d'or que lui a prêtée Beauséant, à Pauline un jonc de diamans que Glavis lui a confié comme complément de son costume de prince, et les deux amis se consolent en songeant que la vengeance est le plaisir des dieux, et que, pour goûter ce plaisir, on ne doit pas lésiner. Pour échapper à la surveillance du colonel Damas, Beauséant fabrique une lettre datée de Paris, par laquelle un membre du gouvernement français le prévient que son ami le prince de Côme a été dénoncé, et qu'il ne peut demeurer plus long-temps à Lyon sans risquer d'être emprisonné. Mme Deschapelles, plutôt que de

renoncer à nommer sa fille princesse, presse la signature du contrat, et consent, sur les instances de Beauséant, à la célébration immédiate du mariage. Leurs altesses monteront en voiture dès qu'elles auront reçu la bénédiction nuptiale. C'est Beauséant qui se charge de préparer leur fuite. Resté seul avec Pauline, Claude Melnotte lui parle de son amour en termes très fleuris, et lui demande si elle le suivra sans regret, si c'est lui ou son titre qu'elle aime. Pauline avoue qu'elle a d'abord aimé le prince, mais qu'à ses yeux le prince et l'homme sont aujourd'hui confondus. Riche ou pauvre, dans un palais ou dans une chaumière, elle ne cessera jamais de le chérir. Rassuré par ces paroles, Claude Melnotte se pardonne le mensonge auquel il s'est résigné pour obtenir la main de Pauline, et le mariage est conclu. Cependant, avant la signature du contrat, le colonel Damas trouve moyen de rencontrer le prince de Côme et de le provoquer. Brave et habile, Claude Melnotte désarme son adversaire, et dès ce moment ils deviennent les meilleurs amis du monde.

Au troisième acte, nous retrouvons Pauline et son mari à l'auberge où s'est tramé le complot de Beauséant et de Glavis. Pour échapper aux railleries de ses laquais que Beauséant a détrompés, Claude emmène Pauline chez sa mère. Effrayée par quelques paroles échangées entre la mère et le fils, Pauline interroge son mari, et lui arrache l'aveu du mensonge auquel il s'est prêté. Mais Claude est désormais dégagé du serment qu'il a fait à Beauséant. Il a promis d'épouser Pauline; sa promesse une fois accomplie, il redevient maître de lui-même, et il rend à Pauline sa liberté, qu'elle croyait avoir perdue sans retour. Il écrit à M. Deschapelles le récit complet de l'intrigue qui lui a livré sa fille, et il confie Pauline aux soins de sa mère. Quant à lui, il ne rentrera dans la chaumière où il a conduit la femme qu'il aime que pour la rendre à son père. A peine Claude est-il sorti que Beauséant paraît et réussit à éloigner la mère de Claude, en lui disant que son fils l'attend dans le village. Alors commence entre Beauséant et Pauline une lutte grossière, qui serait déplacée dans un livre, et qui doit, au théâtre, exciter l'impatience et le dégoût. Beauséant dit effrontément à Pauline : Je vous ai perdue, vous êtes la femme d'un paysan, mais je vous aime; et si je ne peux plus vous donner mon nom, je peux encore vous soustraire au mari que je vous ai donné. Et, comme Pauline ne répond à cette proposition que par le mépris, il essaie d'obtenir par la force ce qu'il n'a pu obtenir de l'orgueil humilié. Claude Melnotte arrive à temps pour

sauver l'honneur de la femme qu'il aime. Beauséant s'éloigne en jurant de se venger; Pauline commence à aimer son mari.

Au quatrième acte, Claude remet Pauline entre les mains de son père, et part avec le colonel Damas, dans l'espérance de s'illustrer sur le champ de bataille, et de mériter la main de Pauline. Mais, avant de partir, il l'autorise à faire annuler leur mariage. Ici M. Bulwer a placé une scène qui n'a rien de neuf ni d'élevé, mais qui doit émouvoir. Pauline s'efforce de retenir par ses larmes l'homme qui l'a humiliée; et, lorsqu'enfin elle le voit résolu à partir, elle lui promet de l'attendre et de ne pas briser le lien qui les unit.

Au cinquième acte, Claude Melnotte reparaît sous le nom du colonel Morier. Le colonel Damas, devenu général, en annonçant à son camarade de bivouac que Pauline va épouser Beauséant, essaie de le consoler et de lui persuader qu'il trouvera facilement cent femmes aussi belles, aussi dignes d'amour que Pauline. Cependant la partie n'est pas encore perdue; le contrat n'est pas signé; le divorce n'est pas même prononcé. Le général et le colonel se rendent chez M. Deschapelles et apprennent bientôt que Pauline, en promettant sa main à Beauséant, n'a pas oublié Claude Melnotte. M. Deschapelles est ruiné, et c'est pour le sauver, pour relever son crédit, que Pauline consent à épouser Beauséant. En recevant la main de Pauline, Beauséant doit donner à M. Deschapelles une somme considérable. Cette somme, le colonel Morier la fournira, car il s'est enrichi au service de la république française. Pauline reconnaît dans le colonel Morier son mari qu'elle a fidèlement attendu pendant deux ans, et qu'elle ne trahissait que pour sauver son père. Claude et Pauline sont unis, M. Deschapelles retrouve son crédit, et Beauséant est livré à ses remords.

A coup sûr, il serait impossible de discuter sérieusement le mérite de cette pièce. Il suffit de la raconter, et chacun, en parcourant ce rapide sommaire, pourra se former une opinion précise sur l'œuvre de M. Bulwer. *La Dame de Lyon* est aussi pauvre de conception que *la Duchesse de La Vallière*, et, si l'auteur a voulu, par cette seconde tentative, démontrer l'étendue de ses facultés dramatiques, nous croyons qu'il n'a pas réussi dans son projet. Il fera donc bien de s'en tenir là, et de ne pas entamer une troisième démonstration. Le style de *la Dame de Lyon* n'est ni pire, ni meilleur, que le style de *la Duchesse de La Vallière;* seulement nous devons dire que le mélange des vers et de la prose, tenté par M. Bulwer dans sa seconde pièce, est d'un effet malheureux, et nous croyons que l'exemple de Sha-

kespeare ne saurait justifier ce mélange. Poète, acteur et directeur, a-t-il mêlé volontairement les vers et la prose dans la même pièce? Il est permis d'en douter. Quant à l'exemple des tragiques grecs, il est encore moins concluant; car, si les personnages et le chœur ne parlent pas dans un rhythme uniforme, du moins ils parlent toujours en vers, et la déclamation notée des acteurs d'Athènes donnait, sans doute, à cette variété de rhythmes un charme dont le dialogue parlé ne peut nous donner l'idée. Si donc M. Bulwer veut imiter Shakespeare, il faut qu'il renonce au mélange des vers et de la prose, et qu'il s'efforce de reproduire la grandeur et la beauté idéale de son modèle. Qu'il relise *Othello* et qu'il juge *la Dame de Lyon*, il sera plus sévère que nous pour son œuvre.

GUSTAVE PLANCHE.

LES
CHEMINS DE FER.
L'ÉTAT,
LES COMPAGNIES.

Il est temps de sortir enfin de toute cette poésie des chemins de fer qu'on avait su, il est vrai, nous rendre si attrayante et dont on a enivré le public pendant plusieurs années, sans y mêler assez de vues positives d'administration et sans rien produire. On nous a assez raconté les merveilles accomplies chez plusieurs nations étrangères, au profit de la circulation rapide des personnes et des choses; on nous a assez présagé, pour la France, des prodiges plus grands encore, si elle voulait se mettre à l'œuvre. Mais on s'est moins inquiété de nous apprendre comment elle devrait se mettre à l'œuvre, et quelles seraient les conditions particulières de son activité dans cette voie d'industrie si nouvelle. Quand on a essayé de nous en dire quelque chose, on s'est trompé : aussi la France cherche-t-elle encore, à l'heure qu'il est, pour les chemins de fer qu'elle veut et doit se donner, et dont on l'a chargée aventureusement l'an dernier, quel sera le mode d'exécution, non pas le meilleur, peut-être, mais le plus conforme à son peu d'expérience de la grande spéculation, à la division extrême de ses fortunes privées, et à cette habitude enfin de

compter toujours beaucoup sur son gouvernement, tout en médisant de lui sans mesure ni pitié.

A la dernière session, le ministère et la chambre élective se trouvèrent en présence, sur ce terrain mal exploré des chemins de fer, avec la résolution de soutenir l'un contre l'autre une idée également absolue. Le ministère les voulait tous, ou du moins toutes les grandes lignes, pour le coprs privilégié des ponts et chaussées; la chambre les voulait réserver exclusivement aux compagnies, pour aider au développement de l'esprit d'association, qui ne venait que de naître et allait, disait-on, faire des miracles s'il trouvait un aliment digne de lui.

C'était bien un peu par préjugé de corps, et pour obéir aux influences naturelles de leur position respective, que les deux pouvoirs appelés à prendre une décision prépondérante sur cette question, s'attachèrent tout d'abord à soutenir deux thèses si contradictoires, le ministère se croyant obligé, comme tout ministère le croira toujours volontiers, à protéger les droits acquis de tout ce qui appartient à l'administration, la chambre des députés se persuadant qu'elle manquerait à sa mission si elle n'enlevait à l'état tout ce que l'industrie privée réclamait.

On voit que nous n'attribuons nullement le premier vote de la chambre sur les chemins de fer, dans la dernière session, à cet esprit d'hostilité systématique dont on a accusé dès-lors la coalition naissante, qui avait bien d'autres questions à choisir et en avait choisi d'autres, en effet, pour éprouver ses forces. Certes, parmi la majorité qui se déclara contre les idées du ministère dans cette discussion spéciale, il y eut beaucoup de gens qui furent heureux de trouver, en passant, cette occasion de lui nuire; mais, avant tout, ils cédaient à une conviction véritable qui leur disait de ne point grever la fortune publique d'une dépense inconnue, sans avoir expérimenté d'abord la force des associations particulières en France.

D'ailleurs, pour tout dire, les deux partis, dans ce grand débat sur les moyens d'exécution des chemins de fer, n'étaient pas entraînés seulement par l'instinct aveugle de leur position et le devoir mesquin de défendre leur clientelle. Ils pouvaient invoquer, chacun pour sa part et à l'appui de son opinion, d'éclatans exemples empruntés à l'étranger. Les partisans des compagnies avaient à se prévaloir de ce qui a été produit, en Angleterre et en Amérique, par l'industrie particulière, et ils n'y ont pas manqué. Les protecteurs du privilége des ponts et chaussées s'autorisaient de ce qui a été

fait avec succès et promptitude par l'état lui-même dans un pays voisin, la Belgique, qui a bien plus d'affinités de tout genre avec la France. Mais, dans les deux camps, à force d'observer et de citer les expériences étrangères, on en était venu à négliger un peu trop l'observation de notre propre pays. Si l'on s'était donné ce soin, on aurait abouti peut-être à l'idée d'un système mixte, où la puissance du gouvernement et les ressources de la spéculation se seraient trouvées combinées, autrement et mieux qu'elles ne l'ont été jusqu'ici, pour marcher de concert vers un but commun. Il est vrai qu'on a imaginé, il y a un an, une sorte de système mixte, qui consistait à partager entre l'état et les compagnies, par égales moitiés, tous les chemins de fer susceptibles d'être classés dans la catégorie des grandes lignes. Malheureusement, comme nous l'avons déjà dit ailleurs (1), ce n'était pas là le meilleur moyen de faire concourir ensemble l'association publique et les diverses associations privées dont on espérait alors quelque secours efficace. C'était créer entre les deux forces, qu'on prétendait utiliser à côté l'une de l'autre, non pas une émulation salutaire, mais une rivalité discordante qui aurait laissé chacune d'elles avec ses défauts propres, sans aucun contre-poids. En effet, d'après les bases indiquées pour ce concours anarchique des deux modes d'exécution, chaque ligne, exclusivement livrée à un seul système, en aurait supporté tous les inconvéniens reconnus, parfois même toutes les impossibilités, comme on le voit déjà aujourd'hui, et n'aurait joui nullement des compensations offertes par l'autre système. Autant valait proclamer à la fois ces deux affirmations contradictoires : que la France est dans les mêmes conditions que les États-Unis et l'Angleterre, où l'industrie privée est seule chargée de l'exécution, et que la Belgique, où le gouvernement a été jugé le plus habile, le plus sûr entrepreneur, et même le seul possible. En vérité, on ne faisait pas une chose plus étrange, en coupant notre pays en deux parts, pour en livrer une à la théorie de l'industrialisme, avec plein pouvoir d'y faire régner exclusivement ses principes dans toute leur pureté, et l'autre au corps des ponts et chaussées, investi d'un droit égal, non moins pur de tout alliage, non moins absolu, sur cette espèce de domaine régalien.

Quelle est donc la valeur réelle et pratique des exemples ainsi recueillis à l'étranger, et jusqu'à quel point la situation de notre pays

(1) Voir la *Revue de Paris* du 4 novembre dernier, article sur *la Situation des Compagnies de Chemins de Fer*.

peut-elle être assimilée à celle de l'Amérique, de l'Angleterre ou de la Belgique, pour qu'on vienne si rigoureusement nous tailler notre besogne de chemins de fer sur le double patron adopté par ces trois peuples travailleurs, et cela sans introduire aucune modification dans le système qu'on emprunte à l'étranger pour l'appliquer à la France?

Il y aurait d'abord à répondre que, si l'un de ces peuples avait assez de ressemblance avec nous pour mériter d'être copié servilement dans les procédés qu'il a suivis, par cela même, l'assimilation complète serait impossible entre la France et ces trois modèles, si dissemblables entre eux. C'est pourtant ce résultat, qui impliquait une contradiction frappante, qu'on semble avoir voulu réaliser par l'imitation des deux méthodes contraires adoptées, en Belgique d'une part, aux États-Unis et en Angleterre de l'autre, pour les voies et moyens des chemins de fer. Mais si l'on veut examiner de plus près, et l'un après l'autre, ces trois peuples par lesquels nous avons été précédés dans la carrière des travaux merveilleux qui assurent la circulation rapide, on est frappé des différences essentielles qui existent entre nous et chacun d'eux, sous ces divers rapports dont il faut tenir un compte sérieux : la richesse relative, l'étendue des territoires, la concentration des populations, l'habitude des déplacemens, et les nécessités enfin de commerce, de colonisation ou de politique à satisfaire au moyen d'une locomotion rapide.

Pour commencer par l'Angleterre, est-il étonnant qu'elle trouve, dans l'association des capitaux particuliers, les ressources exigées pour un grand réseau de chemins, tandis que cette force, si efficace chez elle, reste impuissante ailleurs, et particulièrement dans notre pays? L'Angleterre proprement dite, y compris le pays de Galles, c'est-à-dire les seules parties des îles Britanniques qu'on ait à prendre pour terme de comparaison, quand il s'agit de chemins de fer, présentent une superficie de neuf mille neuf cent vingt-une lieues carrées. On en compte trente-quatre mille cinq cent douze pour la France. Par là, on peut juger déjà combien il a été plus facile pour nos voisins que pour nous de se tracer un ensemble de *rail-ways* et de l'exécuter. De Londres à Liverpool, aujourd'hui, sur une suite de *rail-ways* entièrement achevée, il y a un parcours à peu près équivalent à celui qui doit résulter de notre tracé des *Plateaux*, avec ses principaux embranchemens projetés. Mais de Londres à Liverpool, c'est une jonction complète entre les deux mers qui baignent à l'est et à l'ouest la plus puissante île de l'univers. Le moindre chemin qui s'embran-

chera désormais à la grande artère, celui de Brighton, celui de Douvres, je ne sais quel autre encore, participera, sans prolongement trop onéreux, à cet avantage d'une communication établie avec la mer du Nord et la Manche d'une part, la mer d'Irlande, le canal Saint-George, de l'autre. Pour se faire une idée juste de la situation privilégiée de l'Angleterre et des encouragemens qu'elle offre naturellement aux entrepreneurs des voies nouvelles, il faut voir, dans ces mers dont elle est partout environnée, son principal moyen de communication, sa grande route marchande, dont les *rail-ways* à l'intérieur ne sont que les embranchemens. Quelle excitation dès-lors pour les capitaux isolés qui n'ont plus qu'à compléter l'œuvre si largement commencée par la nature! Chez nous, au contraire, l'art a tout à faire, et sa tâche est immense; le tracé des *Plateaux*, dont nous venons d'indiqner le rapport d'étendue avec la communication de Londres à Liverpool, n'est encore que la première section, et la plus courte, d'un *rail-way* de jonction entre nos deux mers; il resterait à le continuer de Paris à Marseille; et à travers combien de difficultés et de dépenses, inabordables à une compagnie abandonnée à son seul crédit!

Ajoutez que l'Angleterre est, proportionnellement à son étendue, beaucoup plus peuplée que la France, et que les Anglais ont, dans toutes les classes, le goût inné de changer de place, un besoin réel de parcourir en tous sens l'intérieur de leur petit territoire pour leurs affaires si actives; d'où il résulte que la proportion supérieure de leur population est doublée, ou triplée, à l'avantage des voies rapides, auxquelles se trouve ainsi assurée une prime considérable, qui manque à nos spéculateurs. Connaît-on, sur notre sol, un tracé qui, dans les prévisions les plus favorables, puisse donner l'espérance d'un revenu net de 9 pour 100, comme le chemin de Londres à Birmingham, s'il devait coûter, comme celui-ci, 2,500,000, ou même 3,000,000 fr. par lieue?

Les beaux produits déjà obtenus sur ce grand travail si dispendieux et si hardi dans ses innovations, sont bien faits pour attirer les capitaux anglais dans des entreprises semblables, en même temps que nos capitalistes doivent craindre de s'exposer à des sacrifices presque aussi démesurés, sans espoir d'une égale compensation. Mais ce n'est pas tout; les capitaux, chez nos voisins, sont plus abondans; ils ont, pour se renouveler, mille sources au dedans et au dehors, dont nous avons à peine l'idée; c'est ce qui fait leur hardiesse; c'est ce qui les porte journellement à des expériences hasardeuses, dont s'alarmerait

à bon droit notre timidité, que justifient malheureusement la médiocrité de nos fortunes et le peu de développement de nos relations d'affaires.

On voit, par ce qui précède, que nous passons sous silence les subsides accordés quelquefois par le parlement aux compagnies de chemins de fer qui les réclament pour achever leurs travaux. C'est qu'il ne s'agit pas là de secours comme on l'entendrait en France dans les cas les plus ordinaires; car le parlement alloue des subsides, pour lesquels on doit lui payer un intérêt prévu par une législation spéciale; et si la spéculation ne se dirigeait pas d'elle-même vers des essais, déjà heureux, ce n'est pas un concours ainsi marchandé et payé qui pourrait lui donner l'éveil et lui inspirer courage. Un prêt de l'état, c'est une charge de plus, une preuve que les devis sont dépassés, un préjugé défavorable en un mot. Il est donc permis de dire toujours, sans tenir compte de ces subsides éventuels, que les capitaux, en Angleterre, sont attirés dans l'industrie des chemins de fer par une force qui leur est propre et qui se passerait volontiers de la tutelle imparfaite et intéressée dont on les voit s'accommoder parfois.

Aux États-Unis, l'argent, voué à la spéculation, n'appartient pas, certes, à des capitalistes plus ombrageux que ceux de la Grande-Bretagne; mais l'argent disponible, en général, et à quelque usage qu'on le destine, y est plus rare. La richesse mobilière, celle qui, dans notre vieille Europe, circule incessamment des fonds publics aux emplois industriels, et des innovations de l'industrie aux fonds publics, est peu développée encore chez cette nation si jeune, ou du moins, elle n'y a jamais eu qu'une grandeur factice, à l'aide d'un crédit exagéré, dont les trompeuses promesses se sont récemment évanouies au premier accident, comme tant d'autres hallucinations poétiques de je ne sais quelle économie sociale. Il n'y aurait pas, aux États-Unis, de suffisantes ressources dans l'association des capitaux libres pour l'établissement des chemins de fer, si cet établissement devait absorber les sommes qui sont consacrées à une pareille application par la Grande-Bretagne. La population anglo-américaine, d'ailleurs, est beaucoup moins dense que celle des îles Britanniques, et le territoire qu'elle doit couvrir de routes en fer, si l'on y comprend les parties incultes et inhabitées qu'elle prétend bien explorer et réunir à son domaine, est d'une étendue qui réduit encore davantage le chiffre de cette population si faible. Puisque, malgré tant de différences fondamentales, l'exécution des voies rapides de commu-

nication s'y est trouvée possible, comme en Angleterre, sans que l'intervention de la force gouvernementale s'exerçât autrement que çà et là d'une manière indirecte et très incomplètement, il est hors de doute que la spéculation a dû y rencontrer, dans les circonstances locales et les nécessités inouïes d'une nation géante au berceau, une certaine nature d'encouragemens, inconnus des états civilisés de notre Europe.

En effet, les divers états de l'Union, disséminés comme ils le sont à d'énormes distances les uns des autres, n'auraient pu communiquer entre eux et échanger mutuellement leurs produits, leurs besoins, leurs lumières, sans recourir aux chemins de fer, partout où leurs fleuves et leurs lacs cessent de permettre une navigation facile. C'est en vain que cette terre vierge offrirait aux colons tant de productions variées avec une fécondité extraordinaire, si le superflu des richesses obtenues par le travail agricole n'avait pas une issue pour s'écouler vers une consommation certaine. Sans les débouchés, qu'on est obligé d'aller chercher au loin à travers une région si vaste, le cultivateur américain aurait, pendant long-temps encore, hésité à s'enfoncer dans les profondes solitudes de l'ouest. Il se serait maintenu dans le voisinage des états où la population s'est agglomérée anciennement; enfin, il eût manqué à sa mission, qui est de reconnaître, de marquer du signe de la civilisation pour l'avenir, l'immense domaine que Dieu lui a assigné, ou bien il n'eût accompli qu'au bout de plusieurs siècles cette œuvre dont il est près aujourd'hui de voir la fin. Ouvrir des routes était la première condition à remplir; aucune espèce de route n'existait dans le pays; le colon a dû y établir tout d'abord celles qui appartiennent à un mode perfectionné. Et cependant, il les a faites économiquement, avec des *rails* grossiers, de fortes pentes, des courbes à petits rayons, toutes les fois que les difficultés du sol et un calcul d'intérêt bien entendu lui ont conseillé de se soumettre à ces imperfections. Même dans notre Europe où l'art est souverain, on n'y regarde pas de trop près quand il s'agit d'un *rail-way* pour le service d'une usine, d'une forge, ou d'une exploitation de houille. Les États-Unis ne sont dans leur ensemble qu'une exploitation plus variée sans doute, mais encore assez simple: c'est à ce point de vue qu'ils ont traité leurs voies en fer, qui n'ont de remarquable que la longueur nécessaire de leur parcours. Ainsi, on n'a pas de peine à s'expliquer que les épargnes individuelles les plus modestes s'associent pour l'installation de chemins de fer qui se présentent sous cette forme économique et avec

ce caractère d'utilité essentielle, même quand ils ne devraient pas assurer par eux-mêmes de notables bénéfices aux intéressés. On comprend de même que les assemblées des états qui sont les riverains ou les aboutissans d'une communication de ce genre, aient un motif grave pour se faire les auxiliaires d'une entreprise qu'on ne saurait ni confondre avec une spéculation ordinaire, ni juger d'après les mêmes principes. Le plus grand intérêt, c'est de mettre en valeur des produits qui n'en auraient aucune s'ils ne pouvaient circuler : le *railway* est l'accessoire ; l'utilisation de tout un territoire et de tout un peuple par l'agriculture, les manufactures et le commerce, voilà le principal. Les actionnaires eux-mêmes songent moins au revenu direct qui peut être produit par leur chemin de fer qu'à la prospérité générale qu'il développera.

Est-il besoin de dire qu'aucun de ces stimulans, dont la vertu est de pousser à la confection des chemins de fer sans hésitation et avant tout calcul, n'existe au même degré en France ? On n'aurait jamais fini si l'on entreprenait d'énumérer tous les traits distinctifs du génie industriel et de la situation nationale, qui déterminent, chez les Anglais et les Anglo-Américains, la formation de nombreuses compagnies pour l'ouverture des voies nouvelles. Et il serait trop clair alors pour tout le monde, même pour ceux qui jugent toujours un pays capable de faire ce que d'autres ont fait avant lui, que nous n'avons ni les mêmes raisons, ni les mêmes besoins, ni les mêmes espérances, pour donner l'essor parmi nous à l'esprit d'association. Un mobile est à trouver qui remplace tous ceux qu'on voit agir si puissamment en Angleterre et en Amérique ; car jusqu'ici rien n'agit sur nos spéculateurs. Il convient à la France d'avoir son mode particulier d'encouragement, si elle veut que les compagnies se mettent à l'œuvre ; celles-ci ne sont nullement excitées par ce qui se passe à l'étranger, elles comparent et découvrent mille disparates là où les théoriciens s'imaginent voir des similitudes assez rassurantes. Aussi voyez, sans tant raisonner sur ce point, dans quelle torpeur elles languissent, et comme elles dédaignent les exemples du dehors qui leur sont proposés ! elles attendent, et si, pour les stimuler, on n'imagine rien de plus neuf que des prédications sur l'heureuse activité des Anglais et des citoyens de l'Union, elles sont prêtes à se dissoudre sans avoir rien fait.

Avant de dire quel est l'aiguillon qui peut seul ranimer leur courage, et on le devine d'ailleurs assez bien sans que nous l'ayons nommé, cette perspective de la dissolution des compagnies, aban-

données à elles-mêmes, nous commande d'apprécier d'abord la valeur d'un exemple tout différent que vient de donner la Belgique, en exécutant les chemins de fer avec les fonds de l'état. Il y a à voir si la France doit se régler sur la Belgique plutôt que sur l'Angleterre et les États-Unis.

Avant toute chose, nous avouerons sincèrement que nous penchons vers le système qui voudrait confier à l'état les travaux de la nouvelle viabilité. Il y a pour cela plusieurs motifs considérables, que nous ne serions pas embarrassé de défendre théoriquement. Mais il nous faut convenir que le succès de la Belgique est le seul jusqu'à présent, dans la pratique, dont on puisse faire un argument en faveur de cette thèse. En bonne conscience, ce n'est pas notre triste opération des canaux qu'il faudrait mettre en avant, n'en déplaise à certaines apologies récemment échappées à des écrivains trop amoureux du paradoxe.

La Belgique, donc, dans ce système, est notre unique modèle vivant, agissant et palpable. Par malheur, il agit encore, et les résultats définitifs de son action unitaire, sous l'impulsion de son gouvernement, ne peuvent être qu'imparfaitement jugés. Toutefois ce qu'on en connaît déjà est de nature à satisfaire l'observateur; aussi ne nous reste-t-il qu'à insister sur quelques-unes des différences qui s'interposent entre la Belgique et la France, et réduisent la seconde à n'imiter la première, si même elle s'y décide, qu'avec choix et discrétion.

Inutile de rappeler ici l'incomparable concentration de la population dans ce petit royaume belge, qui compte quatre millions d'habitans, c'est-à-dire le huitième environ de la population française, sur un sol qui n'est que le seizième du nôtre : c'est là un de ces avantages qui restent long-temps le privilége du peuple qui les possède; les imiter, se les approprier, c'est l'ouvrage des siècles.

Mais la Belgique a apporté en aide à son gouvernement, pour l'exécution des voies nouvelles, d'autres facilités et d'autres moyens de succès. Ainsi, comme elle ne comprend, indépendamment des parcelles qu'elle tient à conserver dans le Limbourg et le Luxembourg, que la valeur de neuf départemens de l'ancien empire français (1), son peu d'étendue a permis de remettre la confection de son réseau de chemins de fer et la responsabilité de tous les soins multipliés qui s'y rattachent,

(1) Les départemens de la Lys, de l'Escaut, de Jemmapes, de la Dyle, des Deux-Néthes, de Sambre-et-Meuse, de l'Ourte, de la Meuse-Inférieure, des Forêts.

entre les mains d'un administrateur suprême qui en a fait son affaire propre et l'a conduite avec la rapidité d'une concession remise à une société commerciale. Cet administrateur, chose digne de remarque! n'a guère eu d'autre occupation sérieuse qui ait pris son temps, ou fatigué sa pensée. M. Nothomb, ministre dans un petit état, a pu consacrer presque entièrement ses facultés, qui ne sont pas ordinaires, à l'accomplissement d'une œuvre spéciale; aussi est-elle fort avancée. Veut-on prendre le même parti en France? Y est-on préparé? C'est douteux. Et cependant l'isolement du travail des chemins de fer, en France, serait plus indispensable que partout ailleurs, si l'administration publique en demeurait chargée.

D'abord, le réseau dont il s'agit pour la France est autrement vaste et compliqué que celui qui suffit aux Belges. Le corps des ponts et chaussées, tel qu'il est constitué en ce moment, a plus de travaux en perspective qu'il n'en pourra faire, sans sortir des améliorations qu'on médite avec raison pour les canaux, la navigation fluviale, les ports, les routes ordinaires, enfin pour tout ce qui est dans le cercle habituel de ses études et de sa pratique. Il faudrait augmenter le nombre des ingénieurs, et déjà on y a pensé; mais on ne connaît pas l'avis de la chambre. Cet accroissement projeté dans le personnel, devrait, selon nous, amener une division nouvelle dans le corps des ponts-et-chaussées, la création d'une spécialité d'ingénieurs exclusivement préposés aux chemins de fer. Un démembrement corrélatif serait encore plus nécessaire dans le conseil-général (1); le conseil vient de prouver que sa composition actuelle ne lui permet pas de résoudre, avec l'approbation générale, des questions si neuves pour la plupart de ses membres, peu disposés d'ailleurs à prendre de nouvelles habitudes d'esprit. L'insuffisance de cette institution dans les circonstances présentes a été révélée par deux fautes dont elle ne se relèvera pas aisément; on ne lui pardonnera ni la rigueur inutile des conditions imposées aux compagnies pour les pentes, les courbes, les ouvrages d'art, ni les inconcevables erreurs de ces devis qui ont dépassé la limite ordinaire de l'inexactitude.

Qu'on réforme tout cela et encore d'autres causes d'abus, pour arriver à la simplicité des rouages administratifs de nos voisins, l'on n'aura rien fait néanmoins, si l'on n'investit de la direction supérieure des chemins de fer un ministre qui soit sûr, comme M. Nothomb

(1) Nous ne pouvions, au moment où était écrit cet article, avoir connaissance de l'ordonnance du 25 décembre, qui n'a paru au *Moniteur* que le 27, et qui introduit dans le conseil général des ponts-et-chaussées une section spéciale pour les chemins de fer.

l'est en Belgique, qu'on lui laissera le temps d'avancer beaucoup sa tâche, sinon de l'achever tout-à-fait. Dans notre pays, l'influence d'un directeur-général des ponts-et-chaussées, même quand c'est un homme d'autant de capacité et de lumières que l'honorable député de la Manche, actuellement titulaire de ces fonctions, est insuffisante à surmonter bien des obstacles qui naissent chaque jour sous ses pas. Il faut, au-dessus de lui et pour le soutenir, une autorité plus imposante, telle qu'il ne s'en forme aujourd'hui qu'à la tribune. Mais les puissances de cet ordre sont soumises à toutes les variations politiques et ne répondraient pas d'un avenir de six mois. Trouvez une grande influence parlementaire qui veuille se séquestrer de tous les partis, se sevrer des discussions brillantes et faire beaucoup de bien, modestement enfermée pendant longues années dans la haute surveillance des chemins de fer. Les passions l'y laisseraient peut-être puissante et tranquille, parce qu'elles sont enchantées de tout ce qui leur laisse libre le champ de la politique. Seulement, connaissez-vous un homme considérable qui veuille de la tranquillité à ce prix, et qui ne préfère à une gloire utile, lentement acquise, la petite guerre d'intrigues de la salle des conférences? Cela nous fait souvenir du vœu de quelques bonnes ames qui souhaitaient à M. Guizot de faire rétablir pour lui, à part du ministère, la grande maîtrise de l'Université, et de s'y retirer, comme un autre Fontanes quasi-inamovible, sans plus se mêler jamais aux affaires générales du pays.

En attendant des jours meilleurs, on sera bien forcé, nous le croyons, de revenir aux compagnies; mais, d'après ce qui a été dit précédemment, le système suivant lequel on emploiera leurs forces ne peut être aussi simple qu'en Amérique et en Angleterre. Leur isolement ne leur a procuré qu'une liberté funeste; libres comme le voulait la doctrine trop absolue du *laissez-faire!* elles ont eu un grand malheur, dès leur naissance, c'est qu'elles n'ont pu faire un seul mouvement, par la raison que la vie leur manquait. Cela est vrai, du moins, des grandes compagnies telles que celles d'Orléans et du Hâvre; nous n'osons en nommer d'autres de cette catégorie élevée, qui font plus de bruit, se donnent l'air d'exister et pourraient se fâcher de nos indiscrétions.

L'idée de faire concourir l'état au développement des grandes compagnies par une alliance intime avec elles, s'accrédite de jour en jour, et l'on condamne la malheureuse combinaison qui aurait consisté à partager entre elles et lui fraternellement toutes les grandes lignes. Les faits démontrent déjà que la part des compagnies serait demeurée stérile, et il y a lieu de craindre que celle de l'état ne fût

devenue ruineuse, dans l'organisation présente des travaux publics en France, qu'il est si difficile de changer.

Cette alliance du crédit public et du crédit privé serait fondée sur la base de la garantie d'intérêt, long-temps repoussée, tournée en dérision, puis mise en oubli, et en faveur de laquelle nous avons des premiers, dans un autre recueil, demandé un examen plus attentif. Une preuve que ce système mixte, le seul qui nous ait semblé convenir à la position exceptionnelle des capitaux français, des habitudes françaises, commence à faire son chemin dans les esprits, c'est que le *Journal des Débats* l'a pris enfin sous sa protection, dont nous reconnaissons toute l'importance. Dans un article publié le 16 décembre dernier, après avoir affirmé que le ministère pourrait mettre les deux grandes sociétés *expectantes*, celles du Hâvre et d'Orléans, en demeure de commencer leurs travaux (ce qui n'est pas encore vrai, puisqu'elles ont jusqu'au 6 et 7 juillet 1839 pour se décider sans contrainte); après avoir défié les chefs de ces entreprises d'accuser le gouvernement, *en se signalant eux-mêmes au public, ces hommes graves, comme des étourdis à la naïveté desquels on a tendu des embûches* (et en effet on leur a donné des devis menteurs), le *Journal des Débats* se résigne à indiquer la garantie d'intérêt comme le remède souverain à la maladie de langueur dont sont atteintes les compagnies.

Cela est d'autant plus méritoire que, le 7 novembre précédent, trois jours après le cri de détresse que nous avions fait entendre pour elles, mais non pas en leur nom, le *Journal des Débats* parlait tout à son aise de l'état de leurs affaires qu'il jugeait encore très rassurant : — « Pour nous, disait-il, qui sommes profondément convaincus des avantages matériels que l'esprit d'association doit valoir au pays, et qui sommes même disposés à lui attribuer une influence politique salutaire, nous ne sommes ni aussi alarmés du mal, ni aussi impatiens du remède.... Nous ne craignons pas d'être pris pour des adversaires des compagnies en disant que le mal nous paraît être autre que celui qui a été fréquemment signalé, qu'il est beaucoup moins grave qu'on ne l'a prétendu, et que nous ne concevrions pas, *dans l'état présent des choses*, l'intervention immédiate du gouvernement et des chambres. Une crise a eu lieu dans l'enceinte de la Bourse; cette crise a un instant paru compromettre l'avenir de toutes les compagnies, nous ne le contestons pas; mais cet avenir a-t-il été sérieusement en question un seul instant? C'est ce qu'il nous est impossible d'admettre..... La construction d'un seul chemin de fer important à la prospérité du pays n'en sera point suspendue; *car le capital entier des compagnies sera fourni, la valeur totale des actions sera versée!* »

Heureusement, cette confiance prophétique n'était point partagée par tout le monde, et des esprits prévoyans, des députés que la chambre écoute avec une juste faveur dans toutes les questions financières, s'occupaient en silence, nous le savons, de rechercher les moyens législatifs qui pourront le mieux concilier la garantie d'intérêt avec l'économie convenable des deniers publics, et aussi avec les avantages qu'on doit assurer, ce nous semble, aux vrais et définitifs actionnaires, mais le moins possible aux promoteurs des spéculations de Bourse. N'est-il pas superflu d'ajouter que M. Duchâtel est un de ceux qui se sont le plus sérieusement occupés de ce problème, lequel ne sera pas insoluble, nous l'espérons? Quand il en sera temps, nous dirons à quel système d'application est arrivé cet esprit méditatif, et d'ailleurs éprouvé par les affaires. Sur le principe même, sur sa nécessité, son urgence, il est d'accord avec nous, et il compte bien ne pas entraîner le trésor public à de folles prodigalités.

Ce suffrage et d'autres encore nous laissent croire que le principe de la garantie d'intérêt prévaudra. Nous voyons que la préoccupation actuelle est surtout d'aviser à le formuler avec prudence. Cela nous fortifie un peu contre la menace d'un journal, grand démolisseur, quoique partisan du pouvoir, qui déclare la guerre au principe même en quelques mots et qui se décidera peut-être un jour à démontrer qu'une telle théorie ne supporte pas la discussion.

Jusque-là, nous la regardons, cette théorie, comme en progrès, et si bien que nous allons exposer, sans plus de retard, quelques objections ou seulement nos scrupules touchant le mode le plus naturel d'application qui devra s'offrir nécessairement à l'esprit. Un premier aperçu nous frappe, ainsi que tous ceux qui réfléchissent sur cette matière : c'est qu'une action de chemin de fer, une fois garantie par l'état, à raison de 4 pour 100, dont 1 réservé à l'amortissement, je suppose, sera bien vite assimilée par les preneurs à une rente ordinaire consolidée, avec le seul désavantage d'un intérêt plus faible, mais aussi avec la chance d'un accroissement ultérieur de bénéfices. De cette manière d'envisager la nouvelle espèce de fonds, au parti pris de l'adjuger aux compagnies concurrentes sur soumissions cachetées et publiquement, comme le 5, ou le 4, ou le 3 pour 100 dans un cas d'emprunt, il n'y a qu'un pas facile à franchir. Les financiers se complaisent dans l'uniformité des procédés à leur usage. Ainsi, à ce point de vue, on donnerait une entreprise de chemin de fer, comme on donne de la rente, avec cette différence que la concession aurait lieu au profit de la compagnie qui se contenterait d'une garantie affectée à une plus faible quotité du capital

d'exécution : ce serait une adjudication au *minimum*, tandis que la rente s'adjuge au *maximum* du capital offert en échange.

Il est probable que le montant des devis, dressés par la direction des ponts-et-chaussées, servirait de point de départ pour la mise à prix. Cela posé, imagine-t-on qu'une compagnie se rendrait le public favorable et lui ferait accepter facilement toutes ses actions, si elle se présentait à lui, après avoir emporté la concession par un rabais considérable sur le chiffre officiel, connu de tous, déclaré indispensable pour les frais de l'entreprise, et qu'on supposerait toujours inférieur aux dépenses réelles, comme tant de devis l'ont prouvé? Dans les jours d'engouement de la spéculation, et même il y a un an, lorsque les fondateurs des deux plus importantes lignes, Orléans et les *Plateaux*, n'avaient pas encore donné la mesure de leur impuissance, une adjudication au rabais, qui serait descendue même jusqu'à réduire par le fait la garantie de l'état de 4 pour 100 à 2, aurait attiré les actionnaires en foule. Mais ces jours de folie ne reviendront plus, et la cupidité des chefs de l'agiotage ne conserve plus, à ce sujet, aucune illusion, même pour le plus lointain avenir. Rapportons-nous-en à leur sagacité. Quand ils désespèrent, ils se trompent rarement.

Maintenant, supposons que le rabais fût imperceptible et que le privilége d'un tracé fût adjugé presque au taux de la mise à prix. Cela prouverait l'une ou l'autre de ces deux choses : ou l'absence d'une sérieuse concurrence, ou, ce qui vaudrait moins encore, la connivence des soumissionnaires affectant une fausse rivalité. Dans ces deux cas, il serait préférable que le gouvernement, avec plus de franchise et de hardiesse, prît sur lui de faire une concession directe, d'après les prévisions de ses ingénieurs : au moins de cette manière, il y a mille considérations de solidité financière, d'habileté exécutive, de valeur morale, qui seraient discutées dans la personne du concessionnaire, à l'avantage du public. Quand on préconise l'adjudication, cette aveugle loterie, cet expédient commode pour décharger le pouvoir de toute responsabilité, on oublie trop ce qu'elle peut prodiguer d'occasions de profits inaperçus dans les marchés à conclure, dans les fournitures de fer, à des hommes dont on n'aurait pas d'avance apprécié la position et le caractère.

Nous allons plus loin. Ni l'une ni l'autre de ces deux hypothèses, soit l'adjudication à un rabais insignifiant, soit la concession directe à quelques spéculateurs en renom, ne nous paraît être ce qui convient le mieux, dès-lors que l'état garantit l'intérêt d'une somme convenue, équivalente ou à peu près au taux des devis. Cet encouragement éventuel, hypothéqué sur le trésor national, ne doit pas

être la dotation de l'agiotage, mais l'indemnité des actionnaires, s'ils étaient déçus dans leurs espérances que l'état est censé partager et qu'il stimule par le seul fait de son intervention. Or, si l'entreprise sourit aux actionnaires et s'ils ont à solliciter, des chefs de la concession, les titres dont ceux-ci disposent souverainement, il y aura hausse avant livraison; le trésor, pour constituer une prime à un petit nombre d'hommes habiles, se sera exposé à la chance d'un découvert; voilà le premier fait et la conséquence la plus claire de sa garantie.

Ceci nous mène à manifester encore une fois notre préférence pour un système de concession directe qu'on aurait fait précéder d'une souscription universellement ouverte à quiconque voudrait y prendre part. Ainsi la prime des actions, si elles en obtenaient une dès l'origine, par l'attrait de la solidarité de l'état, n'irait pas enrichir une douzaine de détenteurs primitifs des titres aux dépens de tous leurs associés, elle parviendrait entière jusqu'aux derniers membres de la communauté. Par là elle ne causerait pas le désordre qu'enfantent les primes sous le régime qui domine à présent; et si l'on veut à toute force lui attribuer un effet, ce serait plutôt de faire surgir d'autres associations semblables. Rien de mieux, si ce résultat était obtenu. Croyez bien, du reste, qu'une telle faculté reproductive de l'esprit d'association tiendrait à la garantie même de l'état bien plus qu'aux primes qui en pourraient naître occasionnellement; car elles n'iraient point très haut avant l'inventaire des produits réels; il y a un art de cultiver les primes en serre chaude qui n'est pas à la portée de la multitude et dont les oligarchies de banquiers gardent le secret.

On ne nous révélera rien en nous opposant les difficultés et les mécomptes possibles d'une souscription de ce genre. La première difficulté, le nœud gordien, c'est la répartition du fonds social, de telle sorte que les souscriptions individuelles soient consultées, mais non pas obéies servilement; car elles peuvent cacher des piéges de l'agiotage adroit à se coaliser avec des prête-noms, dans le but d'arracher aux répartiteurs les masses d'actions nécessaires à l'organisation d'un jeu de Bourse. Nous avons proposé dans notre article du 4 novembre une sauve-garde dont on peut faire l'essai contre cette conspiration assez vraisemblable des accapareurs de titres en vue d'une hausse factice. Personne ne nous a encore démontré qu'un syndicat de répartition, dont les deux chambres, l'administration, le conseil d'état, fourniraient le personnel, serait impuissant et inhabile à remplir cette tâche délicate sans reproches mérités, en déjouant toutes les manœuvres insidieuses. Chacun de ces corps devrait, au besoin, s'armer, lui seul, de ce courage.

Une autre objection qu'on entend faire souvent, c'est que les petits souscripteurs isolés, si on leur accorde le privilége, jusqu'ici réservé aux banquiers, d'être servis sans intermédiaire, agiront comme les banquiers, et viendront jeter en bloc sur le parquet de la Bourse leurs actions, à peine souscrites, pour peu qu'il y ait un léger bénéfice à réaliser. La comparaison serait exacte, si les titres industriels à répartir étaient de la nature de ceux qui circulent aujourd'hui. Mais la garantie de l'état est une radicale innovation; il s'agit, grace à elle, d'une classe particulière d'actions, que les spéculateurs de l'ordre le plus humble conserveront, la plupart, n'en doutez pas, comme ils conservent leurs rentes.

On objecte encore, en prenant à la lettre le parallèle entre les actions garanties et les certificats de la dette publique, que, dans le peu d'occasions où le gouvernement a essayé de faire un emprunt par une souscription directe au pair, reçue de toutes mains et pour les plus faibles sommes, il n'a jamais réussi. Les combinaisons basées sur cette idée populaire, qui, du reste, n'était pas de son choix, se sont arrêtées tout court, après un certain élan, dont la portée était d'avance prévue. On cite l'exemple de l'emprunt national, dont l'initiative fut prise par l'honorable M. Rodrigues, dans les premières crises de la révolution de juillet, et qui n'a pas fourni une brillante carrière. Ici encore il n'y a point parité. L'emprunt national laissait ses souscripteurs avec tous les risques de baisse, et avec peu de chances de hausse, étant pris au pair dans un temps de discrédit. Pour les actions garanties, ce serait absolument l'inverse : d'abord, contre la baisse, une assurance agissant avec la force suffisante de 4 pour 100; ensuite, pour les bénéfices ultérieurs, toutes les espérances que chacun serait libre de proportionner à la richesse de son imagination. Il est à croire qu'il ne sortirait pas de ces espérances confuses une forte hausse anticipée, et c'est tant mieux; mais la liste d'actionnaires se remplirait, et c'est tout ce qu'on désire. Nous n'insisterons pas davantage.

Quel que soit le mode auquel on s'attache, une fois dans la voie de la garantie d'intérêt, on distinguerait forcément trois divisions de chemins de fer : 1° ceux à concéder ultérieurement; 2° ceux qui l'ont été, mais qui n'ont rien fait encore et se maintiennent dans une attitude d'observation ; 3° enfin ceux qui sont en cours d'exécution plus ou moins facile ou qui ont été achevés dans les dernières années.

Pour la première division, le système étant trouvé, il n'y aurait point d'embarras; car il s'appliquerait à elle sans réserve.

Avec les compagnies de la seconde catégorie, il y aurait lieu de

négocier sur les conditions particulières qui devraient précéder l'octroi de la garantie d'intérêt. En effet, il ne faut pas que la faveur subite de cette mesure capitale, ajoutée gratuitement au contrat primitif, aille écheoir exclusivement aux principaux fondateurs, et tourner à leur seul profit. Et c'est ce qui arriverait si, avant tout, on ne réglait leurs relations futures et leurs devoirs vis-à-vis des preneurs d'actions de seconde main, infailliblement destinés à accourir sous la protection financière ainsi promise de haut. Or, nous déclarons qu'à l'heure qu'il est, les fondateurs et concessionnaires du Hâvre et des *Plateaux*, par exemple, sont détenteurs de la majeure partie des actions, soit qu'ils ne les aient pas placées, soit qu'ils en aient retiré à bas prix un grand nombre de la circulation, pour être préparés à cette alternative inévitable, ou d'un secours public, ou d'une liquidation prochaine. Le ministère, et les chambres surtout, ne peuvent vouloir qu'une mesure, prise dans l'intérêt général, comme la dernière ressource du système d'exécution des chemins de fer par l'industrie privée, s'égare en chemin et procure une liste civile à un essaim de puissans capitalistes, qui seraient ainsi à l'improviste récompensés largement de leur inconcevable erreur.

Quand on en viendra aux chemins de la troisième classe, on rencontrera la question la plus scabreuse et aussi la plus urgente qu'il y ait à traiter, et il sera impossible de l'éluder. Il est vrai que la plupart des chemins achevés, ou près de l'être, comptent plus ou moins sur une prospérité continue, et dédaigneront tout secours. Mais il en est un parmi eux, et tout le monde a déjà nommé le chemin de fer de Versailles, rive gauche, qui n'affectera pas le même dédain.

Veut-on en faire une ruine? Cette question a été posée, mais un seul instant et par des adversaires impitoyables. Il n'est pas croyable qu'aucun ministre des travaux publics eût permis à la discussion, en sa présence, de se traîner sur ce terrain. Avoir autorisé deux chemins de fer de Paris à Versailles, faute grave sans contredit! Mais en détruire un, déjà si avancé, quelle barbarie! cela est impossible.

Il faut que le chemin de la rive gauche s'achève. Mais comment? On sait qu'il a recours, en ce moment, à un emprunt de 5 millions et que, si cet emprunt est réalisé dans un délai fixé, MM. Fould et compagnie ont promis de prendre au pair les 2 millions en actions restant à émettre. Le point important, c'est donc de faciliter la négociation de l'emprunt. Que peut faire, dans ce but, le gouvernement? Si une législation générale sur la garantie d'intérêt l'investissait d'un pouvoir nouveau, il est clair qu'on ne s'aviserait pas, en lui demandant sa caution, de la calculer sur toute cette somme énorme,

dépensée ou à dépenser, 15 millions! Les ingénieurs de la rive gauche ont à se reprocher plus d'une faute que l'état ne doit pas expier. Mais sur les 8 millions absorbés présentement, ou tout au moins sur les 5 millions, équivalens à l'emprunt projeté, et à coup sûr bien inférieurs à ce qu'aurait été un devis exact, ne serait-il pas légitime d'espérer une promesse d'intérêt à 4 pour 100?

Cela aiderait beaucoup à la conclusion de l'emprunt, par là presque assuré de son service d'intérêts, même avant aucun prélèvement sur les produits à venir du chemin.

Toutefois il reste un doute à dissiper. Sept millions de plus mèneront-ils à fin le tracé de la rive gauche? Oui, positivement, si les ingénieurs le veulent, même en continuant leur travail dans les sévères conditions qui les ont dominés jusqu'à ce jour. Mais que l'administration des ponts-et-chaussées daigne, en un seul point, se relâcher de son rigorisme plus qu'inutile, et l'achèvement du chemin avec cette somme deviendra encore plus infaillible, et les plus méticuleux capitalistes prendront, sans hésiter, leur part d'un emprunt qui les substitue par privilége à tous les droits des actionnaires. Ce qu'on demande aux ponts-et-chaussées, c'est qu'ils permettent au tracé de la rive gauche de se terminer, à son entrée dans Versailles, par un double plan incliné. Sans cela, il aura à trouver sa pente continue de quatre millimètres, dans un déblai qui, pénétrant au-dessous de la nappe d'eau des puits, nécessitera des constructions de maçonnerie, c'est-à-dire un surcroît de dépense impossible à évaluer avec certitude. On porte, sans exagération, à plus de 1,500,000 fr. les frais de cette arrivée dans Versailles. Avec la rampe et la contrepente dont nous parlions, et une machine fixe au point de partage, on économiserait un million sur l'établissement de cette seule parcelle du chemin.

La direction des ponts-et-chaussées doit quelque indulgence à ce tracé. Elle a eu envers lui un premier tort, c'est de l'avoir laissé naître; elle en a eu un second, c'est de lui avoir promis une dot qu'elle lui refuse maintenant. Nous comprenons qu'on eût mieux fait de ne pas la lui promettre, mais on ne peut nier qu'on lui ait dit, il y a deux ans : « Tu seras la tête du chemin de Tours par Chartres. »

Qu'on l'aide du moins à être un chemin de Versailles, et que le premier soin de l'administration soit de déblayer la question des chemins de fer de ce malheureux exemple, fait pour décourager les compagnies, à la veille du jour où l'on va, selon toute vraisemblance, les mettre encore à l'essai sous le patronage d'un nouveau système. Ne commençons pas par des ruines.

VICTOR CHARLIER.

CONCERT

DE

MADEMOISELLE GARCIA.

Je ne sais pourquoi l'apparition des morts est regardée en général comme une chose si horrible et si effrayante; les esprits les plus fermes sont, à cet égard, aussi faibles que les enfans. Nous frémissons à l'idée de voir reparaître un seul moment les êtres que nous avons le plus aimés, ceux dont la mémoire nous est la plus chère. Au lieu de cette belle coutume des anciens « de séparer par l'action d'un feu pur cet ensemble parfait formé par la nature avec tant de lenteur et de sagesse. » nous ensevelissons à la hâte, en détournant les yeux, le corps de nos meilleurs amis, et une pelletée de terre n'est pas plutôt tombée sur ces corps, que tout le monde évite d'en parler. Il semble que ce soit manquer aux convenances que de rappeler à un fils, à un frère, une mère, une sœur morte; au lieu de ces urnes qui renfermaient jadis la cendre des familles, et qui restaient près du foyer, nous avons imaginé ces affreux déserts qu'on appelle des cimetières, et nous avons remplacé les évocations antiques par la peur des revenans.

Depuis que Mlle Garcia commence à se faire connaître, tous ceux qui l'ont vue ont remarqué sa ressemblance avec la Malibran, et, le croirait-on? il paraît certain que plusieurs des anciens amis de la grande cantatrice ont été presque épouvantés de cette ressemblance. On cite, là-dessus, de nombreux exemples, parmi lesquels j'en choisirai un. Il y a à peu près un an, une demoiselle anglaise prenait, à Londres, des leçons de Lablache, qui habitait la même maison que Mme Garcia; la jeune personne se disposait à chanter un air de *Norma*, et son maître, tout en la conseillant, lui parlait de la manière dont la Malibran comprenait cet air; au moment où l'écolière va se

mettre au piano, une voix se fait entendre dans la chambre voisine (c'était Mlle Garcia qui chantait précisément, dit-on, la cavatine de *Norma*); l'Anglaise croit reconnaître la voix de la Malibran elle-même, elle s'arrête, frappée de surprise; elle s'imagine qu'un fantôme vient lui donner leçon; la terreur s'empare d'elle, elle s'évanouit.

Il me semble qu'en pareil cas j'aurais été ouvrir la porte au fantôme. La première fois que j'ai entendu Mlle Garcia, j'ai cru aussi un peu voir un revenant, mais j'avoue que ce revenant de dix-sept ans m'a inspiré toute autre chose que l'envie de me trouver mal. Il est certain qu'aux premiers accens, pour quiconque a aimé la sœur aînée, il est impossible de ne pas être ému. La ressemblance, qui consiste, du reste, plutôt dans la voix que dans les traits, est tellement frappante qu'elle paraîtrait surnaturelle, s'il n'était pas tout simple que deux sœurs se ressemblent. C'est le même timbre, clair, sonore, hardi, ce *coup de gosier* espagnol qui a quelque chose de si rude et de si doux à la fois, et qui produit sur nous une impression à peu près analogue à la saveur d'un fruit sauvage. Mais, si le timbre seul était pareil, ce serait un hasard de peu d'importance, bon, en effet, tout au plus, à donner des attaques de nerfs; heureusement pour nous, si Pauline Garcia a la voix de sa sœur, elle en a l'ame en même temps, et, sans la moindre imitation, c'est le même génie; je ne crois, en le disant, ni exagérer, ni me tromper.

Je n'ai pas la prétention de rendre compte en détail du concert qui a été donné au théâtre de la Renaissance; je ne vous dirai pas si Mlle Garcia va de *sol* en *mi* et de *fa* en *ré*, si sa voix est un *mezzo soprano* ou un *contralto*, par la très bonne raison que je ne me connais pas à ces sortes de choses, et que je me tromperais probablement. Je ne suis pas musicien, et je puis dire, à peu près comme M. de Maistre : J'en atteste le ciel, et tous ceux qui m'ont entendu jouer du piano. La jeune artiste a chanté trois airs: voici le jugement qu'en portait une personne d'esprit, dans une lettre écrite le lendemain, qui vaut mieux que ce que je pourrais dire : « Elle a chanté d'abord un air de Costa fait pour la Malibran, qui est une sorte de vocalise très favorable au développement de toutes les belles cordes; grands applaudissemens, mais pas d'émotion; ensuite l'air de M. de Bériot, mais l'orchestre a mal accompagné; elle tient sa musique à la main avec une grace particulière, et elle est décidément jolie à la scène. Elle était tout en blanc, une chaîne noire avec un petit diamant sur le haut du front; elle avait l'air plein de distinction; elle salue aussi en se pliant un peu, et ce salut plein de modestie frappe par sa dignité; sans séparation avec le *tremolo* qui avait enlevé le parterre, elle a chanté la cadence du diable; mauvaise musique, tour de force à deux qui vous laisse étonné, et voilà tout. Vous voyez qu'elle n'a pu développer ni son talent dramatique, ni son vrai chant; on l'avait un peu sacrifiée. »

Mlle Garcia sait cinq langues; elle peut jouer sur un théâtre allemand, anglais, français, espagnol ou italien, et elle serait aussi à son aise à New-York ou à Vienne qu'à la Scala ou à l'Odéon. Elle s'accompagne elle-même avec la plus grande facilité; lorsqu'elle chante, elle ne semble éprouver au-

cun embarras, ni mettre aucune application; que ce soit une cavatine ou un boléro, un air de Mozart ou une romance d'Amédée de Beauplan, elle se livre à l'inspiration avec cette simplicité pleine d'aisance qui donne à tout un air de grandeur. Bien qu'elle ait fait de longues études, et que cette facilité cache une science profonde, il semble qu'elle soit comme les gens de qualité qui savent tout sans avoir jamais rien appris. On ne sent pas, en l'écoutant, ce plaisir pénible que nous causent toujours des efforts calculés, quand même le résultat serait la perfection; elle n'est pas de ces artistes travailleurs qu'on admire en fronçant le sourcil et dont le talent donne des maux de tête. Elle chante comme elle respire; quoiqu'on sache qu'elle n'a que dix-sept ans, son talent est si naturel, qu'on ne pense même pas à s'en étonner. Sa physionomie, pleine d'expression, change avec une rapidité prodigieuse, avec une liberté extrême, non-seulement selon le morceau, mais selon la phrase qu'elle exécute. Elle possède, en un mot, le grand secret des artistes; avant d'exprimer, elle sent. Ce n'est pas sa voix qu'elle écoute, c'est son cœur, et si Boileau a eu raison de dire :

Ce que l'on conçoit bien s'exprime clairement,

on peut dire avec assurance : Ce que l'on sent bien s'exprime mieux encore.

Je n'ai jamais compris par quelle raison on est, pour ainsi dire, convenu de ne parler franchement avec éloge que des morts, à moins que ce ne soit pour réserver les injures aux vivans. L'esprit humain est si misérable, que la louange la plus sincère passe presque toujours pour un compliment, dès qu'elle s'adresse à une personne qui n'est pas aux antipodes ou en terre. « J'ose dire ce que j'ose faire, » disait Montaigne. On devrait oser dire ce qu'on ose penser. Je pense donc que Mlle Garcia, qui doit, je crois, débuter dans deux ans, a devant elle un avenir aussi glorieux que celui de sa sœur. Je n'ai qu'un regret, c'est qu'elle ne débute pas ce soir, afin de nous délivrer d'un genre faux, affecté, ridicule, qui est à la mode aujourd'hui.

Je suis loin, en parlant ainsi, de vouloir nier que nous ayons d'excellens artistes; ils sont même si bien connus, qu'il est inutile de les citer : il ne m'entre d'ailleurs dans l'esprit d'attaquer personne, c'est un métier que je n'aime pas. Je veux parler, non d'un acteur, ni d'un théâtre, mais d'un genre, lequel est une exagération perpétuelle. Cette maladie règne partout, envahit tout; on s'en fait gloire. C'est l'affectation du naturel, parodie plus fatigante, plus désagréable à voir que toutes les froideurs de la tradition ancienne. La tradition est très ennuyeuse, je le sais; elle a un défaut insupportable, c'est de faire des mannequins qui semblent tenir tous à un même fil, et qui ne remuent que lorsqu'on tire ce fil; l'acteur devient une marionnette. Mais l'exagération du naturel est encore pire. Si, du moins, puisque maintenant le joug de la tradition est brisé, le comédien, livré à lui-même, suivait réellement son inspiration, bonne ou mauvaise, il n'y aurait que demi-mal. On verrait sur la scène des personnages vrais, les uns ridicules, les autres sérieux, les uns froids, les autres passionnés. Il n'y a pas deux hommes qui

sentent de même; chacun exprimerait donc à sa façon. Au lieu de cela, qu'arrive-t-il? La Malibran, il faut en convenir, a contribué à amener le genre à la mode; elle s'abandonnait à tous les mouvemens, à tous les gestes, à tous les moyens possibles de rendre sa pensée; elle marchait brusquement, elle courait, elle riait, elle pleurait, se frappait le front, se décoiffait, tout cela sans songer au parterre; mais du moins elle était vraie dans son désordre. Ces pleurs, ces rires, ces cheveux déroulés, étaient à elle, et ce n'était pas pour imiter telle ou telle actrice qu'elle se jetait par terre dans *Othello*. Quelle impression voulez-vous produire sur moi, quand vous vous arracheriez réellement les cheveux et quand vous en feriez cent fois plus que la Malibran, si je m'aperçois que vous ne sentez rien? Quel intérêt voulez-vous que je prenne à vos cris de désespoir, à vos contorsions? Je n'en comprends même pas le motif, je ne sais pas pourquoi vous vous démenez ainsi. Lorsque les chanteurs allemands sont venus à Paris, il y avait une certaine actrice qui s'appelait, je crois, Mme Fischer; c'était une jolie personne, grande, blonde, avec une voix très fraîche; elle se posait sur le bord de la rampe, près du trou du souffleur; elle joignait les mains comme quelqu'un qui fait sa prière, et là, elle chantait de son mieux. Jamais elle ne bougeait autrement, son air durât-il une demi-heure; si on lui criait *bis*, elle revenait à la même place, rapprochait ses mains et recommençait. Ce n'était certainement pas une Malibran, c'était Mme Fischer, chantant à sa manière et ne cherchant à imiter personne; elle n'en faisait pas beaucoup, il est vrai, mais pourquoi en aurait-elle fait plus si elle n'en sentait pas davantage? Voilà une question qu'on pourrait aujourd'hui adresser à bien des gens : pourquoi en faites-vous tant? Vous vous croyez sublime, et vous seriez peut-être passable si vous en faisiez moitié moins.

L'exagération des acteurs vient de la manie, ou plutôt de la rage de faire de l'effet, qui semble aujourd'hui s'être emparée de tout le monde. Je veux bien supposer que cette manie a existé dans tous les temps, mais je ne puis croire qu'elle ait jamais été poussée si loin. On dirait que nous avons la simplicité en horreur. Auteurs, acteurs, musiciens, tous ont le même but, l'effet, et rien de plus; tout est bon pour y parvenir, et dès qu'on l'atteint, tout est dit; l'orchestre tâche de faire le plus de bruit possible pour qu'on l'entende; le chanteur, qui veut couvrir le fracas de l'orchestre, crie à tue-tête; le peintre et le machiniste entassent dans les décorations des charpentes énormes, afin qu'on regarde leur nom sur l'affiche; l'auteur ajoute à l'orchestre quarante trompettes, afin que son opéra fasse plus de tapage que le précédent, et ainsi de suite, les uns renchérissant sur les autres. Le public ébahi, assourdi, ouvre les yeux et les oreilles dans une stupeur muette; le directeur ne pense qu'à la recette et fait *mousser* la pièce dans les journaux; et, au milieu de tout cela, il n'y a pas une honnête créature qui se demande si autrefois il n'existait pas quelque chose qu'on appelait la musique.

Ce qu'il y a d'inoui dans ce temps-ci, c'est qu'on nous donne *Don Juan* et que nous y allons. Mme Persiani nous chante : *Vedrai carino*, l'air le plus

simple et le plus naïf du monde, et nous le trouvons charmant. En sortant de là, nous allons voir l'opéra à la mode; nous voilà dans une tombe, dans l'enfer, que sais-je? Voilà des bourreaux, des chevaux, des armures, des orgies, des coups de pistolet, des cloches, pas une phrase musicale; un bruit à se sauver, ou à devenir fou; et nous trouvons encore cela charmant, juste autant que *Vedrai carino.* Pauvre petit air, que Mozart semble avoir écrit pour une fauvette amoureuse, que deviendrait-il, grand Dieu! si on le mettait dans un opéra à cloches et à trompettes?

Ce que je disais tout à l'heure de ma science musicale, me donne sans doute peu d'autorité en cette matière; je n'ai pas les armes nécessaires pour attaquer un genre que je crois mauvais, et tout ce que je puis dire, c'est qu'il est mauvais. De plus habiles que moi sauraient expliquer pourquoi, et de plus habiles le pensent; mais on ne le dit pas assez. Je me souviens d'avoir lu quelque part une excellente question d'Alphonse Karr. « Mais, monsieur, demande un spectateur à son voisin en écoutant un opéra, croyez-vous que ce soit réellement de la musique? » Je ne sais trop ce que répond le voisin; mais je répondrais en pareil cas: « Non, monsieur, ce n'est pas précisément de la musique, et cependant on ne peut pas dire non plus tout-à-fait que ce n'en soit pas. » C'est un terme-moyen entre de la musique et pas de musique; ce sont des airs qui ne sont ni des airs ni des récitatifs, des phrases qui ont une velléité d'être des phrases, mais qui, au fond, n'en sont pas. Quant à des chants, à de la mélodie, ce n'est plus de cela qu'il s'agit; on ne chante plus, on parle ou on crie; c'est peut-être une sorte de déclamation notée, un *compromis* entre le mélodrame, la tragédie, l'opéra, le ballet et le diorama. C'est un assemblage de choses qui remuent les sens; la musique s'y trouve peut-être, mais je ne saurais dire quel est le rôle qu'elle y joue. Du reste, demandez à tel chanteur italien que nous connaissons tous s'il admire cet opéra, il vous répondra que oui, qu'il y a dedans des choses superbes, de grands effets, de belles combinaisons d'harmonie, beaucoup de science et de travail; mais demandez-lui s'il voudrait y chanter un rôle, il vous répondra qu'il aimerait mieux être aux galères.

Il est temps qu'on nous débarrasse de la maladie des effets. Il faut, lorsque Mlle Garcia débutera, qu'elle ait le courage de dire à l'orchestre: Messieurs, pas si haut; aux acteurs: Vous criez trop fort; et à l'auteur: Votre opéra est un charivari. Il faut du courage et de l'énergie pour oser parler aussi clairement; mais, quand on s'appelle Garcia, qu'on est sœur de Ninette et fille de Don Juan, on peut tenir un pareil langage, ou plutôt on n'a pas besoin d'y penser; la vérité est une force invincible, qui a son cours comme les fleuves, et le génie est le levier dont elle se sert. On parle déjà d'un opéra nouveau qu'on ferait pour Mlle Garcia, on dit aussi qu'elle va en Angleterre; ce seraient deux torts; il ne faut pas aller en Angleterre, parce que c'est à Paris qu'est le vrai public, et il ne faut pas débuter dans un opéra nouveau, parce que c'est dans les maîtres qu'est la vraie musique. De ce que toutes les cantatrices du monde ont joué un rôle, ce n'est pas une raison pour

qu'une débutante recule devant ce rôle; bien au contraire, c'est par ce motif même qu'il faut qu'elle le joue à son tour. La Malibran, la Pasta, Mme Fodor, qui vous voudrez encore, ont chanté tel opéra; chantez-le donc aussi, et que, par vous comme par elle, cet opéra devienne nouveau pour nous... Mais je m'aperçois que, sans y penser, je donne à Mlle Garcia des conseils dont elle n'a pas besoin. J'aurais dû borner cet article à un seul mot: la Malibran est revenue au monde, il n'y a pas d'inquiétude à avoir, et on n'a qu'à la laisser faire.

Le jour même où j'ai entendu Mlle Garcia, en passant le matin sur le Pont-Royal j'ai rencontré Mlle Rachel. Elle était dans un cabriolet de place avec sa mère, et, chemin faisant, elle lisait; probablement elle étudiait un rôle. Je la regardais venir de loin, son livre à la main, avec sa physionomie grave et douce, plongée dans une préoccupation profonde; elle jetait un coup d'œil sur son livre, puis elle semblait réfléchir. Je ne pouvais m'empêcher de comparer en moi-même ces deux jeunes filles, qui sont du même âge, destinées toutes deux à faire une révolution et une époque dans l'histoire des arts; l'une sachant cinq langues, s'accompagnant elle-même avec l'aisance et l'aplomb d'un maître, pleine de feu et de vivacité, causant comme une artiste et comme une princesse, dessinant comme Grandville, chantant comme sa sœur; l'autre, ne sachant rien que lire et comprendre, simple, recueillie, silencieuse, née dans la pauvreté, n'ayant pour tout bien, pour toute occupation et pour toute gloire, que ce petit livre qui s'en allait vacillant dans sa main. Elles sont pourtant sœurs, me disais-je, ces deux enfans qui ne se connaissent pas, qui ne se rencontreront peut-être jamais. Il y a entre elles une parenté sacrée, le même point de départ et deux routes si diverses, le même but et deux résultats si différens! Celle-là n'a qu'à ouvrir les lèvres pour que tout le monde l'aime et l'admire; on pourrait dire qu'elle est née fleur, et que la musique est son parfum; et celle-ci, quel travail, quel effort ne faut-il pas à cette petite tête pour comprendre la délicatesse d'un courtisan de Louis XIV, la noblesse et la modestie de Monime, l'ame farouche de Roxane, la grace des muses, la poésie des passions! quelle difficulté dans sa tâche, et quel prodige qu'elle y réussisse! Oui, le génie est un don du ciel, c'est lui qui déborde dans Pauline Garcia comme un vin généreux dans une coupe trop pleine; c'est lui qui brille au fond des yeux distraits de Rachel comme une étincelle sous la cendre. Oui, il y a dans ce moment-ci un coup de vent dans le monde des arts; la tradition ancienne était une admirable convention, mais c'était une convention; le débordement romantique a été un déluge effrayant, mais une importante conquête. Le joug est brisé, la fièvre est passée; il est temps que la vérité règne, pure, sans nuages, dégagée de l'exagération de la licence, comme des entraves de la convention. Le retour à la vérité est la mission de ces deux jeunes filles. Qu'elles l'accomplissent! qu'elles suivent leur chemin! Il ne m'appartient malheureusement pas de les suivre, mais je puis du moins les regarder partir, et boire à leur santé le coup de l'étrier.

Tout en rêvant ainsi, je suis allé au concert, et, comme il faut toujours qu'un rimeur rime ses pensées, j'ai fait, tant bien que mal, ces strophes :

Ainsi donc, quoi qu'on dise, elle ne tarit pas
La source immortelle et féconde
Que le coursier divin fit jaillir sous ses pas.
Elle existe toujours, cette sève du monde,
Elle coule, et les dieux sont encore ici-bas!

A quoi nous servent donc tant de luttes frivoles,
Tant d'efforts toujours vains et toujours renaissans?
Un chaos si pompeux d'inutiles paroles,
Et tant de marteaux impuissans,
Frappant les anciennes idoles?

Discourons sur les arts, faisons les connaisseurs;
Nous aurons beau changer d'erreurs
Comme un libertin de maîtresse;
Les lilas au printemps seront toujours en fleurs,
Et les arts immortels rajeuniront sans cesse.

Discutons nos travers, nos rêves et nos goûts,
Comparons à loisir le moderne et l'antique,
Et ferraillons sous ces drapeaux jaloux.
Quand nous serons au bout de notre rhétorique,
Deux enfans nés d'hier en sauront plus que nous.

O jeunes cœurs remplis d'antique poésie,
Soyez les bienvenus, enfans aimés des dieux!
Vous avez le même âge et le même génie.
La douce clarté soit bénie
Que vous ramenez dans nos yeux!

Allez, que le bonheur vous suive!
Ce n'est pas du hasard un caprice inconstant
Qui vous fit naître au même instant.
Votre mère ici-bas, c'est la Muse attentive
Qui sur le feu sacré veille éternellement.

Obéissez sans crainte au dieu qui vous inspire.
Ignorez, s'il se peut, que nous parlons de vous.
Ces plaintes, ces accords, ces pleurs, ce frais sourire,
Tous vos trésors, donnez-les nous :
Chantez, enfans, laissez-nous dire.

ALFRED DE MUSSET.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.

31 décembre 1838.

Après une discussion du plus haut intérêt, l'adresse vient d'être votée par la chambre des pairs, et, hier, M. le président du conseil et M. le ministre de l'intérieur se sont rendus auprès de la commission chargée, par la chambre des députés, de rédiger son projet d'adresse. On sait que cette commission renferme six des adversaires les plus hautement déclarés du cabinet actuel. Nous ne disons pas que les explications et les réponses du ministère sont condamnées d'avance par les membres de la commission que nous venons de désigner; mais on peut, sans trop s'avancer, affirmer qu'elles seront mal accueillies. M. Guizot, M. Duvergier de Hauranne, qui font partie de la commission, n'entendent pas, sans doute, y tenir un langage différent de leurs derniers écrits; et si la pensée de M. Thiers diffère beaucoup de celle du *Constitutionnel*, nous en serions agréablement surpris. Nous ne parlons que des opinions livrées déjà à la publicité; quant aux autres, quelle que soit l'animosité avec laquelle elles s'expriment, nous devons attendre leur manifestation dans la chambre pour les constater.

C'est donc devant la chambre que le ministère devra porter ses meilleures explications. Il a déjà su montrer, à la chambre des pairs, devant des ennemis moins nombreux il est vrai, mais éloquens et habiles, que la discussion publique ne lui est pas fatale. Il trouvera, dans la chambre des députés, des oreilles attentives et des esprits désintéressés, prêts à suivre leur conviction.

On parle diversement de l'attitude prise par les différens commissaires de l'opposition dans la discussion du projet de l'adresse; mais on paraît tomber d'accord sur ce point que les deux membres de la commission qui pourraient le plus prétendre à remplacer les ministres actuels, ont affecté une modération qui ne se retrouve ni dans l'esprit ni dans le langage de leurs amis les plus proches. Quant au projet d'adresse, on s'efforce, dit-on, de répandre une grande réserve dans ses termes. En se laissant porter dans la commission de l'adresse, les anciens ministres et ceux qui prétendent l'être, se sont placés dans une situation qui embarrasserait peut-être des gens de moins d'esprit. Après les épithètes qu'ils ont attachées au ministère et à ses actes, il serait

singulier de les voir reculer devant leurs propres accusations. Ils sont bien à l'aise pour blâmer! Ce qu'ils écrivaient hier dans leurs feuilles quotidiennes et périodiques, ils peuvent aujourd'hui l'écrire dans l'adresse! S'ils hésitaient maintenant, que dirait la chambre, que diraient leurs partisans, qui ont fait de ces saintes et vigoureuses attaques leur profession de foi politique? Que dirions-nous nous-mêmes, spectateurs plus calmes, si, par exemple, la conduite du gouvernement à l'égard de la Belgique, et sa manière d'entendre le traité des 24 articles, n'étaient pas blâmés vertement dans le projet d'adresse, et si l'évacuation d'Ancône, cet acte qu'on a traité, dans la coalition, d'ineptie et de lâcheté, n'était pas rudement fustigé par ceux qui ont articulé, dicté, écrit ces paroles? En conclurons-nous qu'on les retire ou qu'on les couvre avec prudence au moment où, si elles étaient vraies, elles seraient le plus efficaces? Ou bien, examinant les nuances d'opinions qui figurent dans la commission, y verrons-nous le triomphe de celles qui se rapprochent des vues du gouvernement en ce qui est des affaires extérieures, et l'abaissement des autres? En d'autres termes, sera-ce pour nous la preuve que M. Thiers et son parti n'ont pas la majorité dans la commission, et ne l'auront pas, en conséquence, dans la composition du cabinet de coalition qu'on a rêvé et qu'on rêve encore? Il y a long-temps que nous disons que les doctrinaires entreraient seuls aux affaires, si le cabinet actuel venait à être renversé. Serions-nous destinés à voir jouir d'un triomphe plus grand encore ceux que les dernières élections avaient si maltraités, et qui ne se sont relevés qu'à l'aide de l'alliance du centre gauche? Ce serait la plus grande des victoires, en effet, que leur entrée aux affaires avec quelques membres du tiers-parti, et peut-être avec M. Thiers, après les avoir forcés d'effacer la devise de leur bannière, et les avoir réduits au rôle tout-à-fait secondaire qu'il est toujours donné à quelqu'un de jouer dans un ministère de coalition.

On dira : Ce n'est pas dans l'adresse, c'est dans la chambre que les partis les plus séparés du gouvernement veulent faire prévaloir et adopter leurs opinions.— L'adresse est le résumé des opinions de la chambre. Chaque paragraphe renferme les vues qui ont réuni la majorité dans la discussion. Chaque mot de l'adresse est, en quelque sorte, le reflet des discours qui ont été prononcés dans cette discussion, et un parti qui remettrait ses raisons les plus fortes après la discussion de l'adresse ressemblerait à un général qui perdrait à dessein une bataille décisive, dans l'espoir de vaincre plus tard dans une rencontre. L'objection serait donc mauvaise, et la réserve hors de propos. Le choix des commissaires de l'adresse donne toute latitude à l'accusation, et jusqu'à ce moment, l'accusation a été trop emportée, trop injurieuse, pour avoir pu se modérer en si peu de jours. Si l'adresse est timide, la majorité de la commission sera jugée. Elle aura condamné son propre langage, fait elle-même justice de son exagération. Ce sera là le véritable premier paragraphe du projet d'adresse, et il renfermera une désapprobation de ceux-là même qui l'auront rédigé. Nous ne parlons toutefois que sur des conjec-

tures; et il se peut bien, après tout, que le projet d'adresse soit infiniment plus énergique que nous ne le désirons.

On parlait de deux avis qui s'étaient élevés dans la commission. Les uns disaient, nous assure-t-on : « Faisons l'adresse rude et forte. Exprimons notre pensée tout entière. Il en restera toujours assez, malgré les amendemens, pour renverser un cabinet. » Les autres, au contraire : « Faites-la modérée. N'effrayez pas la chambre. Ne dites pas dans l'adresse ce que vous avez dit dans les bureaux, ce que vous avez écrit dans *le Constitutionnel* ou ailleurs. La chambre s'épouvantera en voyant que vous ne voulez rien de moins que le renversement des 24 articles, que vous blâmez ce qu'on fait à Ancône et ce qu'on n'a pas fait en Espagne. Il faut d'abord gagner l'adresse à tout prix; c'est le début de la campagne de la coalition. Elle aura tout le temps de se concerter ensuite. »

Il n'est pas besoin d'ajouter que c'est le parti doctrinaire qui parlait ainsi : d'abord parce que cette marche est la plus habile; puis elle amènerait, en cas de réussite, à ce parti, la majorité pour former un ministère. On ne manquerait pas de dire : « Voyez comme tout le monde s'est rallié au parti des doctrinaires! ils ont fait adopter leurs opinions au centre ministériel et à tous leurs coalisés de l'opposition. Quelle force! quels hommes que ceux qui ont su dominer leurs alliés et leurs adversaires à ce point! » Et le pouvoir, bien malgré eux, nous n'en doutons pas, viendrait s'offrir aux doctrinaires. Nous savons qu'on aurait beaucoup de peine à le leur faire accepter, eux qui ne demandent qu'à soutenir un ministère du centre gauche; mais, fidèles comme ils sont aux lois du gouvernement représentatif, la majorité finirait pourtant par étouffer leurs scrupules et vaincre leur désintéressement!

Le tiers-parti a-t-il obéi à ces ingénieuses suggestions? Le projet de l'adresse restera-t-il muet sur tout ce que réclame cette fraction de la coalition? M. Thiers se laissera-t-il lier par le silence de l'adresse? L'orateur brillant qui a si généreusement exposé sa pensée sur l'Espagne, au commencement de la dernière session, quand une réticence semblait devoir lui ouvrir les portes du ministère, accepterait-il cette année une chance semblable, à la condition de taire à la tribune la pensée qu'il a déjà exprimée ailleurs sur la Belgique. De deux choses l'une. Nous avons le gouvernement représentatif dans sa réalité, et tel que le demande la coalition, ou nous ne l'avons pas. S'il existe, M. Thiers et ses amis de la gauche ne peuvent vouloir entrer aux affaires en dissimulant à la chambre leur opinion sur une question aussi importante que celle de la Belgique, et en fuyant, en quelque sorte, le vœu de la majorité. Si, au contraire, le gouvernement représentatif est faussé, comme ils le prétendent, si le roi règne et gouverne, ce que nous nions, M. Thiers sera-t-il plus heureux à l'égard de la Belgique qu'il ne l'a été à l'égard de l'Espagne? Sera-t-il assez puissant, une fois ministre, pour faire prévaloir et mettre en pratique ses opinions? Pourra-t-il anéantir, de sa volonté de ministre, les 24 articles, surtout s'il n'a pas à opposer le vote d'une majorité

de la chambre à la volonté que la coalition représente comme dominante dans le conseil? Et alors à quoi bon prendre le ministère, s'il vous plaît?

D'ailleurs, ce calcul n'aurait peut-être pas l'effet qu'on paraît s'en promettre. Qui sait si la chambre n'est pas aussi opposée au traité des 24 articles, aussi animée contre la politique extérieure du gouvernement, que l'est M. Thiers, que le sont ses amis? La chambre ne veut pas la guerre. Mais M. Thiers ne la veut pas non plus, sans doute. Éloigné des affaires depuis deux ans et plus, il n'a pas le secret des négociations. Son opinion se base, sans doute, sur ce qu'en Espagne, en Belgique et ailleurs, les puissances reculeront devant la France. Il y a deux opinions diverses. M. Molé a déclaré, au nom du gouvernement, dans la discussion de la chambre des pairs, que le traité des 24 articles a toute la force d'un traité ratifié, car c'est l'acte qui a constitué l'indépendance de la Belgique aux yeux des puissances, et c'est le seul. La Belgique n'est pas une de ces nations qui peuvent se soulever, changer de souverain, changer leur organisation politique, sans s'inquiéter de ce qu'en dira l'Europe. La Belgique n'est pas la France, elle n'a pas trente millions d'habitans, cent lieues de côtes, et une renommée militaire de huit cents ans qui s'accroît chaque siècle, à porter en réponse aux sommations de ceux qui lui demandent qui elle est. La Belgique n'est pas même dans les conditions de ces petits états qui assurent leur indépendance, et se gouvernent à leur gré, en se mettant à l'abri des invasions derrière les rochers et les montagnes, d'où la Suisse a long-temps bravé la puissance de l'Autriche, et d'où la Grèce a jeté son premier cri de liberté contre les Turcs. La situation de la Belgique rappelle plutôt celle de la Pologne que M. Thiers regardait, en 1830, comme impropre à favoriser une nationalité indépendante, à cause de l'uniformité de son territoire, et de la facilité avec laquelle une armée peut toujours envahir les plaines qui le composent. La Belgique l'a sagement senti quand elle a sollicité à Londres les 24 articles qu'elle voudrait écarter aujourd'hui; quand ses plénipotentiaires demandaient aux cinq puissances que ces 24 articles fussent convertis en traité garanti par elles, indépendamment de la ratification du roi de Hollande, « afin que la Belgique et son souverain prissent immédiatement leur place dans le cercle commun des états reconnus. » (14 novembre 1831.)

Depuis, le traité accordé à la Belgique a constamment été reconnu par elle comme son droit public. En possession des deux demi-provinces placées par ce traité hors des limites de la Belgique, le gouvernement belge semble vouloir les regarder comme un dédommagement des frais d'armemens que lui ont causés l'attitude hostile et le refus de ratification dans lequel a persisté pendant huit ans le roi de Hollande. La conférence, appelée à décider sur ce point, a révisé la partie financière du traité, en vertu de la latitude que lui laissait le protocole 48, et en cela elle a cédé aux demandes du gouvernement français. De notables modifications ont été établies à Londres en faveur de la Belgique; mais la question du territoire est restée intacte, et il

paraît que le plénipotentiaire français n'a pu encore obtenir la modification de ces bases du traité, reconnues d'ailleurs par la Belgique comme par la France. Aux yeux du gouvernement, il s'agit donc d'un traité, et changer les choses, c'est, selon lui, rompre un engagement pris par la France. Un journal, *le Courrier Français*, assure que M. Guizot a pris la parole dans la commission de l'adresse, pour faire observer que, constitutionnellement parlant, la chambre n'a pas à s'occuper du passage du discours de la couronne qui fait allusion à cette affaire, attendu que la chambre ne doit connaître que des traités conclus et non de ceux qui sont encore en projet. *Le Courrier Français* ajoute que se taire serait approuver le gouvernement, et il engage ses amis de la commission à se tenir en garde contre ce qu'il nomme « la tendance naturelle de M. Guizot vers le sophisme, et son goût dominant pour le pouvoir. » Nous sommes de l'avis du *Courrier Français*, mais non par les mêmes motifs. S'il est constitutionnel que la chambre ait à s'occuper des traités conclus, l'adresse doit se prononcer sur le traité des 24 articles, que le *Courrier* nomme *le dernier crime politique* de M. de Talleyrand, et qui est un traité conclu depuis long-temps, M. Guizot le sait bien. Ainsi, pour l'opposition, il est question, en venant au pouvoir, non pas d'empêcher la conclusion d'un traité, mais de déchirer un traité signé par la France, et fait à la grande approbation des anciens ministres qui figurent dans la coalition.

M. Thiers et ses amis de la gauche, ou du moins les journaux qui prétendent parler en leur nom, et notamment *le Constitutionnel*, disent que ce n'est plus là un traité; que huit ans de refus de la part du roi de Hollande l'ont suffisamment annulé, et que, dans tous les cas, puisqu'un traité de 18 articles, antérieur à celui-ci, avait été annulé par suite de l'agression du roi de Hollande, on peut bien faire pour les 24 articles ce qui a été fait pour les 18 articles. Enfin, ils ajoutent que le traité ayant été modifié en ce qui concerne la dette, il est possible de le modifier en ce qui concerne le territoire.

Sur ce dernier point, M. Molé a déjà répondu à M. Villemain, qui faisait la même objection dans la chambre des pairs, en lui citant le protocole 48 qui ouvrait la voie à ces modifications. Et pour ce qui est des 18 articles annulés après l'agression du roi de Hollande, ces articles n'avaient pas été demandés par le plénipotentiaire belge avec la garantie des puissances contre le roi de Hollande, et il serait étrange d'arguer contre la France de ce qu'elle a fait pour la Belgique. L'opposition fera bien de s'en tenir à déclarer, comme elle le fait, que le traité des 24 articles n'existe pas, et qu'en conséquence, il ne doit pas être exécuté. Si l'opposition ajoute que le gouvernement n'a pas soutenu la Belgique dans la question de territoire, l'opposition aura tort, et tort doublement; si elle prétend que le gouvernement a eu peur d'aller trop loin, elle aura raison. Le gouvernement a eu peur de violer sa garantie et sa parole. Nous ne voyons pas qu'il y ait à rougir de cela.

M. Thiers et son parti sont encore ici d'un avis différent. A en juger par leurs organes, ils estiment que la France n'aurait eu rien à risquer en prenant une attitude plus énergique, en déclarant qu'elle s'opposera de vive force à

l'exécution du traité. Cette manière de voir est la conséquence forcée et loyale de l'opinion que nous venons de citer, tout comme la conduite du ministère est la conséquence loyale de l'opinion opposée. Le traité se trouvant frappé de déchéance, partant plus d'exécution. Quant aux risques de ce défi à l'Europe, il se peut que M. Thiers et ses amis aient raison. Il se peut aussi qu'ils se trompent. La chambre, pas plus qu'eux, n'est dans le secret des négociations; et nous ne savons pas si le gouvernement peut, sans inconvéniens, exhiber ses dépêches. Or, la chambre qui a entendu tant de déclamations et de beaux discours de la part de l'opposition, peut se trouver entraînée à croire que l'honneur et la sécurité de la France seraient en danger, si on ne donne pas une préfecture de plus à la Belgique. Il y a donc peut-être quelque chose à recueillir en s'exprimant franchement; car, si le ministère était convaincu d'avoir négligé le soin des intérêts et de la dignité de la France, du côté de la Belgique, c'est de ce coup qu'il serait bien renversé. D'ailleurs, tout profit à part, M. Thiers, nous nous plaisons à le dire, est homme à se diriger selon la vieille maxime française, qui consiste à faire ce qu'on doit, quoi qu'il en puisse advenir. Il a déjà agi de la sorte, et, qui sait? L'honorable franchise qui a causé une fois sa défaite, pourrait bien le faire triompher.

Il nous semble, à nous, que si les principes parlent ici très haut, les intérêts du tiers-parti lui recommandent aussi cette marche sincère. Si le tiers-parti se tait, si l'adresse n'exprime pas ses vues, elle exprimera par ce silence même celles des doctrinaires, qui sont toutes différentes, car on les a entendus dire, en mainte occasion, que, s'ils ont un reproche à adresser au ministère, c'est d'avoir trop tardé à faire exécuter les 24 articles. M. Thiers et le centre gauche seront donc perdus, absorbés par le parti doctrinaire. Et voyez un peu le chemin qu'auront fait les doctrinaires! Le tiers-parti, refusant leurs avances, leur disait, il y a deux ans, par la bouche de M. Thiers: *Les hommes sans les choses!* Il y a un an, les doctrinaires sont venus, déposant en apparence les *choses*, c'est-à-dire leurs principes et leurs projets de gouvernement. Jusqu'au moment de la présente session, leurs organes ont gardé un silence presque approbatif sur la réforme électorale et sur tout ce qui était en question dans le parti de la gauche. Ils ne voulaient que le contact avec leurs alliés, il leur suffisait de les compromettre en enlevant leurs éloges et les témoignages apparens de leur retour d'estime. Dès la session, les doctrinaires se sont hâtés d'arborer le titre de conservateurs, de faire, quant à eux, des réserves sur la réforme électorale, sur les lois de septembre, sur les questions extérieures; et aujourd'hui, dans la commission de l'adresse, ils proposent à leurs alliés de cacher leurs principes, de les dissimuler dans l'intérêt général de la coalition. En sorte qu'ils ont presque réussi à changer de rôles, et à être, en réalité, dans l'alliance acceptée avec hauteur par le tiers-parti, ceux qui auront pris les hommes sans les choses! Est-ce là de l'habileté?

Les doctrinaires réussiront-ils dans la commission de l'adresse? Il se peut. Déjà ils ont refusé à M. Duvergier de Hauranne la jouissance d'auteur,

d'arracher quelques lambeaux de son dernier pamphlet pour en faire un passage de la réponse de la chambre au discours de la couronne. Après un tel exemple de rigorisme et d'abnégation, le tiers-parti aurait mauvaise grace à faire éclater ses principes et à vouloir les faire dominer dans l'adresse. En attendant, M. de Broglie montait à la tribune de la chambre pour y jouer contre M. Molé la partie du portefeuille des affaires étrangères, qui n'a pas été perdue par M. Molé, nous ne le croyons pas. Il est vrai que ce n'est pas l'avis du *Journal Général*, organe des doctrinaires, qui s'est écrié le lendemain que le discours du noble pair est un monument qui fera époque, à quoi *le Constitutionnel* répondait aujourd'hui, avec une sorte d'inquiétude, que le ministère sera attaqué à la chambre des députés par des adversaires *plus redoutables* que ceux qu'il a trouvés à la chambre des pairs. Nous verrons bien.

Nous sommes habitués à ce langage de la part de l'opposition. Le lendemain du jour où M. de Broglie prononça son discours, et le matin du jour où M. Molé devait répondre, *le Constitutionnel* n'annonçait-il pas que le ministère, déjà battu sur deux questions, serait complètement battu ce jour-là sur la troisième? Et remarquez que ces questions où le ministère avait été battu, c'était d'abord la question de Belgique, si poétiquement, mais si peu politiquement défendue par M. de Montalembert, par M. Villemain qui plaçait les forts de Lillo et de Liefkenshoeck aux bouches de la Meuse, et qui ignorait l'existence du protocole 48, par lequel il était convenu que la conférence s'occuperait de la révision de la partie financière du traité des 24 articles! C'était la question du refus de sépulture de M. de Montlosier et subsidiairement du rétablissement des jésuites, soutenue contre le ministère par M. Cousin, à qui M. Barthe s'était contenté de répondre, sur le premier point, que l'affaire était déférée au conseil d'état, où elle a été jugée contre l'évêque, et, sur le second, que le ministère actuel a trouvé Saint-Acheul ouvert et qu'il l'a fermé. Quant au discours de M. de Broglie, nous l'admirons autant que peut le faire l'opposition; nous reconnaissons tout le talent, toute la modération qui distinguent ce morceau, et, Dieu merci! nous ne refusons pas le talent, comme on le fait du côté de nos adversaires, à tous ceux qui ne professent pas nos opinions; mais nous en appelons à tous les hommes impartiaux, qu'est-il resté du discours de M. le duc de Broglie après la réponse si claire, si droite et si sensée que lui a faite M. Molé? Il y a une manière très simple d'assurer le succès de ses prophéties. Elle consiste à les accomplir soi-même, et c'est ce que fait l'opposition. Elle avait affirmé que le ministère serait battu le lendemain du discours de M. le duc de Broglie; le lendemain, elle a déclaré, avec toute sorte d'assurance, que le ministère avait été battu. M. Molé doit se le tenir pour dit, il aura beau renverser les argumens de ses adversaires, leur opposer la politique des ministères qu'ils ont loués, les faits publics, leurs propres actes, leurs discours; il montrera vainement le sens le plus droit, une simple et ferme logique qui ne fait grace de rien à ses adversaires, et qui triomphe avec une noble modé-

ration; il ne sera jamais, à leurs yeux, qu'un vaincu. Ceci est une des clauses de la coalition.

Reviendrons-nous sur ces discours que toute la France a déjà lus, et qu'elle a peut-être jugés autrement qu'on ne le fait dans les journaux des doctrinaires et de la gauche. N'avions-nous pas répondu dès long-temps à M. de Montalembert sur la Belgique? M. Molé a terminé la discussion, et replacé la question déjà résolue pour tous les hommes qui ont étudié sérieusement et de haut les affaires. Un traité, sollicité dans les termes les plus pressans par la Belgique, qui ne demandait aux cinq puissances que de la constituer nation en Europe, un traité que les plénipotentiaires belges à Londres obtenaient malgré le roi de Hollande et contre lui, qu'ils ratifiaient en déclarant qu'ils le concluaient avec les puissances représentées à la conférence, qui s'en portaient garantes nonobstant l'opposition du roi Guillaume, un tel traité serait déchiré aujourd'hui par la seule volonté de la Belgique! On ne demande pas à la France de plaider pour la Belgique, de négocier pour de meilleures conditions de territoire, car elle le fait depuis un an avec une chaleur et une persévérance qui mériteraient plus de gratitude; on lui demande de biffer sa propre signature qui figure sur le traité des 24 articles, près de celles de l'Angleterre, de l'Autriche, de la Russie et de la Prusse. On veut que la France fasse la guerre à l'Europe pour donner de vive force à la Belgique deux demi-provinces que ne lui accorde pas ce traité! Nous n'avons pas fait la guerre en 1830 pour déchirer les traités de 1815, signés sous les baïonnettes de l'Europe coalisée, et nous la ferions en 1838 pour anéantir le traité des 24 articles que nous avons signé et garanti bénévolement, à la demande même de ceux qui le repoussent! S'il s'agissait de reprendre Courtray, Tournay, Mons, Charleroi, Philippeville, à la bonne heure! Mais mettre le feu à l'Europe pour conserver à la Belgique une petite portion de la province de Limbourg et quelques enclaves du duché de Luxembourg, c'est trop présumer du désintéressement et de l'esprit chevaleresque de la France, comme c'est, en même temps, mal apprécier sa loyauté et sa fidélité à ses engagemens.

Sur l'affaire d'Ancône, M. Molé a prouvé que la politique actuelle du gouvernement, loin d'être la déviation de la politique suivie depuis six ans, n'en était que la conséquence. Il a cité les dépêches du général Sébastiani, alors ministre des affaires étrangères, à notre ambassadeur à Rome, les ordres du maréchal Soult, alors ministre de la guerre, au général Cubières. Ces dépêches commandaient formellement l'évacuation d'Ancône, dans le seul cas où les troupes autrichiennes sortiraient des Marches; et elles en sont sorties. L'opposition répond aujourd'hui, dans ses journaux, que ce ne sont là que des lambeaux de dépêches, qu'il ne s'agit pas de la politique *mentale*, intentionnelle des cabinets du 13 mars et du 11 octobre, mais de sa politique agissante et que celle-là n'a pas opéré l'évacuation d'Ancône. La politique *mentale* est une invention tout-à-fait ingénieuse, en vérité. L'opposition nous dira-t-elle à présent que, si les Autrichiens avaient évacué les états de

l'église du temps des cabinets du 13 mars et 11 octobre, ce qu'elle appelle la politique mentale ne se serait pas changée en politique agissante et effective? Nous sommes curieux de le savoir. Le maréchal Soult et le général Sébastiani, qui avaient signé ces ordres d'évacuer sans retard Ancône en pareil cas, sont intéressés à savoir quel degré d'honneur, de loyauté et de bonne foi, leur accorde la coalition.

M. le duc de Broglie voulait encore qu'on n'évacuât pas Ancône avant que les Russes et les Autrichiens n'eussent évacué Cracovie et Francfort. Eh quoi! le cabinet du Vatican est-il pour quelque chose dans les malheurs de la Pologne; les troupes pontificales ont-elles donc contribué à la violation du territoire de la république cracouse? C'est au saint-siége qui a tant souffert dans ses intérêts comme centre de l'église catholique romaine; c'est au saint-père, qui a tant pâti dans son cœur de chrétien du système suivi par la Russie à l'égard de la Pologne, que M. le duc de Broglie voudrait que nous nous en prissions de l'anéantissement de la nationalité polonaise? Nous ferions payer au gouvernement pontifical l'occupation de Varsovie et de Francfort, à un gouvernement de qui la monarchie de juillet n'a qu'à se louer, qui s'est efforcé de modérer l'hostilité de quelques membres du clergé français contre les institutions de 1830, et qui, récemment encore, a consacré de toute son autorité sacerdotale l'occupation de l'Algérie par nos soldats, en donnant un évêque à nos possessions d'Afrique? Sont-ce bien là les principes du droit et de la justice, et M. Molé, qui s'est éloquemment opposé à ces vues, n'a-t-il pas défendu les règles de la politique la plus saine et la plus haute, en même temps que le texte des traités?

Un passage du discours de M. le duc de Broglie a fixé particulièrement notre attention. Le noble pair a dit que la prise d'Ancône n'a pas été un fait isolé, que ce fait se rattache à un plan de conduite tout entier, à un ensemble politique qui dure depuis six années, et, sans doute, auquel ont contribué successivement les ministères du 13 mars, du 11 octobre et peut-être du 22 février. Or la coalition a dit et répète chaque jour que la politique du 13 mars est le système particulier, personnel du roi, que cette pensée a dominé impérieusement tous les cabinets, que la présidence réelle et toutes les réalités que poursuit la coalition, ne pourront être atteintes que lorsque cette politique toute personnelle et tyrannique aura cédé devant la politique des ministres. Et voilà que vous attaquez le ministère pour avoir dévié de ce plan et de ce système! Bon ou mauvais, c'est donc son propre avis qu'il a suivi. Que deviennent alors toutes vos précédentes attaques? C'est justement pour rompre ce long système uniforme, pour faire cesser cette soumission dont vous avouez vous être rendu vous-mêmes coupables, que vous avez cimenté une coalition. N'est-ce pas là ce que M. Duvergier de Hauranne a écrit sous toutes les formes, ce que M. Guizot a écrit, ce que M. de Rémusat a écrit; ce que disent tout haut, dans les bureaux, tous les membres de la coalition? Et aujourd'hui le plus grave des orateurs de l'opposition vient nous dire que le ministère a eu une mauvaise inspiration, qu'il fait des fautes, et des fautes

capitales, de son propre chef, qu'il s'écarte du système du 13 mars et du 11 octobre, en un mot, qu'il obéit à sa conviction et à sa volonté.

Nous sommes charmés de vous l'entendre dire. L'affaire suisse, que vous blâmez aussi, a été conduite en l'absence du roi. C'est alors que vous avez eu, même matériellement, la présidence réelle! Nous savions que ces négociations, bien importantes puisqu'il s'agissait de la paix ou de la guerre, avaient été menées par le ministre des affaires étrangères, sans que le roi, éloigné alors, en eût pris connaissance avant les résultats. Nous savions que la responsabilité que M. Molé réclame lui appartient légitimement, et que s'il y a blâme dans l'adresse qui doit être, selon les promesses de la coalition, un acte d'accusation et un programme politique à la fois, le blâme lui reviendra de tout droit. Rien de mieux, le ministère sera blâmé, accusé s'il le faut; mais on ne dira plus, au moins, qu'une pensée immuable dirige les affaires, et que les ministres ne sont rien. Autrement nous dirions ce que M. Molé disait à M. Cousin : « Nos adversaires se soucient peu de se mettre d'accord avec eux-mêmes! » Mais vous verrez que l'opposition soutiendra les deux thèmes à la fois.

L'esprit de dénégation est poussé avec une telle outrance dans la coalition, qu'on en est venu presque à nier qu'il y ait eu chez M. le général Jacqueminot une réunion de députés favorables au gouvernement. Après avoir chicané sur le chiffre, on chicane sur l'esprit de la réunion. D'abord, on s'attaque, comme d'ordinaire, à la moralité de ses membres. Il y a là, dit-on, des députés qui parlent d'une façon et qui votent de l'autre. Il y a les timorés, les timides, qui passeront à l'opposition dès la première victoire qu'elle remportera. Et pour le petit nombre de ceux dont la position est trop en vue pour qu'on puisse attaquer leur moralité et leur caractère, on dit qu'ils ont constitué cette réunion, non pour défendre le ministère, mais pour le modifier. Mais une réunion qui voudrait modifier un cabinet, ne serait pas encore son ennemie. Nous l'avons vu du temps de la réunion Fulchiron, que M. Thiers et ses amis du tiers-parti ne regardaient pas comme une assemblée de gens hostiles. Personne ne conteste le droit de la majorité, du côté du gouvernement, du moins. Elle a nommé une commission dont la majorité est hostile au ministère. Si cette commission a le courage et la loyauté d'exposer, dans son projet d'adresse, les griefs qu'elle a si hautement articulés dans les feuilles de la coalition et dans les bureaux, si la chambre se rend au vœu de la commission, le pouvoir appartiendra à la coalition, c'est-à-dire à deux ou trois minorités sourdement ennemies. L'une de ces minorités, celle des doctrinaires, s'est déjà réunie. Ils étaient trente! Et cependant, nous le répétons, si chacun garde ses opinions et les expose avec conscience, les doctrinaires seuls sont en position d'entrer au pouvoir.

Si, au contraire, la chambre désapprouve le projet d'adresse, le ministère restera. C'est ce que sait encore tout le monde. L'opposition dit à présent que les députés qui s'apprêtent à le soutenir, veulent le modifier. Eh bien! si ces députés forment une majorité dans la chambre, il faudra bien leur

obéir. Le *Constitutionnel* dit que le ministère doit succomber. Il se peut; mais il ne le fera qu'en obéissant à la majorité, de même qu'il lui obéira en restant En tout cas, il doit être prêt à subir les lois du régime représentatif. Quand on est décidé à se retirer en masse pour obéir au droit de la chambre et aux conditions de notre gouvernement, on peut bien être résigné à se retirer en détail. Mais ce n'est ni dans les journaux, ni dans les conversations de couloir, ni dans les conciliabules de salon, que s'expriment les majorités; et ce n'est pas là, nous en sommes bien sûrs, que le ministère ira prendre ses décisions.

L'opposition avertit aussi très charitablement la réunion qui a lieu chez M. Jacqueminot de prendre garde de faire ce qu'on fit du temps de M. de Martignac, en 1828. Quand, à un cabinet de cour, dit *le Constitutionnel*, succéda un cabinet parlementaire, on fomenta dans la chambre une opposition de cour. Voudrait-on l'organiser d'avance? — Nous répondrons que l'opposition de cour qui amena le ministère de M. de Polignac savait ce qu'elle faisait. Elle ne cachait pas ses desseins. Ses feuilles menaçaient tout haut la Charte; elles annonçaient les coups d'état qui eurent lieu plus tard. L'opposition que feraient M. Jacqueminot et ses deux cents amis, aux doctrinaires par exemple, mêlés de quelques membres du tiers-parti, cette opposition serait-elle de même nature que celle du parti de la cour contre le ministère de M. de Martignac? Travaillerait-elle en faveur du pouvoir absolu, de l'aristocratie, et contre le gouvernement représentatif et la démocratie, défendus par les doctrinaires! Cela sonne étrangement. Il y avait un temps, peu éloigné, où M. Thiers et ses amis avaient une meilleure opinion du patriotisme et des principes constitutionnels de MM. Jacqueminot, Fulchiron, Baude, Barbet, Debelleyme, Cunin-Gridaine, Delessert, Saint-Marc-Girardin, Las-Cases, et des honorables députés qui se sont formés en réunion avec eux!

La discussion de l'adresse éclairera tout ceci. Nous verrons si M. Duvergier et ses amis, à qui nous présenterons, s'ils le veulent, la liste exacte de toutes les places et de toutes les faveurs qu'ils ont accordées à leurs électeurs et à leurs amis de la presse, y feront prévaloir le reproche de corruption; nous verrons si la chambre sera de l'avis de la coalition sur la Belgique et sur Ancône. Quant à l'adresse modérée qu'on nous annonce depuis la nomination de M. Étienne comme rédacteur du projet, nous ne saurions le croire. Un projet modéré, sorti d'une opposition violente, qui ne procède que l'injure à la bouche! Quoi! vous aurez bouleversé le pays, alarmé tous les esprits, troublé la sécurité qui le rendait prospère, pour ne rien dire de formel! Vous aurez tout attaqué, pour laisser tout en place! Vous aurez crié depuis neuf mois, par-dessus les montagnes, que vos efforts enfanteront tout un changement social, et vous accoucheriez d'un maigre et insignifiant changement de ministère! Non, il ne sera pas dit que vous vous esquiverez au moment décisif, que vous avez appelé avec tant d'impatieuce. Si vous êtes pour l'intervention, pour la rupture du traité des 24 articles, pour la réforme électorale, pour l'abolition des lois de septembre, vous le direz. Autrement, si

votre projet d'adresse est pâle, timide, sans couleur, nous dirons, nous, que vous avez peur les uns des autres ; et c'est ce que nous disons déjà depuis long-temps.

PAUVRES FLEURS, POÉSIES PAR Mme DESBORDES-VALMORE (1).

Il y a quelques années, dans ce recueil, à propos du volume intitulé *les Pleurs*, on a essayé de caractériser le genre de sensibilité et de talent particulier à Mme Valmore. Elle n'est pas de ces ames pour qui la poésie n'a qu'un âge, et qui, en avançant dans cette lande de plus en plus dépouillée qu'on appelle la vie, s'enferment, se dérobent désormais, se taisent. Elle est née une lyre harmonieuse, mais une lyre brisée : qu'est-ce donc qui la pourrait briser davantage? Pour elle chaque souffrance est un chant : c'est dire que, depuis ces cinq années, dans les vicissitudes de sa vie errante, elle n'a pas cessé de chanter. Chaque plainte qui lui venait, chaque sourire passager, chaque tendresse de mère, chaque essai de mélodie heureuse et bientôt interrompue, chaque amer regard vers un passé que les flammes mal éteintes éclairent encore, tout cela jeté successivement, à la hâte, dans un pêle-mêle troublé, tout cela cueilli, amassé, noué à peine, compose ce qu'elle nomme *Pauvres Fleurs* : c'est là la corbeille de glaneuse, bien riche, bien froissée, bien remuée, plus que pleine de couleurs et de parfums, que l'humble poète, comme par lassitude, vient encore moins d'offrir que de laisser tomber à nos pieds. Relevons-en vite tant de fleurs charmantes ou gravement sombres.

Il y a des souvenirs d'enfance, *la Maison de ma Mère :*

Et je ne savais rien à dix ans qu'être heureuse;
Rien, que jeter au ciel ma voix d'oiseau, mes fleurs;
Rien, durant ma croissance aiguë et douloureuse,
Que plonger dans ses bras mon sommeil ou mes pleurs :
Je n'avais rien appris, rien lu que ma prière,
Quand mon sein se gonfla de chants mystérieux;
J'écoutais *Notre-Dame* et j'épelais les cieux,
Et la vague harmonie inondait ma paupière;
Les mots seuls y manquaient; mais je croyais qu'un jour,
On m'entendrait aimer pour me répondre : amour!

Et ma mère disait : « C'est une maladie;
Un mélange de jeux, de pleurs, de mélodie;
C'est le cœur de mon cœur! Oui, ma fille, plus tard
Vous trouverez l'amour et la vie.... autre part. »

Dans une autre pièce qui a pour titre : *Avant toi!* le tendre poète nous remet sur la mort de sa mère, sur ce legs de sensibilité douloureuse qui lui

(1) Chez Dumont, Palais-Royal, 88.

vient d'elle, et qui, d'abord obscur, puis trop tôt révélé, n'a cessé de posséder son cœur :

Comme le rossignol qui meurt de mélodie,
Souffle sur son enfant sa tendre maladie,
Morte d'aimer, ma mère, à son regard d'adieu,
Me raconta son ame et me souffla son Dieu :
Triste de me quitter, cette mère charmante,
Me léguant à regret la flamme qui tourmente,
Jeune, à son jeune enfant tendit long-temps sa main,
Comme pour le sauver par le même chemin.
Et je restai long-temps, long-temps sans la comprendre,
Et long-temps à pleurer son secret sans l'apprendre;
A pleurer de sa mort le mystère inconnu,
Le portant tout scellé dans mon cœur ingénu...

Et ce cœur, d'avance voué en proie à l'amour, *où pas un chant mortel n'éveillait une joie*, voilà comme elle nous le peint en son heure d'innocente et muette angoisse :

On eût dit à sentir ses faibles battemens,
Une montre cachée où s'arrêtait le temps;
On eût dit qu'à plaisir il se retînt de vivre;
Comme un enfant dormeur qui n'ouvre pas son livre,
Je ne voulais rien lire à mon sort; j'attendais,
Et tous les jours levés sur moi, je les perdais.
Par ma ceinture noire à la terre arrêtée,
Ma mère était partie et tout m'avait quittée :
Le monde était trop grand, trop défait, trop désert;
Une voix seule éteinte en changeait le concert!

En lisant de tels vers, on pardonne les défauts qui les achètent. En effet, le tourment de l'ame a passé souvent dans l'accent de la muse. La couleur miroite. Un rayon de soleil, tombant dans une larme, empêche parfois de voir et fait tout scintiller. Plus d'un sens reste inarticulé dans l'habitude du sanglot (1).

Tout un roman de cœur traverse ce volume, une passion çà et là voilée, mais bientôt plus forte et ne se contenant pas. Dans sa pièce à M[me] Tastu, noble sœur qu'elle envie, notre élégiaque éplorée a pu dire :

Vous dont la lampe est haute et calme sous l'autan;
. . . .
Que ne tourmentent pas deux ailes affaiblies

(1) Quelques obscurités pourtant sont dues uniquement à des inadvertances typographiques, qui deviennent si communes dans les publications le plus en vogue, et dont les éditeurs font trop bon marché, au détriment des lecteurs et de l'auteur. Ainsi, page 281, dans la pièce intitulée *les Deux Chiens*, au lieu de : *laissez-leur ce bazar*, il faudrait : *laissez-leur ce hasard;* et page 321, dans *l'Ame en peine*, au lieu de : *je ne peux m'étendre*, il faudrait : *je ne peux m'éteindre.*

Pour égarer l'essor de vos mélancolies;

. . . .

Si votre livre, au temps porte une confidence,
Vous n'en redoutez pas l'amère pénitence;
Votre vers pur n'a pas comme un tocsin tremblant;
Votre muse est sans tache et votre voile est blanc!
Et vous avez au faible une douceur charmante!

Tout à coup, dans un de ces élans qui ne sont qu'à elle entre les femmes-poètes de nos jours, elle s'écrie :

J'ai dit ce que jamais femme ne dit qu'à Dieu.

Sapho devait avoir de ces cris-là : ou plutôt on sent que cette enfant de Douai, cette fille de la Flandre y a puisé en naissant des étincelles de la flamme espagnole, en même temps qu'elle ne cesse de croire à la madone comme la religieuse portugaise.

Je voudrais qu'un jour on tirât de ce volume, qu'on dégageât cette suite d'*élégies-romances* dont la forme est si assortie à la manière de Mme Valmore, et dans lesquelles son sentiment soutenu se produit quelquefois jusqu'au bout avec un parfait bonheur, sans les tourmens plus ordinaires à l'alexandrin : *Croyance*, *la Femme aimée*, *Aveu d'une Femme*, *Ne fuis pas encore*, *la double Image*, *Fleur d'Enfance*. Je citerai, comme échantillon, celle-ci :

RÊVE D'UNE FEMME.

Veux-tu recommencer la vie?
Femme! dont le front va pâlir,
Veux-tu l'enfance, encor suivie
D'anges enfans pour l'embellir?
Veux-tu les baisers de ta mère,
Échauffant tes jours au berceau?
— « Quoi, mon doux Éden éphémère :
Oh! oui, mon Dieu! c'était si beau! »

Sous la paternelle puissance,
Veux-tu reprendre un calme essor?
Et dans des parfums d'innocence,
Laisser épanouir ton sort?
Veux-tu remonter le bel âge,
L'aile au vent comme un jeune oiseau?
— « Pourvu qu'il dure davantage.
Oh! oui, mon Dieu! c'était si beau! »

Veux-tu rapprendre l'ignorance,
Dans un livre à peine entr'ouvert.
Veux-tu ta plus vierge espérance,
Oublieuse aussi de l'hiver :
Tes frais chemins et tes colombes
Les veux-tu jeunes comme toi?

— « Si mes chemins n'ont plus de tombes,
Oh ! oui, mon Dieu ! rendez-les moi ! »

Reprends donc de ta destinée,
L'encens, la musique, les fleurs !
Et reviens, d'année en année,
Au temps qui change tout en pleurs :
Va retrouver l'amour, le même !
Lampe orageuse, allume-toi !
— « Retourner au monde où l'on aime...
O mon Sauveur ! éteignez-moi ! »

Voilà bien la forme charmante, mélange de la chanson et de l'élégie, pétrie de Béranger et de Boïeldieu, la poétique romance, le cri à la fois harmonieux et impétueux :

Lampe orageuse, allume-toi !

Voilà le cadre à la fois composé et vrai, où, depuis qu'elle a laissé sa première manière d'élégie libre, pour se soucier de plus d'art, Mme Valmore nous semble réussir le mieux.

On pourrait multiplier avec bonheur les citations dans cette nuance; mais il est des tons plus graves à indiquer. Témoin des troubles civils de Lyon en 1834, Mme Valmore a pris part à tous ces malheurs avec le dévouement d'un poète et d'une femme :

Je me laisse entraîner où l'on entend des chaînes;
Je juge avec mes pleurs, j'absous avec mes peines;
J'élève mon cœur veuf au Dieu des malheureux;
C'est mon seul droit au ciel, et j'y frappe pour eux !

Elle frappa à d'autres portes encore : et son humble voix, enhardie dès qu'il le fallut, rencontra des cœurs dignes de l'entendre quand elle parla d'amnistie. Qu'on lise la pièce qui porte ce titre, et celle encore qu'elle a adressée, après la guerre civile, à *Adolphe Nourrit à Lyon*, à ce généreux talent dont la voix, née du cœur aussi, répond si bien à la sienne : cela s'élève tout-à-fait au-dessus des inspirations personnelles de l'élégie.

Mme Valmore (ce recueil l'attesterait, quand l'amitié d'ailleurs ne le saurait pas) a elle-même connu une sorte d'exil, trop peu volontaire, hélas ! sous le ciel d'Italie. Sa petite pièce, intitulée *Milan*, nous la montre plus sensible encore aux maux de la grande famille humaine qu'aux beautés de l'éblouissante nature. Mais rien ne nous a plus touché, comme grandeur, élévation et bénédiction au sein de l'amertume, que l'hymne que voici :

AU SOLEIL.

ITALIE.

Ami de la pâle indigence !
Sourire éternel au malheur !

D'une intarissable indulgence,
Aimante et visible chaleur :
Ta flamme, d'orage trempée,
Ne s'éteint jamais sans espoir;
Toi ! tu ne m'as jamais trompée
Lorsque tu m'as dit, au revoir !

Tu nourris le jeune platane,
Sous ma fenêtre sans rideau,
Et de sa tête diaphane
A mes pleurs tu fais un bandeau :
Par toute la grande Italie,
Où je passe le front baissé,
De toi seul, lorsque tout m'oublie,
Notre abandon est embrassé !

Donne-nous le baiser sublime
Dardé du ciel dans tes rayons,
Phare entre l'abîme et l'abîme
Qui fait qu'aveugles nous voyons !
A travers les monts et les nues
Où l'exil se traîne à genoux,
Dans nos épreuves inconnues,
Ame de feu, plane sur nous !

Oh ! lève-toi pur sur la France
Où m'attendent de chers absens;
A mon fils, ma jeune espérance,
Rappelle mes yeux caressans !
De son âge éclaire les charmes;
Et s'il me pleure devant toi,
Astre aimé ! recueille ses larmes,
Pour les faire tomber sur moi !

Je voudrais insister sur cette belle pièce, et près de l'auteur lui-même, parce qu'à la profondeur du sentiment elle unit la largeur et la pureté de l'expression. Ici aucun tourment. Il n'y a d'image un peu hasardée que celle de ce jeune platane qui, de sa *tête diaphane*, fait un *bandeau* à des *pleurs;* et encore on passe cela et on le comprend à la faveur de la *fenêtre sans rideau* qui vous a saisi. Les autres métaphores, si hardies qu'elles soient, y sont vraies, sensibles à la pensée, subsistantes à la réflexion. Oh ! que le poète, dût-il beaucoup souffrir, fasse souvent ainsi ! quand l'Italie et son soleil n'auraient valu à la chère famille errante que cette fleur sombre au parfum profond, tant de douleur ne serait pas perdue !

S.-B.

V. DE MARS.